













BULLETIN OFFICIEL



CNRS































































































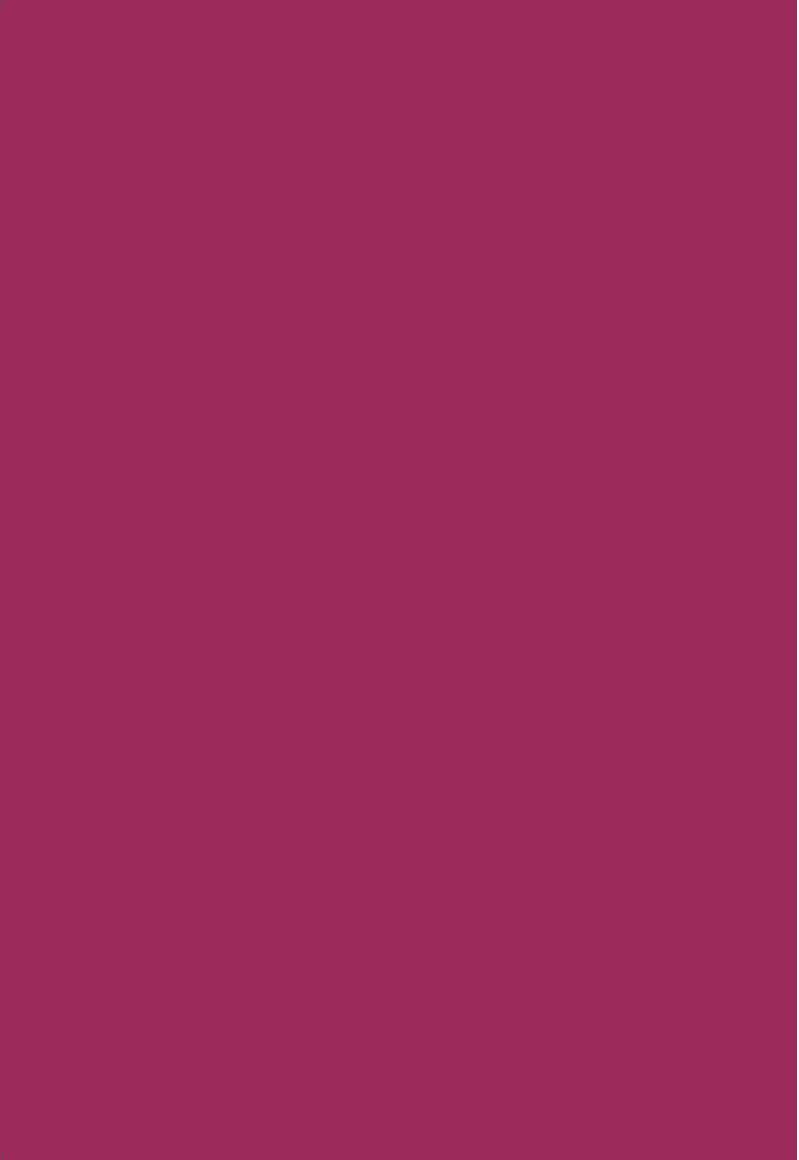












Sommaire

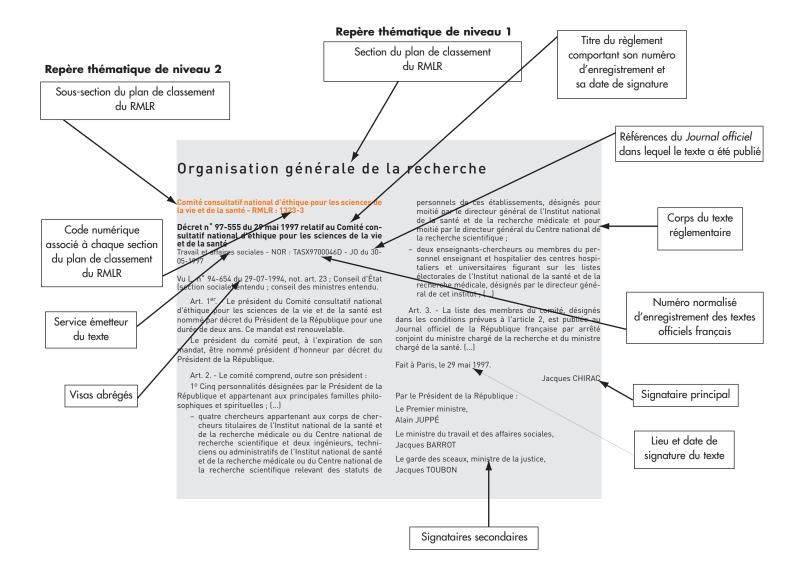
CA	tes de portée générale
Orga	nisation générale de la recherche
	ssements publics à caractère administratif (RMLR : 141)
)rga	nisation générale du CNRS
Admii	nistration déconcentrée (RMLR : 26)
R	èglement intérieur de la délégation régionale Provence et Corse
nité	de recherche (RMLR : 2721)
D	écision n $^\circ$ 06A003DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités propres de recherche \dots
D d	écision n° 06A011DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités propres e service et de recherche et des unités propres de recherche
	écision n° 06A010DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités mixtes de recherche ontractualisées
D d	écision n° 06A012DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes e recherche non contractualisées
D d	écision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes e recherche contractualisées
2	écision n° 060025SING du 22 décembre 2006 portant modification de la décision n° 06A017DSI du Dinovembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche Dontractualisées
D	écision n° 060022SCVI du 8 décembre 2006 portant création de l'UMR n° 7180 - Physiologie ellulaire et moléculaire des plantes
	écision n° 060023SCVI du 8 décembre 2006 portant création de l'UMR n° 8186 - Biologie oléculaire des organismes photosynthétiques
	écision n° 060024SCVI du 8 décembre 2006 portant fermeture de l'UMR n° 2847 – Physiologie des antes et des champignons lors de l'infection
D	écision n° 06A016DSI du 20 novembre 2006 portant création des unités mixtes internationales
D	écision n° 06A005DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités de recherche associées
	écision n° 06A018DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités de echerche associées
D	écision n° 06A007DSI du 31 octobre 2006 portant création des fédérations de recherche
	écision n° 06A014DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des fédérations de echerche
orm	ations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)
	écision n° 06A008DSI du 31 octobre 2006 portant création des formations de recherche en volution
	écision n° 06A015DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des formations de

Unités de service (RMLR : 2741)	
Décision n° 060318DAJ du 6 décembre 2006 portant modification de la décision n° 050003SCHS 1 ^{er} février 2005 portant création de l'UPS n° 2916 - Accès unique aux documents numériques sciences humaines et sociales (ADONIS)	e n
Décision n° 060319DAJ du 6 décembre 2006 portant nomination des membres CNRS du comité pilotage de l'UPS n° 2916 - Accès unique aux documents numériques en sciences humaine sociales (ADONIS)	s et
Relations et échanges avec l'extérieur	
Associations et fondations (RMLR : 304)	
Décret du 20 décembre 2006 portant approbation des statuts d'une fondation de coopéra scientifique	
Décret du 20 décembre 2006 portant approbation des statuts d'une fondation de coopéra scientifique	
Questions administratives et juridiques générales	
Présentation des documents (RMLR : 431)	
Vocabulaire de l'informatique	
Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	
Les personnels du CNRS	
Statut général des fonctionnaires (RMLR : 5111)	
Arrêté du 8 décembre 2006 fixant la liste des professions prises en compte pour le classement de les corps relevant du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statuta communes applicables à divers corps de catégorie B	ires
Dispositions statutaires communes aux corps des EPST (RMLR : 5112)	
Décret n° 2006-1636 du 19 décembre 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 por classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat reledu régime général des retraites	/ant
Indemnités de résidence (RMLR : 5312-31)	
Arrêté du 22 décembre 2006 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation e l'indemnité de résidence pour service à l'étranger	t de
Primes et indemnités - Autres indemnités (RMLR : 5312-35)	
Décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des ti d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l' travaillant hors lle-de-France	leur Etat
Arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administra employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-France	·les ·de-
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	
Régime budgétaire, financier et comptable (RMLR : 61)	
Arrêté du 5 décembre 2006 relatif au régime budgétaire, financier et comptable du Centre nation de la recherche scientifique	
Budget (RMLR: 6151)	
Note n° 06B146DFI du 4 décembre 2006 relative aux coûts moyen budgétaires 2007	

Tarifs (RMLR : 6334)	6
Décision n° 06R025DFI du 7 décembre 2006 relative aux tarifs d'abonnement aux Cahiers élisabéthains - UMR n° 5186 - Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL)	ć
Décision n° 060119DR11 du 1 ^{er} décembre 2006 relative aux tarifs des prestations de service de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses	ć
Mesures particulières	ć
Concours	ć
Nomination d'ITA en 2005 - Concours externes	6
Nomination d'ITA en 2006 - Concours externes	6
Promotions	7
Nomination d'ITA en 2005	
Nomination d'ITA en 2006	
Comités, conseils et commissions	ı
Arrêté du 13 novembre 2006 portant nomination à une section du Comité national de la recherche scientifique	
Arrêté du 23 novembre 2006 portant nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique	ı
Décision n° 060004ELEC du 20 décembre 2006 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (1 ^{er} tour)	
Décision n° 060554DR19 du 14 décembre 2006 modifiant la décision n° 060391DR19 du 2 octobre 2006 relative au renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie	
Nominations	
Fin de fonctions	
Délégations de signature	
nformations générales	
nformations générales	
Toytos signalós	9

Guide de lecture

des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 Organisation générale de la recherche
- 2 Organisation générale du CNRS
- 3 Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 Questions administratives et juridiques générales
- 5 Les personnels du CNRS
- 6 Régime budgétaire, financier et comptable Fiscalité
- 7 Moyens immobiliers et matériels

Éditorial

L'Académie des technologies

L'Académie des technologies a été créée, en décembre 2000 sous forme associative, à l'initiative de Jacques-Louis LIONS, alors président de l'Académie des sciences.

Issue du Conseil pour les applications de l'Académie des sciences (CADAS), sa mission est de mener une réflexion et des actions ayant pour objectif « de favoriser l'essor d'un progrès technologique au service de l'homme ».

L'article 20 de la loi de programme pour la recherche de 2006 a érigé l'Académie des technologies en établissement public administratif national, placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche.

La loi a confié à l'Académie la mission de conduire des réflexions, de formuler des propositions et d'émettre des avis sur les questions relatives aux technologies et à leur interaction avec la société.

Le décret n° 2006-1533 du 6 décembre 2006 vient préciser la composition, les règles de fonctionnement de cette jeune Académie et organiser la dévolution des droits et obligations de l'association.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'Académie des technologies mène ses travaux dans un cadre interdisciplinaire et au bénéfice d'un large public notamment en contribuant à l'amélioration des enseignements professionnels et technologiques.

Elle publie des avis et rapports, associe à ses travaux divers partenaires et plus particulièrement l'Académie des Sciences, l'Institut de France, ainsi que les autres académies en France et à l'étranger (collaboration avec les vingt autres académies des technologies européennes – Fédération EuroCase).

L'Académie des technologies est une assemblée regroupant au maximum deux cent cinquante académiciens. Membres titulaires et émérites, elle est composée d'ingénieurs, d'universitaires, de juristes, de philosophes, d'économistes, de médecins, de chimistes, de physiciens, ...

Ces experts sont répartis en commissions thématiques et non pas selon leur spécialité. Les commissions se divisent elles-mêmes en groupes de travail, dont les rapports d'études constituent des forces de proposition pour les différents décideurs.

Elle focalise son action en privilégiant les publics intervenant dans les débats de société où sont impliquées les technologies : élus, entrepreneurs et fédérations professionnelles, enseignants, chercheurs, diverses instances ou collectivités régionales et locales, grandes administrations, académies sœurs françaises et étrangères, ...

Dans ce cadre, l'Académie des sciences organise chaque année de multiples manifestations : des grands débats, le Prix Chéreau-Lavet, des rencontres. A ce titre notamment, elle entretient des relations étroites avec le CNRS et les autres organismes de recherche, ainsi qu'avec son ministère de tutelle qui l'a déjà consultée à de nombreuses reprises.

Alain RESPLANDY-BERNARD
Secrétaire général

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Etablissements publics à caractère administratif

Décret n° 2006-1533 du 6 décembre 2006 relatif à l'Académie des technologies

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0602902D - JO du 07-12-2006, p. 18383, texte n° 17

Vu code civil, not. art. 2045 ; code de la recherche, not. art. L. 328-1 à L. 328-3 ; L. n° 84-834 du 13-09-1984, not. art. 7 ; L. n° 2005-843 du 26-07-2005, not. art. 20 ; L. n° 2006-450 du 18-04-2006, not. art. 20 [II et III] ; D. n° 53-1227 du 10-12-1953 mod. ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; D. n° 99-575 du 08-07-1999 ; D. n° 2005-757 du 04-07-2005 ; avis du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12-07-2006 ; Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu.

TITRE Ier

ORGANISATION

Chapitre I^{er} **Dispositions générales**

- Art. 1^{er}. L'Académie des technologies est un établissement public administratif national placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. Son siège est situé à Paris.
- Art. 2. Pour l'accomplissement des missions fixées à l'article L. 328-2 du code de la recherche, l'Académie des technologies :
- 1° Mène, en toute indépendance, ses travaux dans un cadre interdisciplinaire et au bénéfice d'un large public notamment en contribuant à l'amélioration des enseignements professionnels et technologiques ;
- 2° Publie des avis et des rapports, organise des colloques et décerne des prix ;
- 3° Participe au développement des réflexions menées au niveau international ou européen ;
- 4° Travaille en relation étroite avec l'Académie des sciences de l'Institut de France ;
- 5° Coopère avec les autres académies en France comme à l'étranger ;
- 6° Associe à ses travaux le secteur de la production, les milieux de la recherche scientifique, le monde politique et social et les acteurs socio-économiques.
- Art. 3. L'Académie des technologies est une assemblée d'académiciens élus. Elle est administrée par un conseil académique. Elle est dirigée par un président suppléé par un vice-président et assisté d'un délégué général.

Chapitre II Dispositions relatives à l'assemblée de l'Académie des technologies

Section 1 Composition

Art. 4. - L'assemblée de l'Académie des technologies se compose de membres titulaires dont le nombre ne peut excéder deux cent cinquante et de membres émérites.

Les membres titulaires deviennent membres émérites lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-dix ans.

Les membres peuvent être de nationalité étrangère.

Art. 5. - Les membres de l'assemblée sont élus par les membres titulaires, sur proposition d'au moins un membre. L'élection a lieu à bulletins secrets dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

L'élection des membres est approuvée par décret.

Art. 6. - La qualité de membre se perd par la démission ou la radiation pour motifs graves par le conseil d'administration. Dans ce dernier cas, le membre intéressé est préalablement appelé à présenter ses observations.

Les membres indisponibles bénéficient de droit d'un congé académique à l'issue duquel ils sont réintégrés sur leur demande.

Art. 7. - A l'exception de celles de président, les fonctions de membre de l'Académie des technologies ainsi que celles de membre du bureau, des instances mentionnées à l'article 11, du conseil académique et du conseil d'administration sont exercées à titre gratuit. Toutefois, les frais de déplacement et de séjour des membres peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Section 2 Attributions

Art. 8. - L'assemblée adopte les avis ainsi que les rapports de l'Académie des technologies, notamment le rapport annuel d'activité de l'établissement public.

Elle approuve les orientations générales, le programme d'action et le règlement intérieur qui lui sont proposés par le conseil académique.

L'assemblée définit chaque année le nombre de sièges à pourvoir et les compétences requises pour se porter candidat.

Art. 9. - L'assemblée élit, à bulletin secret, en son sein, le président, le vice-président et le délégué général de l'Académie des technologies. Les membres titulaires sont seuls éligibles. Ces mandats sont de deux ans et ne sont pas renouvelables, à l'exception de celui du délégué général renouvelable une fois.

Si le président, le vice-président ou le délégué général n'achève pas son mandat, l'assemblée de l'Académie des technologies pourvoit à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir. Ce mandat partiel peut être suivi d'un mandat de deux ans non renouvelable pour le président et le vice-président, d'un mandat de deux ans renouvelable une fois pour le délégué général.

- Art. 10. Le bureau de l'assemblée est composé du président, du vice-président, du délégué général ainsi que du président sortant, qui siège de droit, même s'il est devenu membre émérite, pendant une période de deux ans à compter de la fin de son mandat.
- Art. 11. L'assemblée peut créer en son sein toute instance consultative nécessaire au fonctionnement de l'Académie des technologies. Les membres et les responsables de ces instances sont élus à bulletin secret en séance plénière.
- Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Chapitre III

Dispositions relatives au conseil académique

Section 1

Composition

- Art. 13. Le conseil académique est présidé par le président de l'Académie des technologies. Il comprend, outre le vice-président et le délégué général :
- 1° Cinq membres de droit, délégués ou présidents des instances dont la liste est arrêtée par le règlement intérieur parmi celles qui sont créées en application de l'article 11:
- 2° Sept académiciens élus à bulletin secret, par les membres de l'assemblée, pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

Le président sortant siège de droit au conseil académique pendant une durée de deux ans.

Art. 14. - Si l'un des membres élus du conseil académique n'achève pas son mandat, l'assemblée de l'Académie des technologies pourvoit à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir. Ce mandat partiel peut être suivi d'un mandat de deux ans renouvelable une fois.

Section 2

Attributions

Art. 15. - Le conseil académique délibère sur les orientations générales et le programme d'action que lui propose le président. Il propose à l'assemblée réunie en séance plénière la création des instances mentionnées à l'article 11.

- Art. 16. Le conseil académique rédige le règlement intérieur qui fixe notamment :
- 1° Les modalités des élections des membres de l'assemblée, en particulier les conditions de quorum, de représentation et de vote par procuration ;
- 2° Les modalités du congé académique accordé de droit aux membres indisponibles ainsi que celles de leur réintégration ;
 - 3° La procédure de radiation de membres ;
- 4° La procédure par laquelle est déterminé pour chaque élection le nombre de nouveaux membres ;
- 5° La liste, la composition, les attributions et les modalités d'élection des instances mentionnées à l'article 11 ainsi que la durée et les conditions de renouvellement des mandats des responsables de celles-ci;
- 6° Les dispositions assurant la représentation de l'assemblée au conseil académique ;
- 7° Les conditions de représentation pour l'élection des membres du conseil académique.
- Art. 17. Le conseil académique se réunit pour siéger en tant que conseil d'administration sur convocation de son président, aussi souvent que la bonne marche de l'établissement l'exige et au minimum deux fois par an. La convocation est de droit si elle est demandée par le ministre chargé de la recherche ou par au moins cinq de ses membres sur un ordre du jour déterminé et par écrit.

Le directeur de l'établissement public, le membre du corps du contrôle général financier ou son représentant, l'agent comptable ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile par le président assistent à ces séances avec voix consultative.

Art. 18. - La validité des délibérations requiert que la moitié des membres soit présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

- Art. 19. En tant que conseil d'administration, le conseil académique règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. Il délibère notamment sur :
- 1° Les conditions générales d'organisation et de fonctionnement administratifs de l'établissement ;
- $2\,^{\circ}$ Les conditions d'emploi et de recrutement des personnels ;
 - 3° Le budget et les décisions modificatives ;
 - 4° Le compte financier et l'affectation des résultats ;
- $5\,^{\circ}$ Les emprunts pour des acquisitions ou des aménagements immobiliers ;
- 6° Les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles ;
- 7° Les principes de la tarification des prestations et services de toute nature rendus par l'établissement;
- 8° Les baux et locations d'immeubles, l'aliénation de biens mobiliers, l'acceptation des dons et legs, les actions en justice et les transactions ;
- 9° La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
 - 10° Les conventions.

Il prépare le rapport annuel d'activité de l'établissement public.

Le conseil d'administration se prononce, en outre, sur les questions qui lui sont soumises par son président ou le ministre chargé de la recherche.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs, dans les limites qu'il détermine, au président dans les matières énumérées au 10° et au bureau dans les matières énumérées aux 6°, 8° et 9°. Il est rendu compte lors de la plus proche séance des décisions prises en vertu de ces délégations.

Art. 20. - Les délibérations énumérées au 10° de l'article 19 sont immédiatement exécutoires.

Les délibérations énumérées aux 5° et 6° de l'article 19 et les participations à des organismes dotés de la personnalité morale autres que les groupements d'intérêt public sont exécutoires un mois après leur réception par les ministres chargés de la recherche et du budget, si l'un de ceux-ci n'y a pas fait opposition dans ce délai.

Les délibérations portant sur le budget primitif, les décisions modificatives et le compte financier sont exécutoires, sauf opposition du ministre chargé de la recherche ou du ministre chargé du budget, un mois après la réception du procès-verbal par chacun des ministres.

Les autres délibérations énumérées à l'article 19 sont exécutoires quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la recherche, si celui-ci n'y a pas fait opposition dans ce délai. En cas d'urgence, ce dernier peut en autoriser l'exécution immédiate.

Chapitre IV

Dispositions relatives à la présidence de l'Académie des technologies

Art. 21. - Le président de l'Académie des technologies est suppléé en cas d'absence ou d'empêchement par le vice-président. Il est assisté du délégué général.

La limite d'âge applicable au président est fixée à soixante-dix ans. Toutefois, elle n'est pas opposable aux mandats en cours.

Art. 22. - Le président de l'Académie des technologies :

- 1° Préside l'assemblée, le bureau et le conseil académique, en arrête l'ordre du jour et les convoque ;
- $2\,^\circ$ Anime l'ensemble des activités de l'Académie des technologies ;
- 3° Exerce la direction générale de l'établissement public ;
- 4° Est ordonnateur principal des dépenses et des recettes ;
- 5° Recrute et gère le personnel contractuel et a autorité sur le personnel de l'Académie des technologies ;
- 6° Représente l'Académie des technologies en justice ainsi que dans tous les actes de la vie civile et dans ses rapports avec les tiers ;
 - 7° Est responsable des marchés.

En ce qui concerne les matières énumérées au 5° et au 6°, il peut déléguer ses pouvoirs dans les limites qu'il détermine au vice-président et au délégué général. Il peut déléguer sa signature.

Il peut désigner des ordonnateurs secondaires qui peuvent déléguer leur signature.

Le président peut inviter toute personnalité à assister avec voix consultative aux séances de l'assemblée de l'Académie des technologies, du conseil académique ou du bureau

- Art. 23. Le délégué général est assisté dans ses fonctions par un directeur auquel il peut déléguer sa signature, notamment en matière de recrutement et de gestion du personnel.
- Art. 24. Le directeur est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président.

Il prépare les dossiers qui seront soumis au bureau, au conseil d'administration et à l'assemblée de l'Académie des technologies. Il assiste aux séances de ces instances avec voix consultative.

TITRE II

RÉGIME FINANCIER

Chapitre 1^{er} **Dispositions générales**

- Art. 25. L'Académie des technologies est soumise au régime financier et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, défini par les articles 151 à 189 du décret du 29 décembre 1962 susvisé et par le décret du 10 décembre 1953 susvisé, sous réserve des dispositions particulières du présent décret.
- Art. 26. L'Académie des technologies est soumise au contrôle financier institué par le décret du 4 juillet 2005 susvisé.

Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé du budget.

Cet arrêté ne peut prévoir de visa préalable de l'autorité chargée du contrôle financier que sur les actes de recrutement et de gestion des personnels.

Art. 27. - L'agent comptable de l'établissement est nommé par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la recherche.

Chapitre II Dépenses et recettes

- Art. 28. Les recettes de l'Académie des technologies comprennent :
- 1° Les subventions de l'Etat, des collectivités publiques ou d'organismes publics ou privés et les recettes du mécénat :
 - 2° Les produits des conventions ;
- 3° Le produit de la vente des publications et documentations sur quelque support que ce soit ainsi que celui des prestations et services rendus par l'Académie des technologies ;
 - 4° Le produit des cessions et participations ;
 - 5° Le revenu des biens meubles ou immeubles ;
 - 6° Les dons et legs ;

 7° Le produit financier des résultats du placement de ses fonds ;

8° Le produit des aliénations ;

9° D'une manière générale, toutes les recettes autorisées par les lois et règlements.

Art. 29. - L'établissement est autorisé à placer ses fonds disponibles dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'économie et des finances.

Art. 30. - Les dépenses de l'Académie des technologies comprennent les frais de personnels qui ne sont pas pris en charge par l'Etat, de fonctionnement et d'équipement ainsi que, d'une manière générale, toutes dépenses qui sont nécessaires à l'activité de l'établissement.

Art. 31. – Il peut être institué, dans l'établissement, des régies de recettes et des régies d'avances dans les conditions prévues par les dispositions du décret du 20 juillet 1992 susvisé, avec l'agrément de l'agent comptable.

TITRE III

MESURES DIVERSES ET TRANSITOIRES

Art. 32. - En application du II de l'article 20 de la loi du 18 avril 2006 susvisée, les biens, droits et obligations de l'association « Académie des technologies » sont dévolus à l'établissement public administratif « Académie des technologies », à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 33. - En application de l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005 susvisée et à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret, les personnels de l'association « Académie des technologies » sont recrutés par l'établissement public administratif « Académie des technologies » par des contrats de droit public.

Les personnels de l'établissement public sont régis par les dispositions du décret du 17 janvier 1986 susvisé. Les services effectués au titre du contrat antérieur sont assimilés à des services publics exercés auprès de l'établissement public.

L'ancienneté est décomptée à compter du premier contrat conclu avec l'association « Académie des technologies », notamment pour l'ensemble des droits relatifs à l'ancienneté prévue par le décret susmentionné.

Art. 34. - Les membres de l'association « Académie des technologies », à la date d'entrée en vigueur du présent décret, deviennent membres de l'établissement public « Académie des technologies ».

Les mandats des membres siégeant au conseil académique et au bureau, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, sont prolongés jusqu'aux élections qui devront intervenir au plus tard le 31 décembre 2007. Ceuxci deviennent, jusqu'à cette date, membres du conseil académique et du bureau de l'établissement public.

Jusqu'à l'élection du président de l'établissement public « Académie des technologies », le président de l'association « Académie des technologies » prend les actes relatifs à la gestion courante de l'établissement. Art. 35. - Le changement de nomenclature comptable est reporté à l'arrêté des comptes clôturant l'exercice 2006. Le budget primitif de l'exercice 2007 est arrêté par le conseil académique tel que prévu par l'article 34 siégeant en conseil d'administration.

Art. 36. - Dans l'attente de l'adoption par le règlement intérieur des conditions de quorum et de représentation des académiciens, l'assemblée telle que prévue par le premier alinéa de l'article 34 délibère valablement conformément aux règles applicables à l'association « Académie des technologies ».

Art. 37. - Pour la constitution du comité technique paritaire, les représentants de l'administration peuvent être désignés, par dérogation aux dispositions de l'article 7 du décret du 28 mai 1982 susvisé, parmi les agents non titulaires occupant des emplois permanents de l'établissement spécialement qualifiés pour traiter des questions entrant dans la compétence du comité technique paritaire.

Art. 38. - Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Art. 39. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Gilles de ROBIEN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Thierry BRETON

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Jean-François COPÉ

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,

François GOULARD

Organisation générale du CNRS

Administration déconcentrée - RMLR : 26

Règlement intérieur de la délégation régionale Provence et Corse

Vu propositions du groupe projet du 04-05-2006 ; conseil de service du 24-10-2006 : assemblées générales du 30-06-2006 et du 22-11-2006.

Sommaire

- I Champ d'application
- II Conseil de service et assemblée générale
- III Dispositions générales
- IV Aménagement du temps de travail
- V Hygiène, sécurité et médecine de prévention
- VI Formation
- VII Informatique

Annexes:

- Charte informatique
- Traces informatiques
- Procès verbal de prise de fonction
- Fiche de fonctions
- Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur
- Fiche annuelle d'horaires (option horaires fixes)
- Liste des autorisations d'absence de droit et de « bienveillance »
- Réservation des salles de réunions

I - CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de fonctionnement interne et les mesures applicables à l'ensemble du personnel affecté à la délégation Provence et Corse y compris les agents contractuels à durée déterminée, les vacataires, auxiliaires et stagiaires.

Un exemplaire du règlement est remis à chaque membre du personnel qui est tenu de l'appliquer et d'en favoriser l'application.

II - CONSEIL DE SERVICE ET ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Le conseil de service est présidé par le délégué régional. Il a un rôle consultatif et émet un avis sur toutes les questions relatives à la vie de la délégation. Il débat notamment sur la gestion des ressources humaines, le plan de formation, les moyens financiers et les conditions de travail.

Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont prévues en application de la décision CNRS du 28 octobre 1992. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres. Chaque séance donne lieu à un compte rendu diffusé aux agents de la délégation. Un(e) secrétaire de séance est désigné(e) alternativement parmi les membres élus et nommés.

L'assemblée générale comprend tous les personnels de la délégation, titulaires et contractuels. Elle est réunie en tant que de besoin et au moins une fois par an par le délégué régional, ou à la demande des 2/3 des personnels. L'ordre du jour est arrêté par le délégué régional.

III - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - Arrivée et départ

Arrivée: tout nouvel arrivant est accueilli par son chef de service qui signe le procès verbal d'installation et le transmet au SPRH. Il remet au nouvel arrivant le livret d'accueil de la délégation régionale et le règlement intérieur, en les commentant. Il lui fait signer l'attestation de prise de connaissance du règlement intérieur qu'il transmet aux affaires générales ainsi que la fiche de fonctions.

En présence de l'ACMO, il le sensibilise aux règles d'hygiène et de sécurité. Enfin, il facilite sa présentation à l'ensemble de la délégation.

Le service des systèmes d'information informe le nouvel arrivant des règles d'utilisation des ressources informatiques et lui remet un exemplaire de la charte informatique. Après lecture de cette charte (cf. § VII) le nouvel arrivant signe le document attestant qu'il a bien pris connaissance de son contenu. Sur demande du chef de service, le SSI lui fournit :

- Les matériels informatiques et logiciels nécessaires.
- Les identifiants personnels et confidentiels permettant l'accès à la messagerie et aux applications des systèmes d'information.

Les affaires générales sont chargées de l'ensemble des formalités administratives d'accueil.

Départ: tout personnel quittant définitivement la délégation devra restituer les éléments qui lui auront été confiés (clés, cartes magnétiques...)

Le chef de service informe le SSI afin de procéder à la fermeture du compte de l'agent partant.

- Les documents de travail se trouvant sur le poste de l'agent restent à la disposition du service.
- Un dispositif automatique permettant à l'agent partant de prévenir ses correspondants de la prochaine fermeture de son compte de courriel peut être mise en place pour une durée maximale de 3 mois.

2 - Accueil des stagiaires

L'accueil du stagiaire est autorisé par le délégué régional, sur proposition du chef de service qui désigne un tuteur de stage. Dans tous les cas, une convention de stage est signée par le délégué régional.

Le stagiaire est placé sous la responsabilité du tuteur qui veille personnellement au bon déroulement du stage (contenu, méthodes, fonctionnement, qualité du rapport). Il lui remet le livret d'accueil de la délégation régionale.

Les affaires générales sont chargées de l'ensemble des formalités administratives d'accueil.

3 - Accès aux bâtiments de la délégation

En dehors des jours et heures d'ouverture (Cf. chapitre 4 « Aménagement du temps de travail »), l'accès aux bâtiments de la délégation doit rester exceptionnel et, dans la mesure du possible, consacré à des tâches ne présentant pas de risques. Dans le cas où des travaux présentant un risque doivent être exécutés hors horaires d'ouverture, l'agent doit être accompagné.

L'accès des bâtiments, en dehors des horaires d'ouverture, est subordonné à l'autorisation préalable du délégué régional. L'agent doit signaler son arrivée et son départ au poste de garde.

Sous réserve de l'exercice du droit syndical, le personnel ne peut introduire ou faire introduire, sans raisons professionnelles, et sans autorisation préalable des personnes étrangères à la délégation.

4 - Matériel

Tout agent est tenu de prendre soin du matériel, notamment technique (informatique, reprographie) qui lui est confié, en vue de l'exécution de son travail et ne doit pas en détourner l'usage à des fins personnelles.

Le matériel appartenant à la délégation ne peut être sorti de celle-ci sans autorisation préalable du délégué régional.

5 - Ouverture du courrier

Toute correspondance adressée sur un lieu de travail doit concerner l'activité professionnelle des agents. Pour ne pas être ouverte, une enveloppe comportant du courrier confidentiel doit obligatoirement porter la mention « personnel » et/ou « confidentiel ».

Le courrier syndical dont le secret doit être garanti dans le cadre de la liberté syndicale reconnue aux fonctionnaires n'a pas à être ouvert. Il doit toutefois être clairement identifiable.

Le courrier médical ou celui des affaires sociales étant protégé par le secret professionnel, doit parvenir cacheté aux agents, aux médecins de prévention et à l'assistante de service social. Il doit toutefois être clairement identifiable. Cette mesure s'applique également au courrier adressé à l'agent comptable secondaire.

6 - Réservation des salles de réunion

La délégation régionale dispose de salles de réunion et gère une salle de conférences réparties dans différents bâtiments.

Ces salles sont à la disposition de tous les services de la délégation mais peuvent aussi être utilisées par les laboratoires du CNRS.

Les réservations sont à faire auprès des secrétariats des services qui gèrent ces salles, en précisant le jour, l'heure et l'objet de la réunion.

Par ailleurs, la délégation possède 2 salles de formation polyvalentes au bâtiment A et une salle informatique au bâtiment PH. Elles sont prioritairement dédiées aux formations organisées par la délégation régionale. Toutefois, si elles sont disponibles et si aucune autre salle n'est libre, celles-ci peuvent être utilisées pour des réunions. La réservation se fait auprès du bureau de la formation permanente.

7 - Confidentialité

Les personnels de la délégation, quel que soit leur statut, ont une obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. De même, ils sont tenus au secret professionnel en ce qui concerne les informations relatives aux personnes.

Ce principe de confidentialité continue à s'appliquer lorsque les agents ont quitté la délégation.

8 - Missions

Tout agent se déplaçant dans l'exercice de ses fonctions, doit être en possession d'un ordre de mission établi préalablement au déroulement de celle-ci. Ce document est obligatoire du point de vue administratif et juridique ; il assure la couverture de l'agent au regard de la réglementation sur les accidents de service et permet éventuellement la prise en charge des frais de déplacement.

L'agent amené à se rendre directement de son domicile sur un lieu de travail occasionnel, sans passer par la délégation, est couvert en cas d'accident, sous réserve de remplir les deux conditions suivantes :

- être en possession d'un ordre de mission ;
- avoir une autorisation d'utilisation d'un véhicule administratif ou de son véhicule personnel.

IV - AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée annuelle de travail effectif est de 1607 heures.

Le temps de travail effectif se définit comme le temps pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations. Cette définition intègre dans le temps de travail effectif, l'exercice du droit à la formation, des droits syndicaux et sociaux.

En revanche, ne constitue pas du temps de travail effectif :

- le temps de la pause méridienne qui ne peut être inférieur à 45 minutes ni supérieur à 2 heures ;
- le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel.

Les modalités de mise en œuvre au sein de la délégation prennent en compte les dispositions figurant dans le décret du 25 août 2000 ainsi que celles énoncées, d'une part, dans l'arrêté du 31 août 2001 et, d'autre part, dans le cadrage national du CNRS du 23 octobre 2001.

La journée de solidarité instaurée par la loi du 30 juin 2004 est fixée le lundi de Pentecôte de chaque année, en application de l'arrêté du 22 novembre 2005 et de la note CNRS/DRH du 21 février 2006.

Les agents CNRS exerçant leurs fonctions à temps plein doivent accomplir 7 heures de travail effectif ce jour.

S'agissant des agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, les 7 heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de travail correspondant. Tout agent qui en raison de l'organisation de son service à temps partiel ne travaille pas habituellement le lundi, devra être présent le lundi de Pentecôte et accomplir sa journée de travail de la durée correspondant à sa quotité de temps de travail.

1 - Durée hebdomadaire

La durée hebdomadaire du travail effectif pour chaque agent de la délégation travaillant à plein temps, est de 38 heures 30 minutes sur cinq jours.

Seuls les personnels autorisés à accomplir un service à temps partiel d'une durée inférieure ou égale à 80 % peuvent travailler selon un cycle hebdomadaire inférieur à 5 jours

2 - Horaires journaliers

La délégation régionale organise l'horaire journalier de son personnel suivant deux formules : l'horaire variable ou l'horaire fixe.

Chaque agent fera connaître son choix auprès de son chef de service. A titre exceptionnel, une période d'essai est autorisée pour une durée de 6 mois à compter de la mise en œuvre des deux dispositifs. A l'issue de cette période d'essai, chaque agent confirmera son choix ou pourra demander à utiliser le dispositif d'horaires non choisi initialement.

Au-delà de cette période exceptionnelle d'essai tout nouvel entrant sera soumis, sauf exception, au dispositif des horaires variables

OPTION 1 - Horaires variables

La délégation organise l'horaire journalier de son personnel sur le principe de l'horaire variable, avec badge personnel ou utilisation d'un code informatique personnel. L'utilisation du badge ou du code informatique par toute autre personne que son utilisateur constitue une faute grave.

Pendant les jours ouvrés, la délégation est ouverte de 7 heures 30 à 19 heures 30. L'amplitude maximale de la journée ne peut, pour un même agent, dépasser 12 heures et la durée du travail effectif excéder 10 heures.

Les horaires sont organisés en plages fixes et plages variables.

Les plages fixes, communes à l'ensemble des agents, s'établissent comme suit :

- de 9 heures 30 à 11 heures 30 ;
- de 14 heures à 16 heures.

Les plages variables, à utiliser librement par les agents sous réserve de la continuité et des nécessités de service, s'établissent comme suit :

- de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- de 11 heures 30 à 14 heures ;
- de 16 heures à 19 heures 30.

Ce dispositif d'horaires variables ne s'applique pas à l'encadrement, dont la liste est arrêtée par le délégué régional et remise à jour annuellement.

Suivi des horaires - crédits / débits d'heures

Chaque agent est tenu d'assurer l'effectivité de son service sur la période de référence d'un mois.

En cas d'excédent ou de déficit d'heures, un dispositif dit de « crédit – débit » permet de reporter sur les plages variables du mois suivant, le nombre d'heures effectuées au-delà ou en deçà de la durée de travail mensuelle, dans la limite de 12 heures.

Les crédits d'heures sont :

- soit reportés sur la période suivante,
- soit transformés en journée de récupération dans la limite de 1,5 jour pour 12 heures de crédit à prendre sur la période suivante.

Les heures supplémentaires cumulées au-delà de 12 heures ne sont pas prises en compte le mois suivant et sont considérées comme perdues.

Les débits d'heures sont :

- soit compensés au cours de la période suivante par un crédit d'heures ou imputés sur les congés annuels.
- soit également compensés par une retenue de traitement égale au trentième du traitement mensuel, par journée complète.

Les débits d'heures doivent être compensés en respectant les plafonds horaires quotidiens (10 heures par jour) et hebdomadaires (48 heures par semaine).

Les agents à temps partiel bénéficient des modalités d'application des horaires variables au prorata de la durée de leur service.

OPTION 2 - Horaires fixes

La délégation organise l'horaire journalier de son personnel sur le principe de l'horaire fixe.

Pendant les jours ouvrés la délégation est ouverte de 7 heures 30 à 19 heures 30. L'amplitude maximale de la journée ne peut, pour un même agent, dépasser 12 heures et la durée du travail effectif excéder 10 heures.

L'horaire de travail quotidien de référence commence à 8 heures 30 et se termine à 17 heures.

Après accord du délégué régional, sur proposition du chef de service et sous réserve des nécessités de service, les personnels qui le souhaitent peuvent pratiquer un horaire décalé par rapport à l'horaire de travail quotidien de référence, dans une limite comprise entre 7 heures 30 et 19 heures 30.

Suivi des horaires :

En début de chaque année civile, chaque agent dépose auprès de son chef de service les horaires hebdomadaires qu'il souhaite réaliser. En fonction des nécessités de service et après accord, ces horaires constituent l'horaire de travail quotidien de référence de l'agent.

En tout état de cause, les personnels :

- à temps plein, doivent réaliser 38 heures 30 par semaine;
- à temps partiel, doivent réaliser un horaire proratisé en rapport avec leur quotité.

Toute absence en dehors des horaires affichés doit être expressément motivée et autorisée préalablement par le chef de service ou régularisée a posteriori.

Les débits d'heures créés par de telles absences doivent être récupérés dans les huit jours qui suivent.

3 - Congés annuels

Le nombre total de jours de congés s'établit à 45 jours par année civile. Il est la somme des 32 jours ouvrés (du lundi au vendredi) de congés annuels par année civile et des 13 jours de congés accordés au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail par année civile

Les jours RTT sont utilisés dans les mêmes conditions que les jours de congés annuels.

Les personnels peuvent bénéficier de jours de fractionnement des congés annuels, conformément au décret du 26 octobre 1984 : 1 jour si l'agent prend 5, 6 ou 7 jours en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre et de 2 jours si ce nombre est au moins égal à 8 jours dans cette même période.

Le nombre de jours de congés est proratisé pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel selon un cycle hebdomadaire inférieur à 5 jours.

Les jours de congés sont accordés par le chef de service, sous réserve des nécessités de service. Sauf cas particulier, les demandes de congés doivent être présentées avec un délai de prévenance de :

- 48 heures au moins pour une durée inférieure à une semaine
- 15 jours au moins pour une durée d'une à deux semaines
- de 1 mois au moins pour une durée supérieure à deux semaines.

Des périodes de fermeture, qui s'appliquent aux services du siège ainsi qu'à l'ensemble des délégations régionales, peuvent être décidées en début de chaque année par la direction générale du CNRS, après avis du CTP. Après avis du conseil de service, des jours supplémentaires de fermeture peuvent être appliqués par la délégation Provence et Corse. Ces jours de fermeture sont décomptés des jours de RTT.

L'absence de service ne peut excéder 31 jours consécutifs. La durée des congés est calculée du premier au dernier jour sans déduction des samedis, dimanches et jours fériés. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux fonctionnaires bénéficiant d'un congé bonifié. Cependant, les jours RTT ne peuvent être cumulés avec les congés bonifiés.

Le suivi des jours de congés annuels et des jours de fractionnement est réalisé sous la responsabilité de chaque chef de service au travers d'une application informatique.

Le report des jours de congés annuels, ainsi que les jours RTT non utilisés, est autorisé jusqu'au 28 février de l'année suivante. Les jours qui n'auront pas été utilisés à cette date seront définitivement perdus.

Toutefois, les jours de congés annuels ainsi que les jours de RTT non utilisés au 31 décembre peuvent être versés sur un **compte épargne temps** (CET) dans les conditions édictées ci-dessous :

Bénéficiaires

Un compte épargne temps peut être ouvert, à leur demande, par les agents titulaires et non titulaires ou accueillis en détachement au CNRS s'ils sont employés de manière continue depuis au moins un an dans une administration de l'Etat ou d'un établissement public en relevant

Un agent stagiaire ne peut prétendre à constituer un CET avant sa titularisation.

Alimentation

Tout agent disposant d'un CET ouvert, peut demander une fois par an, au plus tôt le 1^{er} novembre et au plus tard le 31 décembre de l'année civile de référence, que soient versés sur son compte les jours de congés (annuels et/ou jours de RTT) non utilisés avant cette date et non reportés.

L'abondement du CET est soumis à une double limitation :

- le nombre de jours de congés utilisés dans l'année (année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre) ne peutêtre inférieur à 20.
- il ne peut être abondé que dans la limite de 22 jours maximum par an.

Utilisation

- l'agent doit avoir épargné au moins 40 jours sur son compte depuis son ouverture pour bénéficier d'une première utilisation :
- Le CET est utilisable sur 10 ans à compter du moment où l'agent a été informé que les 40 jours ont été épargnés;
- l'agent doit avoir présenté sa demande d'utilisation des congés acquis au titre du CET en respectant un délai de prévenance au moins égal au double de la durée du congé sollicité, sans que ce délai puisse être inférieur à un mois ni supérieur à 6 mois;
- le recours au crédit de congés du CET est subordonné à la prise de congés d'une durée minimale de 5 jours ouvrés consécutifs, ceci quelle que soit la quotité de service travaillée par l'agent;
- la demande ne doit pas avoir pour effet de rendre négatif le solde du CET;
- la prise de congés sollicités au titre du CET doit être compatible avec les nécessités du service.

Le nombre de jours pouvant alimenter le CET d'un agent exerçant ses fonctions à temps partiel ou à temps incomplet est affecté de la même quotité que celle applicable au temps de travail de l'agent. Cette quotité ne s'applique cependant ni au total de 40 jours nécessaires pour ouvrir droit à l'utilisation des jours épargnés, ni au délai maximum de 10 ans prévu pour cette utilisation.

Toute demande d'ouverture, d'alimentation et d'utilisation d'un CET doit être transmise au SPRH sous couvert du chef de service.

4 - Absences

OPTION 1 - Horaires variables

Toute absence, retard ou indisponibilité imprévus, débordant sur les plages fixes, doivent être signalés, dans les plus brefs délais, sauf cas de force majeure, à son chef de service.

Toute absence pour empêchement personnel occasionnel ou tout retard dû aux aléas de transports devra être pris en compte au titre des horaires variables.

Les perturbations de grande ampleur dans les transports, à l'occasion des jours de grève, feront l'objet d'un traitement au cas par cas.

Les horaires variables n'excluent pas les autres aménagements d'horaires et autorisations exceptionnelles d'absence prévus réglementairement. Leur suivi est réalisé sous la responsabilité du chef de service. Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit être, sauf cas de force majeure, rapidement signalée à son chef de service. Sous les 48 heures qui suivent l'arrêt de travail, l'agent doit produire un certificat médical indiquant la durée prévisible de l'indisponibilité.

OPTION 2 - Horaires fixes

Toute absence, retard ou indisponibilité imprévus doivent être signalés, dans les plus brefs délais, sauf cas de force majeure, à son chef de service.

Toute absence pour empêchement personnel occasionnel ou tout retard dû aux aléas de transports devra être rattrapé dans les 8 jours.

Les perturbations de grande ampleur dans les transports, à l'occasion des jours de grève, feront l'objet d'un traitement au cas par cas.

Le suivi des aménagements d'horaires et autorisations exceptionnelles d'absence prévus réglementairement est réalisé sous la responsabilité du chef de service.

Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit être, sauf cas de force majeure, rapidement signalée à son chef de service. Sous les 48 heures qui suivent l'arrêt de travail, l'agent doit produire un certificat médical indiquant la durée prévisible de l'indisponibilité.

V - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - MEDECINE DE PREVENTION

S'il incombe au délégué régional de veiller à la sécurité et à la protection des personnels et des biens de la délégation, chacun doit s'assurer de sa sécurité et de celle des autres.

Un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles et d'hygiène et de sécurité (ACMO) est nommé par le délégué régional qu'il assiste et conseille. Il informe et sensibilise les personnels travaillant dans la délégation pour la mise en œuvre des consignes d'hygiène et sécurité.

L'ACMO doit fournir aux personnels, dès leur arrivée, la formation et les informations nécessaires à l'accomplissement de leur travail et au respect des consignes générales de sécurité

Le conseil de service est l'instance de concertation compétente pour toutes les questions d'hygiène et de sécurité propres à la délégation.

L'identité de l'ACMO et de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité sont affichées dans chacun des bâtiments de la délégation régionale.

Le registre d'hygiène et de sécurité, dans lequel les personnels peuvent consigner leurs observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail, est disponible dans chacun des bâtiments de la délégation régionale.

Il est interdit de fumer sur les lieux de travail ainsi que dans les espaces accueillant du public et le restaurant du campus.

Les dispositions à prendre, en cas d'accident ou d'incendie, font l'objet d'un document spécifique affiché dans les différents bâtiments de la délégation régionale. Le gardien (poste 45 - 00) et le chef de service doivent être informés de la venue des secours (pompiers, ambulances).

Tout accident corporel survenant dans le cadre de l'activité professionnelle sera immédiatement déclaré auprès du chef de service.

Tous les locaux présentant un risque, tels les ateliers, font l'objet d'une signalétique particulière. Leur accès est réglementé et limité aux seules personnes autorisées.

Tout agent est tenu de se soumettre aux examens prévus par la réglementation en vigueur relative à la médecine de prévention et répondre impérativement aux convocations qui lui sont adressées.

VI - FORMATION

Les formations destinées aux agents de la délégation sont formalisées dans un plan de formation.

Le plan de formation de la délégation est soumis pour avis au conseil de service puis transmis au service du personnel et des ressources humaines.

Un correspondant formation est nommé par le délégué régional.

Le correspondant de formation recueille, auprès des agents et des responsables de services, les besoins de formation. Il contribue, auprès du délégué régional, à leur analyse et à la définition des objectifs de formation.

Il met en œuvre le plan de formation en informant et conseillant les agents et les responsables de services sur les actions de formation proposées par le bureau des ressources humaines et de la formation.

Il centralise les demandes des agents qu'il vise et transmet ensuite au service des ressources humaines, chargé de la mise en oeuvre et du suivi des opérations, sous couvert du responsable de service et du délégué régional.

Il est chargé d'établir chaque année, en lien avec le bureau des ressources humaines et de la formation, un bilan quantitatif et qualitatif des actions de formation suivies par les agents.

VII - INFORMATIQUE

La délégation met à disposition des agents les moyens informatiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission. L'administration des ressources informatiques est assurée par le service des systèmes d'information de la délégation.

Leur utilisation est soumise à des règles explicitées dans la charte utilisateur pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet du CNRS (DEC 99/8407/DCAJ du 02/02/99).

Cette charte est un code de bonne conduite et précise, en accord avec la législation, la responsabilité de chaque utilisateur. L'utilisation des moyens informatiques implique impérativement la prise de connaissance de celle-ci par l'utilisateur.

La charte informatique est annexée au présent règlement intérieur.

Sont prohibés, entre autre :

- Toute connexion de matériel personnel sur le réseau local de la délégation (portables personnels en particulier)
- Toute installation et utilisation de logiciel non validé par le service des systèmes d'information.

L'utilisateur est informé par que le service des systèmes d'information traite de manière automatique des données pouvant être à caractère nominatif. Ces données sont traitées conformément à la législation en vigueur.

La note concernant les traces informatiques est annexée au présent règlement intérieur.

Fait à Marseille, le 27 novembre 2006.

Le délégué régional Provence et Corse, Pierre DOUCELANCE

ANNEXES

Charte utilisateur pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet

Ce texte, associé au règlement intérieur des entités, est avant tout un code de bonne conduite. Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques et des services Internet, avec des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à : <robert.longeon@cnrs-dir.fr>

1. Définitions

On désignera de façon générale sous le terme "ressources informatiques ", les moyens informatiques de calcul ou de gestion locaux ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance, directement ou en cascade à partir du réseau administré par l'entité.

On désignera par " services Internet ", la mise à disposition par des serveurs locaux ou distants de moyens d'échanges et d'informations diverses : Web, messagerie, forum...

On désignera sous le terme " utilisateur ", les personnes ayant accès ou utilisant les ressources informatiques et services Internet.

On désignera sous le terme " entité " les entités administratives créées par le CNRS pour l'accomplissement de ses missions, telles que les unités de recherche ainsi que les services et directions administratives.

2. Accès aux ressources informatiques et services

L'utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet ainsi que du réseau pour y accéder ne sont autorisés que dans le cadre exclusif de l'activité professionnelle des utilisateurs conformément à la législation en viqueur.

L'activité professionnelle est celle prévue par les statuts du GIP RENATER auquel est lié le CNRS, à savoir : les activités de recherches, d'enseignements, de développe-

ments techniques, de transferts de technologies, de diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, d'expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique, mais également toute activité administrative et de gestion découlant ou accompagnant ces activités.

L'utilisation des ressources informatiques partagées de l'entité et la connexion d'un équipement sur le réseau sont en outre soumises à autorisation. Ces autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être cédées, même temporairement, à un tiers. Ces autorisations peuvent être retirées à tout moment. Toute autorisation prend fin lors de la cessation même provisoire de l'activité professionnelle qui l'a justifiée.

L'entité pourra en outre prévoir des restrictions d'accès spécifiques à son organisation : (Carte à puce d'accès ou d'authentification, filtrage d'accès sécurisé...)

3. Règles d'utilisation, de sécurité et de bon usage

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale et aussi à celle de son entité.

L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

En particulier :

- il doit appliquer les recommandations de sécurité de l'entité à laquelle il appartient,
- il doit assurer la protection de ses informations et il est responsable des droits qu'il donne aux autres utilisateurs, il lui appartient de protéger ses données en utilisant les différents moyens de sauvegarde individuels ou mis à sa disposition,
- il doit signaler toute tentative de violation de son compte et, de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater.
- il doit suivre les règles en vigueur au sein de l'entité pour toute installation de logiciel,
- il choisit des mots de passe sûrs, gardés secrets et en aucun cas ne doit les communiquer à des tiers,
- il s'engage à ne pas mettre à la disposition d'utilisateurs non autorisés un accès aux systèmes ou aux réseaux, à travers des matériels dont il a l'usage,
- il ne doit pas utiliser ou essayer d'utiliser des comptes autres que le sien ou de masquer sa véritable identité
- il ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données autres que celles qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement. En particulier, il ne doit pas modifier le ou les fichiers contenant des informations comptables ou d'identification,
- il ne doit pas quitter son poste de travail ni ceux en libre-service sans se déconnecter en laissant des ressources ou services accessibles.

4. Conditions de confidentialité

L'accès par les utilisateurs aux informations et documents conservés sur les systèmes informatiques doit être limité à ceux qui leur sont propres, et ceux qui sont publics ou partagés. En particulier, il est interdit de prendre connaissance d'informations détenues par d'autres utilisateurs, quand bien même ceux-ci ne les auraient pas explicitement protégées.

Cette règle s'applique également aux conversations privées de type courrier électronique dont l'utilisateur n'est destinataire ni directement, ni en copie. Si, dans l'accomplissement de son travail, l'utilisateur est amené à constituer des fichiers tombant sous le coup de la loi Informatique et Libertés, il devra auparavant en avoir fait la demande à la CNIL en concertation avec le Directeur de l'entité et la Direction des Contrats et des Affaires Juridiques du CNRS et en avoir reçu l'autorisation. Il est rappelé que cette autorisation n'est valable que pour le traitement défini dans la demande et pas pour le fichier lui-même.

5. Respect de la législation concernant les logiciels

Il est strictement interdit d'effectuer des copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle. Ces dernières ne peuvent être effectuées que par la personne habilitée à cette fin par le responsable de l'entité.

Par ailleurs l'utilisateur ne doit pas installer de logiciels à caractère ludique, ni contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

6. Préservation de l'intégrité des systèmes informatiques

L'utilisateur s'engage à ne pas apporter volontairement des perturbations au bon fonctionnement des systèmes informatiques et des réseaux que ce soit par des manipulations anormales du matériel, ou par l'introduction de logiciels parasites connus sous le nom générique de virus, chevaux de Troie, bombes logiques.... Tout travail de recherche ou autre, risquant de conduire à la violation de la règle définie dans le paragraphe précédent, ne pourra être accompli qu'avec l'autorisation du responsable de l'entité et dans le strict respect des règles qui auront alors été définies.

7. Usage des services Internet (Web, messagerie, forum...)

L'utilisateur doit faire usage des services Internet dans le cadre exclusif de ses activités professionnelles et dans le respect de principes généraux et des règles propres aux divers sites qui les proposent ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

En particulier :

- il ne doit pas se connecter ou essayer de se connecter sur un serveur autrement que par les dispositions prévues par ce serveur ou sans y être autorisé par les responsables habilités,
- il ne doit pas se livrer à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le bon fonctionnement des serveurs auxquels il accède,

- il ne doit pas usurper l'identité d'une autre personne et il ne doit pas intercepter de communications entre tiers.
- il ne doit pas utiliser ces services pour proposer ou rendre accessible aux tiers des données et informations confidentielles ou contraires à la législation en vigueur,
- il ne doit pas déposer des documents sur un serveur sauf si celui-ci le permet ou sans y être autorisé par les responsables habilités,
- il doit faire preuve de la plus grande correction à l'égard de ses interlocuteurs dans les échanges électroniques par courrier, forums de discussions...
- il n'émettra pas d'opinions personnelles étrangères à son activité professionnelle susceptibles de porter préjudice au CNRS,
- il doit s'imposer le respect des lois et notamment celles relatives aux publications à caractère injurieux, raciste, pornographique, diffamatoire.

L'entité ne pourra être tenue pour responsable des détériorations d'informations ou des infractions commises par un utilisateur qui ne se sera pas conformé à ces règles.

8. Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi sur l'informatique et les libertés.

9. Rappel des principales lois françaises

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter la législation française en particulier dans le domaine de la sécurité informatique :

- la loi du 6/1/78 dite "informatique et liberté ", (cf. http://www.cnil.fr/)
- la législation relative à la fraude informatique, (article 323-1 à 323-7 du Code pénal), (cf. http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/code.cgi)
- la législation relative à la propriété intellectuelle (cf. http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/code.cgi)
- la loi du 04/08/1994 relative à l'emploi de la langue française, (cf http://www.culture.fr/culture/dglf/)
- la législation applicable en matière de cryptologie. (cf.http://www.telecom.gouv.fr/francais/activ/ techno/crypto0698_1.htm)

10. Application

La présente charte s'applique à l'ensemble des agents du CNRS tous statuts confondus, et plus généralement à l'ensemble des personnes, permanentes ou temporaires, utilisant les moyens informatiques de l'entité ainsi que ceux auxquels il est possible d'accéder à distance directement ou en cascade à partir du réseau administré par l'entité. Elle sera annexée, à titre d'information, aux contrats de travail conclus avec les agents contractuels qui auront accès au système informatique de leur entité.

Elle sera en outre signée par toutes personnes accueillies au CNRS et ayant accès audit système.

Traces informatiques

I. Introduction

En raison de la réglementation en vigueur sur la gestion des traces générées par l'utilisation des moyens informatiques et des services réseau au CNRS, il est désormais obligatoire d'informer chaque utilisateur du réseau informatique de la Délégation Provence et Corse de la nature des traces recueillies par nos systèmes lors de l'utilisation du réseau et des services logiciels.

Une maîtrise de la sécurité de fonctionnement des systèmes d'information et une garantie de la licéité des transactions opérées nécessitent un contrôle s'appuyant nécessairement sur l'enregistrement systématique et temporaire d'un certain nombre d'informations caractérisant chaque transaction, appelées traces.

II. Principe de base

Ces traces ont plusieurs objectifs :

- La métrologie du réseau : contrôler le volume d'utilisation de la ressource, détecter des anomalies afin de mettre en place de la qualité de service, faire évoluer les équipements en fonction des besoins;
- Vérifier que les règles en matière de SSI sont correctement appliquées et que la sécurité des systèmes d'information et du réseau est assurée;
- Détecter toute défaillance ou anomalie de sécurité, volontaire ou accidentelle, passive ou active, d'origine matérielle ou humaine;
- Détecter toute violation de la loi ou tout abus d'utilisation des moyens informatiques pouvant engager la responsabilité du CNRS;
- Être à même de fournir des preuves nécessaires pour mener les enquêtes en cas d'incident de sécurité et de répondre à toute réquisition officielle présentée dans les formes légales.

Les traces enregistrées de manière systématique portent sur l'utilisation des moyens suivants :

- Les serveurs et postes de travail ;
- Les équipements d'extrémité de réseau et la surveillance des services réseau (routeur de la délégation, routeur de campus,...);
- Les équipements de surveillance du trafic réseau (métrologie, antivirus, anti spam,...);
- Les applications spécifiques (GCF, Bases de données locales....).

III. Les informations enregistrées

- Pour les serveurs en général (GCF, BDD, ...) :
 - L'identité de l'émetteur de la requête
 - La date et l'heure de la tentative
 - Le résultat de la tentative (succès ou échec)
 - Le nombre de connexions
 - Les commandes passées.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Serveur de messagerie (pour chaque message émis ou reçu) :
 - L'adresse de l'expéditeur (courriel)
 - L'adresse du destinataire (courriel)
 - La date et l'heure de la tentative

- Les différentes machines (relais de messagerie) par lesquels le message a transité
- Le traitement « accepté ou rejeté » du message
- Le cas échéant le résultat du traitement anti spam, antivirus ou de liste grise.

Il est à noter qu'en cas de détection de virus le message n'est pas transmis au destinataire.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Serveurs Web (pour chaque connexion) :
 - L'adresse IP source, destination et le cas échéant les différentes données d'authentifications
 - La ou les pages consultées et les informations fournies par le client (navigateur, système d'exploitation,...)
 - Les numéros des ports source et destination ainsi que le protocole
 - Le type de la requête
 - La date et l'heure de la tentative
 - Le volume de données transférées.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Serveurs DNS :
 - L'adresse IP source
 - L'IP et le nom DNS de la destination.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Les équipements réseaux (routeurs DR + Campus, pare-feux, commutateurs,...):
 - L'adresse IP source et destination
 - Les numéros de port sources et destination ainsi que le protocole réseau
 - La date et l'heure de la tentative
 - La façon dont le paquet a été traité par l'équipement (transmis ou filtré).

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Serveur de surveillance réseau :
 - Métrologie (débit de chaque machine, chaque bâtiment, ...) en temps réel
 - Correspondance adresse IP et adresse Ethernet de chaque poste de travail
 - Toute connexion sauvage d'un ordinateur sur le réseau local
 - Rapports journaliers d'analyse des traces des équipements réseaux.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

- Les postes de travail :
 - Tout lancement d'application
 - Toute installation ou désinstallation de logiciel
 - Toute connexion sur une ressource du réseau local
 - Toute connexion Internet ainsi que les sites visités
 - Fichiers récemment ouverts.

Ces données sont conservées au maximum pour une durée d'un an.

IV. Les traitements effectués

Le triple objectif de ces traitements est de veiller :

- au respect de la politique de sécurité
- au bon fonctionnement du matériel et logiciel
- à l'équilibrage de charge des équipements et logiciels.

V. Les accès individuels

Chaque agent peut demander à consulter les traces télématiques ou informatiques qui le concernent. Les demandes doivent être faites par écrit auprès du directeur de l'unité concernée.

La recherche est faite par l'administrateur, sur demande de sa hiérarchie, et les résultats sont transmis directement à l'utilisateur demandeur, sous la forme d'un "courrier personnel".

Procès verbal d'installation

A adresser au service des ressources humaines. A remplir le jour même de la prise de fonctions.

Service,

Je soussigné(e)

atteste de la prise de fonctions, le

de

Nom: Prénom:

N° d'agent :

En qualité de :

fonctionnaire titulaire fonctionnaire stagiaire contractuel à durée déterminée

Fait à Marseille, le

(cachet et signature du responsable de service)

BAP:

Délégation régionale Provence et Corse Fiche de fonctions

Nom: Prénom:

Numéro d'agent : Corps : Grade :

Fonction : Emploi type : Date de début de position :

Service d'affectation : Nom du responsable de service : Mission:

Activités :

Compétences:

Conditions de travail :

(Contraintes, horaires particuliers, déplacements...)

Principaux interlocuteurs:

(Réseau relationnel)

Rattachement hiérarchique direct :

Fait à Marseille, le

Signature du responsable de service,

Signature du délégué régional,

Signature de l'agent

Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur de la délégation régionale Provence et Corse (à transmettre aux affaires générales)

Je soussigné, Mme, Melle, M.

Grade:

affecté au service :

reconnaît avoir lu attentivement :

- le règlement intérieur de la délégation régionale Provence et Corse ;
- la charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services internet du CNRS.

Fait à Marseille, le (signature de l'agent)

Délégation régionale Provence et Corse Fiche annuelle d'horaires de travail journaliers Année

Remarques liminaires :

- Le temps de pause méridienne ne peut être inférieur à 45 minutes ni supérieur à 2 heures.
- Le début des plages de travail s'entend par demiheure franche :

Matin : 7h30 - 8h - 8h30 - 9h - 9h30 Après-midi : 13h - 13h30 - 14h

Je soussigné(e) Nom Prénom

déclare effectuer les horaires de travail journaliers suivants, au cours de l'année

Lundi			Total
Matin :	de	à	TOLAL
Après-midi :	de	à	
		Total 1	
Mardi			
		,	Total
Matin :	de	à	
Après-midi :	de	à	
		Total 2	
Mercredi			
			Total
Matin :	de	à	
Après-midi :	de	à	
		Total 3	
Jeudi			
			Total
Matin :	de	à	
Après-midi :	de	à	
		Total 4	
Vendredi			
			Total
Matin :	de	à	
Après-midi :	de	à	
		Total 5	
		001	

Total hebdomadaire : 1+2+3+4+5 = 38 heures 30 (à proratiser si temps partiel)

Fait à Marseille, le

Signature	Cachet et signature
de l'agent	du responsable de service
	Cachet et signature du délégué régional

Liste des autorisations spéciales d'absence de droit

Définition : les autorisations spéciales d'absence de droit sont celles qui sont prévues par un texte réglementaire.

1/ Autorisations d'absence pour exercer un mandat de conseiller général ou de conseiller municipal (circulaire interne du 21 octobre 1982).

2/ Autorisations d'absence pour exercer un mandat de maire ou d'adjoint ben dehors des sessions (circulaire FP n° 905 du 3 octobre 1967 + circulaire du 21 octobre 1982). Les agents ont droit à :

- une journée ou deux demi-journées par semaine pour les maires des communes de 20 000 habitants au moins;
- une journée ou deux demi-journées par mois pour les maires des autres communes et pour les adjoints des communes de 20 000 habitants au moins.
- 3/ Candidatures aux élections législatives ou sénatoriales (circulaire du 21 octobre 1982).

4/ Candidatures lors des élections à l'assemblée des communautés européennes (circulaire du 21 octobre 1982)

5/ Candidatures aux élections cantonales (circulaire du 21 octobre 1982)

6/ Candidatures aux élections municipales (circulaire du 21 octobre 1982)

7/ Jurés d'assises (circulaire du 21 octobre 1982)

8/ Périodes d'instructions militaires et stages de sélection (circulaire du 21 octobre 1982)

9/ Participation des agents élus en qualité d'administrateur des caisses de sécurité sociale et aux conseils d'administration de ces organismes : absence dans la limite de 10 jours par an (circulaire du 21 octobre 1982)

10/ Autorisations d'absence pour formation syndicale (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale et décret n° 84-474 du 15 juin 1984)

11/ Autorisations d'absence pour formation professionnelle (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 – article 21)

12/ Autorisations d'absence pour les sapeurs-pompiers volontaires (loi du 3 mai 1996)

13/ Autorisations d'absence accordés aux agents cohabitant avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse (instruction ministérielle du 23 mars 1950 et circulaire du 21 octobre 1982). Ces autorisations doivent être accordées si les mesures prophylactiques se révèlent insuffisantes (3 cas : variole, diphtérie et méningite)

Liste des autorisations d'absence dites mesures de « bienveillance »

1/ Autorisations d'absences pour événement de famille (instruction ministérielle n° 7 du 23 mars 1950 + circulaire interne n° 243482 du 21 octobre 1982)

- mariage de l'agent : 3 jours

 décès ou maladie très grave du conjoint, de pères et mères, enfants et beaux-parents : 3 jours

2/ Autorisations d'absences pour soigner un enfant malade ou pour en assurer la garde (circulaire FP n° 1475 et B-2 A/98 du 20 juillet 1982 + circulaire interne du 21 octobre 1982)

 peuvent être accordées dans la limite d'une fois les obligations hebdomadaires, plus un jour (6 jours)

3/ Participation aux fêtes religieuses propres aux différentes confessions (circulaire FP n° 901 du 23 septembre 1967 + circulaire interne du 21 octobre 1982)

4/ Déménagement (circulaire interne du 21 octobre 1982)

 Les agents peuvent avoir droit à 2 jours dans la mesure où il y a changement de résidence administrative

5/ Autorisations d'absences pour femmes enceintes (1 heure à partir du 3ème mois)

Délégation régionale Provence et Corse Réservation des salles de réunion

Les réservations sont à faire auprès des secrétariats des services qui gèrent ces salles (cf. tableau ci-dessous), en précisant le jour, l'heure et l'objet de la réunion.

Salles	Nombre de places	Localisation	Service gestionnaire	Téléphone (04-91-16)
1 salle de réunion	22	Bâtiment PH	Secrétariat du délégué régional	40-25 ou 40-28
1 salle de réunion	12	Bâtiment D	SRH	40-49
1 salle de réunion	14	Bâtiment A	STL	40-40
2 salles de réunion	22 et 12	Bâtiment G	STL	40-40
1 salle de conférences	198	Bâtiment G	STL	40-40

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A003DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités propres de recherche

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités propres de recherche suivantes :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

UPR n° 2940, intitulée Institut Néel dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : nanoscience, optique non linéaire, fermions fortement corrélés, supraconducteurs, semiconducteurs, magnétisme, informations quantiques, matériaux/énergie env, rayonnement synchrotron, cryogénie TBT, microscopie

Directeur : M. Alain FONTAINE, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 5, 4, 8, 15

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 3021, intitulée Aérothermique, combustion et systèmes réactifs dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : développer les domaines de la combustion et la détonation, la propulsion aérospatiale et automobile, la réactivité atmosphérique, les nouvelles ressources et nouveaux matériaux pour l'énergétique

Directeur: M. Iskender GOKALP, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 10

Art. 2. - Le mandat des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 06A011DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités propres de service et de recherche et des unités propres de recherche

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités propres de service et de recherche suivantes :

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Midi-Pyrénées

USR n° 2936, intitulée Station de biologie expérimentale du CNRS à Moulis dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : doter la région toulousaine d'un outil d'expérimentation et de recherche écologique à large échelle

Directeur : M. Jean CLOBERT, directeur de recherche Section d'évaluation : 29

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Rhône-Auvergne

USR n° 3010, intitulée Laboratoire transdisciplinaire Joliot-Curie dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : incubateur scientifique multidisciplinaire devant permettre à des chercheurs ou équipes ayant une idée d'approche innovante sur un objet biologique, de venir l'expérimenter pour une période déterminée d'avance

Directeur: M. Philippe BOUVET, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 22, 2, 5, 7, 11, 23, 26

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités propres de recherche suivantes :

Département de rattachement : Chimie

Délégation Alpes

UPR n° 5301, intitulée Centre de recherches sur les macromolécules végétales dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : connaissances fondamentales des constituants majeurs de la biomasse végétale. Activité biologique des oligo et polysaccharides, étude des mécanismes enzymatiques mis en jeu

Directeur : M. Redouane BORSALI, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 11, 16, 28

Délégation Aquitaine-Limousin

UPR n° 8641, intitulée Centre de recherches Paul Pascal dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : chimie physique de la matière condensée et des interfaces

Directeur : M. Philippe RICHETTI, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 11

UPR n° 9048, intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : élaboration, caractérisation, mise en forme, optimisation de matériaux fonctionnels et thermo-structuraux

Directeur : M. Claude DELMAS, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 14, 10

Délégation Ile-de-France Sud

UPR n° 2301, intitulée Institut de chimie des substances naturelles dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : études à l'interface chimie/science du vivant pour la compréhension des intéractions existantes entre molécules et cycle biologique, dans le domaine de la chimie organique, structurale et médicinale

Directeur : M. Jean-Yves LALLEMAND, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain OLESKER, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 16, 12

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8241, intitulée Laboratoire de chimie de coordination dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : chimie de coordination : nouveaux composés de la chimie inorganique, précurseurs moléculaires de matériaux, catalyse homogène, chimie bioinorganique

Directeur : M. Bruno CHAUDRET, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 14, 12

Délégation Rhône-Auvergne

USR n° 59, intitulée Service central d'analyse dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : service de prestations analytiques ; développement d'analyse élémentaire et moléculaire ; instrumentation

Directrice : Mme Marie-Florence GRENIER, directrice de recherche

Section d'évaluation : 13

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPR n° 1934, intitulée Centre d'études biologiques de Chizé dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : identifier les processus qui régulent la dynamique de la biodiversité : adaptation des individus, régulation des populations, structuration des communautés

Directeur : M. Vincent BRETAGNOLLE, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 29

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Côte d'Azur

UPR n° 10, intitulée Centre de recherche sur l'hétéroepitaxie et ses applications dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : recherches sur l'hétéroépitaxie des semiconducteurs. Matériaux à grand gap ; applications en opto-électronique. Laser bleu. Cellules photovoltaïques. Nouvelles approches en hétéroépitaxie

Directeur : M. Jean-Yves DUBOZ, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 8

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8011, intitulée Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : élaboration et caractérisation structurale de matériaux par différentes techniques. Nanomatériaux. Nanosciences : machines et composants moléculaires

Directeur : M. Jean-Pierre LAUNAY, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 14, 15

Délégation Paris Michel-Ange

UPR n° 5, intitulée Spectroscopie en lumière polarisée dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : contrôle optique et instrumentation, études de nouveaux supraconducteurs, milieux granulaires

Directeur : M. Jérôme LESUEUR, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 6, 8

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Est

UPR n° 76, intitulée Centre Jean Pépin dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : travail collectif consacré d'une part au néoplatonisme, d'autre part au stoïcisme ancien, et qui ne compte pas moins de sept opérations principales ; publier le volume annuel de L'Année philologique

Directrice : Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 35, 32

Délégation Paris A

UPR n° 841, intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : toutes recherches sur les textes des périodes antiques, médiévales et modernes dans une perspective de critique des sources et de publications scientifiques. Champ privilégié : l'Europe et la Méditerranée

Directrice : Mme Anne-Marie EDDE, directrice de recherche

Directrice-adjointe : Mme Annie DUFOUR, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 32, 35

Délégation Paris Michel-Ange

USR n° 710, intitulée L'année épigraphique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : préparation et publication annuelle de l'année épigraphique et poursuite de recherches liées à l'épigraphie grecque et latine

Directeur : M. Michel-Yves PERRIN, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Sylvie DARDAINE, directrice de

recherche

Section d'évaluation : 32

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Languedoc-Roussillon

UPR n° 1142, intitulée Institut de génétique humaine dont la mission et l'orientation générale de recherche

sont : recherche fondamentale en génétique, biologie moléculaire et cellulaire, notamment génétique humaine, régulations épigénétiques, génome et chromatine, différenciation et développement

Directeur : M. Alain BUCHETON, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Dominique GlORGI, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 23, 24, 26

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Midi-Pyrénées

UPR n° 8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : analyse et architecture des systèmes

Directeur : M. Raja CHATILA, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis SANCHEZ, directeur

de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 7.8

Département de rattachement : Direction scientifique générale

Délégation Midi-Pyrénées

USR n $^{\circ}$ 5026, intitulée Télescope Bernard Lyot dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : exploitation du télescope national Bernard Lyot (TBL) et de son instrumentation

Directeur : M. Rémi CABANAC, chargé de recherche associé

Section d'évaluation : 17

Délégation Rhône-Auvergne

USR n° 6402, intitulée Centre de calcul de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : centre de calcul

Directeur : M. Dominique BOUTIGNY, directeur de recherche

Section d'évaluation : 3.

Art. 3. - Est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2007 l'unité propre de recherche suivante :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Ile-de-France Sud

UPR n° 3321, intitulée Laboratoire Aime Cotton dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : physique des agrégats, spectroscopie atomique moléculaire, étude des atomes froids, optique non linéaire

Directeur : M. Pierre PILLET, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 14

Art. 4. - Est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007 l'unité propre de recherche suivante :

Département de rattachement : Chimie

Délégation Paris B

UPR n° 15, intitulée Laboratoire interfaces et systèmes électrochimiques dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : étude des réactions électrochimiques en relation avec les propriétés structurales des milieux condensés

Directeur : M. Claude DESLOUIS, directeur de recherche Section d'évaluation : 14.

- Art. 5. Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.
- Art. 6. Le mandat des directeurs nommés à l'article 3 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de trois ans.
- Art. 7. Le mandat des directeurs nommés à l'article 4 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de deux ans.
- Art. 8. La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 06A010DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2007 - 2010 :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autres établissements : UNIVERSITE GRENOBLE 2, INS-TITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMR n° 5224, intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann

Directeur : M. Georges-Henri COTTET, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 1, 7

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Autre établissement : UNIVERSITE BORDEAUX 2

UMR n° 5251, intitulée Institut de mathématiques de Bordeaux

Directeur: M. Guy METIVIER, professeur

Section d'évaluation : 1

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n° 5209, intitulée Institut Carnot de Bourgogne

Directeur: M. Gilles BERTRAND, professeur

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 14, 8, 2

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2 UMR n° 5243, intitulée Géosciences Montpellier Directeur: M. Serge LALLEMAND, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 18, 20

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Autres établissements : INSA TOULOUSE, UNIVERSITE

TOULOUSE 1

UMR n° 5219, intitulée Institut de mathématiques de Toulouse

Directeur: M. Michel LEDOUX, professeur

Section d'évaluation : 1

Département de rattachement : Chimie

Délégation Alpes

Etablissement principal: UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : CEA GRENOBLE

UMR n° 5249, intitulée Laboratoire de chimie et biologie des métaux

Directeur : M. Marc FONTECAVE, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 16, 14, 23, 21, 25

UMR n° 5250, intitulée Département de chimie moléculaire

Directeur : M. Pascal DUMY, professeur Sections d'évaluation : 16, 12, 13

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE - INPG

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1 UMR n° 5266, intitulée Science et ingénierie, matériaux, procédés

Directeur : M. Michel PONS, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 9, 10, 5

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET

TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Autre établissement : ENITA

UMR n° 5248, intitulée Chimie et biologie des membra-

nes et des nano-objets

Directeur : M. Erick DUFOURC, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 16, 23, 11, 12, 21

Autres établissements : UNIVERSITE BORDEAUX 4, ENSCP BORDEAUX

UMR n° 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires Directeur : M. Philippe GARRIGUES, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 14, 16

Etablissement principal : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n° 5254, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

Directeur : M. Olivier DONARD, directeur de recherche Directrice-adjointe : Mme Danielle GONBEAU, directrice de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 15, 20, 29

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n $^{\circ}$ 5260, intitulée Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne

Directeur : M. Franck DENAT, professeur

Section d'évaluation : 14, 13.

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal : UNIVERSITE MONTPELLIER 1 Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 2 UMR n° 5247, intitulée Institut des biomolécules Max

Directeur : M. Jean MARTINEZ, professeur Sections d'évaluation : 16, 12, 21, 30

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autre établissement : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE CHIMIE MONTPELLIER

UMR n $^{\circ}$ 5253, intitulée Institut Charles Gerhardt - Institut de chimie moléculaire et des matériaux de Montpellier

Directeur : M. François FAJULA, directeur de recherche Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Autres établissements : INSA LYON, CPE LYON

UMR n° 5246, intitulée Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires

Directeur : M. Loïc BLUM, professeur

Directeur-adjoint : M. Yves QUENEAU, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 12, 21, 30

UMR n° 5256, intitulée Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon

Directeur : M. Michel LACROIX, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 14, 13, 19

Autre établissement : CPE LYON

UMR n $^{\circ}$ 5265, intitulée Chimie, catalyse, polymères et procédés

Directeur : M. Timothy MCKENNA, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 14, 7, 10, 11

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal : UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

Autre établissement : UNIVERSITE BORDEAUX 1

UMR n° 5227, intitulée Laboratoire mouvement adaptation cognition

Directeur : M. Jean-René CAZALETS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 27, 25

UMR n° 5234, intitulée Microbiologie cellulaire et moléculaire et pathogénicité

Directeur : M. Théo BALTZ, professeur Sections d'évaluation : 23, 21, 28

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Autre établissement : UNIVERSITE BORDEAUX 2

UMR n° 5228, intitulée Centre de neurosciences intégratives et cognitives

Directeur : M. Georges DI SCALA, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Daniel CATTAERT, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 27, 25

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal : UNIVERSITE MONTPELLIER 1 Autre établissement : CHU MONTPELLIER ANDRE BENECH

UMR n $^{\circ}$ 5232, intitulée Centre de pharmacologie et innovation dans le diabète

Directeur: M. Pierre PETIT, praticien hospitalo-universitaire

Section d'évaluation : 30

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 2

UMR n° 5236, intitulée Centre d'étude d'agents pathogè-

nes et biotechnologie pour la santé

Directeur : M. Christian DEVAUX, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 23, 30

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 1

UMR n° 5235, intitulée Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques

 ${\sf Directrice: Mme\ Catherine\ BRAUN-BRETON, professeur}$

Sections d'évaluation : 23, 22

Délégation Rhône-Auvergne.

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n° 5229, intitulée Centre de neuroscience cognitive Directeur : M. Jean-René DUHAMEL, directeur de

recherche

Section d'évaluation : 27

UMR n° 5230, intitulée Organisme de recherche pour analyser le langage (ORAL)

Directeur : M. Ira Andrew NOVECK, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 27, 34, 7

Autres établissements : INSA LYON, BAYER CROPSCIENCE SA

UMR n° 5240, intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie

Directrice : Mme Nicole COTTE PATTAT, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Dominique JOB, directeur de

recherche

Sections d'évaluation : 22, 28

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Languedoc-Roussillon.

Etablissement principal: UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

UMR n° 5267, intitulée Praxiling

Directrice : Mme Chantal CHARNET, maître de conférences

Section d'évaluation : 34

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2

Autres établissements : UNIVERSITE BORDEAUX 3, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS

UMR n° 5263, intitulée Recherches en syntaxe et en sémantique

Directeur : M. Jacques DURAND, professeur Directeur-adjoint : M. Eric RAUFASTE, professeur Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 34, 27

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 $\,$

Autre établissement : UNIVERSITE ST-ETIENNE

UMR n° 5264, intitulée Mondes et dynamiques des sociétés

Directeur: M. Jean-Claude RABIER, professeur

Directeur-adjoint : M. André MICOUD, directeur de

recherche

Sections d'évaluation : 36, 40

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal : UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Autre établissement : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS

UMR n° 5244, intitulée Biologie et écologie tropicale et méditerranéenne

Directeur : M. André THERON, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 29, 20

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Autre établissement : INP TOULOUSE

UMR n° 5245, intitulée Laboratoire d'écologie fonctionnelle (ECOLAB)

Directeur : M. Eric CHAUVET, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Jean-Luc ROLS, professeur Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 20

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Alpes

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE - INPG

Autres établissements : UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE GRENOBLE 2

UMR n° 5216, intitulée GIPSA

Directeur : M. Jean-Marc CHASSERY, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 7, 34 $\,$

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMR n° 5269, intitulée G2ELab

Directeur: M. James ROUDET, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers

Section d'évaluation : 8

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMR n° 5217, intitulée Laboratoire d'informatique de Grenoble

Directrice: Mme Brigitte PLATEAU, professeur

Sections d'évaluation : 7, 34

Délégation Aquitaine-Limousin.

Etablissement principal: ENSEIR BORDEAUX

Autres établissements : UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1, ENSCP BORDEAUX

UMR n° 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système

Directeur: M. Pascal FOUILLAT, professeur

Sections d'évaluation: 8, 7, 30

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2 UMR n° 5214, intitulée Institut d'électronique du Sud Directeur: M. Daniel GASQUET, directeur de recherche

Section d'évaluation : 8

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Autre établissement : INP TOULOUSE

UMR n° 5213, intitulée Centre de recherche en énergie électrique et plasma

Directeur : M. Christian LAURENT, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 8, 10

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5220, intitulée Centre de recherche et d'applications au traitement de l'image et du signal

Directrice: Mme Isabelle MAGNIN, directrice de recherche Sections d'évaluation: 7, 9, 30

UMR n° 5259, intitulée Laboratoire de mécanique de l'INSA de Lyon

Directeur: M. Alain COMBESCURE, professeur

Section d'évaluation : 9

Autres établissements : ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon

Directeur: M. Guy HOLLINGER, directeur de recherche Section d'évaluation: 8

Art. 2. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 l'unité mixte de recherche suivante devant figurer dans le contrat quadriennal de développement du Muséum National d'Histoire Naturelle 2003 - 2008 :

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Autres établissements : UNIVERSITE PARIS VI, COL-LEGE DE FRANCE

UMR n° 7179, intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

Directrice : Mlle Martine PERRET, directrice de recherche Directeur-adjoint : M. Vincent BELS, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation: 29, 20, 27, 31

Art. 3. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 l'unité mixte de recherche suivante devant figurer dans le contrat quadriennal de développement de l'Université de Besançon 2004 - 2007 :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

UMR n° 6213, intitulée Institut bisontin en sciences fondamentales

Directeur : M. Georges JOLICARD, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 17, 4, 14

Art. 4. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2005 - 2008 :

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement principal: UNIVERSITE PARIS X

UMR n° 7186, intitulée Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

Directrice : Mme Anne-Marie PEATRIK, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 38, 33, 34

Etablissement principal : UNIVERSITE PARIS XIII Autre établissement : UNIVERSITE CERGY-PONTOISE UMR n° 7187, intitulée Lexiques, dictionnaires, informatique

Directeur : M. Salah MEJRI, professeur

Section d'évaluation : 34

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Paris B.

Etablissement principal: UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS VI

UMR n° 7190, intitulée Institut Jean le rond d'Alembert Directeur : M. Gérard MAUGIN, directeur de recherche Sections d'évaluation : 9, 10, 34

Art. 5. - Est créée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007 l'unité mixte de recherche suivante devant figurer dans le contrat de l'Université de Paris XII 2005 - 2008 :

Département de rattachement : Chimie

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal: UNIVERSITE PARIS XII

UMR n° 7182, intitulée Institut de chimie et des matériaux Paris-Est

Directeur: M. Jacques PENELLE, directeur de recherche Sections d'évaluation : 15, 11, 13

Art. 6. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés des articles 1, 2, 3 et 4 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 7. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 5 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de deux ans.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A012DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-0-0005 10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1er. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé l'unité mixte de recherche suivante:

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Paris A

Partenaire: UNIVERSITE PARIS V

UMR n° 8154, intitulée Neurophysiologie et nouvelles

microscopies

Directeur: M. Serge CHARPAK, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 4, 8, 24

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé les unités mixtes de recherche suivantes:

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Ile-de-France Est

Partenaire: INSTITUT NATIONAL TELECOMMUNICATIONS UMR n° 5157, intitulée Services répartis, architecture modélisation, validation, administration de réseaux

Directrice : Mme Monique BECKER, chargée de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 7

Délégation Paris A

Partenaire: ECOLE NATIONALE SUPERIEURE TELE-**COMMUNIATIONS PARIS**

UMR n° 5141, intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information

Directeur: M. Henri MAITRE, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 7.8

Partenaire: IRCAM

UMR n° 9912, intitulée Sciences et technologies de la

musique et du son

Directeur: M. Hugues VINET, directeur Sections d'évaluation: 7, 9, 27, 35

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire: PIERRE FABRE MEDICAMENT

UMR n° 2587, intitulée Centre de recherche en

pharmacologie - santé (CRPS)

Directeur: M. Jean-Edouard GAIRIN, professeur

Section d'évaluation : 30

Partenaire : INRA

UMR n° 2594, intitulée Laboratoire des interactions

plantes micro-organismes

Directeur: M. Pascal GAMAS, directeur de recherche Directeur-adjoint: M. David BARKER, directeur de

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 28 Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire: INSTITUT CURIE

UMR n° 144, intitulée Compartimentation et dynamique

cellulaires

Directeur: M. Bruno GOUD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe CHAVRIER, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 23, 26 UMR n° 146, intitulée Régulations cellulaires et oncogenèse

Directeur : M. Jacques GHYSDAEL, directeur de recherche Sections d'évaluation : 22, 23, 26

UMR n° 2027, intitulée Génotoxicologie et cycle cellulaire Directeur : M. Giuseppe BALDACCI, directeur de recherche Section d'évaluation : 22

Art. 3. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2007 - 2010 :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES TOULOUSE

UMR n° 5215, intitulée Laboratoire de physique et chimie des nano-objets

Directeur : M. Jean-Pierre DAUDEY, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 6, 13, 14

Département de rattachement : Chimie

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE BORDEAUX 1

Autre établissement : RHODIA

UMR n° 5258, intitulée Laboratoire du futur

Directeur : M. Mathieu JOANICOT, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 11, 10

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autres établissements : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE CHIMIE MONTPELLIER, CEA SACLAY

UMR n° 5257, intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule

Directeur: M. Thomas ZEMB, chercheur du CEA

Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 15

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Alpes

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : EUROPEAN MOLECULAR BIOLO-GY LABORATORY

UMR n $^{\circ}$ 5233, intitulée Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte

Directeur : M. Stephen CUSACK, chef de laboratoire Directeur-adjoint : M. Rob RUIGROK, professeur Sections d'évaluation : 23, 21

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal : UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDFAUX 2

Autre établissement : INRA

UMR n° 5226, intitulée Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique

Directrice : Mme Françoise MOOS, directrice de recherche Section d'évaluation : 25

UMR n° 5231, intitulée Imagerie moléculaire et fonctionnelle : de la physiologie à la thérapie

Directeur : M. Chrétien MOONEN, directeur de recherche Directrice-adjointe : Mme Michèle ALLARD, professeur des universités - praticien hospitalier

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 30, 27

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 1

UMR n° 5237, intitulée Centre de recherches de biochimie macromoléculaire

Directeur : M. Paul MANGEAT, professeur Sections d'évaluation : 23, 21, 22, 26

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n° 5241, intitulée Métabolisme, plasticité et mitochondrie

Directeur : M. Louis CASTEILLA, professeur

Sections d'évaluation : 25, 23

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal: UNIVERSITE CLAUDE BER-

NARD LYON 1

Autre établissement : CENTRE ANTICANCEREUX L. BERARD

UMR n° 5238, intitulée Apoptose, cancer et développement

 ${\sf Directeur}: {\sf M.\ Patrick\ MEHLEN}, {\sf directeur\ de\ recherche}$

Section d'évaluation : 23

Autres établissements : ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, INRA

UMR n° 5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon

Directeur : M. Jacques SAMARUT, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur-adjoint : M. Vincent LAUDET, professeur

Sections d'évaluation : 26, 22, 25, 29

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEU-

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

Directeur: M. Laurent SCHAEFFER, directeur de recherche Sections d'évaluation: 22, 21, 23, 24, 25, 30

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

UMR n° 5252, intitulée Laboratoire d'économie de la production de l'intégration internationale

Directeur: M. Patrick CRIQUI, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 37

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE BORDEAUX 3

UMR n° 5222, intitulée Europe, européanité, européanisation

Directeur : M. Joël PAILHE, professeur

Section d'évaluation: 39

Délégation Paris A

Etablissement principal: CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS PARIS

UMR n° 5262, intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique

Directeur : M. Michel LALLEMENT, professeur

Sections d'évaluation : 40, 36

Art. 2. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2003 - 2008 :

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : MUSEUM NATIONAL D'HISTOI-RE NATURELLE

Autre établissement : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMR n° 7188, intitulée Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques

Directeur : M. Bertrand LAVEDRINE, ingénieur de recherche

Section d'évaluation : 32

Art. 3. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2005 - 2008 :

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES PARIS

UMR n° 7185, intitulée Centre de sociologie de l'innovation

Directrice : Mme Madeleine AKRICH, maître de recherche Sections d'évaluation : 36, 40

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement principal : UNIVERSITE PARIS X Autre établissement : UNIVERSITE PARIS VIII UMR n° 7183, intitulée Genres, travail, mobilités

Directrice : Mlle Helena HIRATA, directrice de recherche Directrice-adjointe : Mme Isabelle BERTAUX, chargée de

recherche

Section d'évaluation : 36

Délégation Paris A

Etablissement principal: UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS PARIS II

UMR n° 7181, intitulée Equipe de recherche sur les marches, l'emploi et la simulation

Directeur: M. Georges BRESSON, professeur

Section d'évaluation : 37

UMR n° 7184, intitulée Institut d'histoire du droit Directeur : M. Guillaume LEYTE, professeur

Section d'évaluation : 36

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Alsace

Etablissement principal : UNIVERSITE DE HAUTE-ALSA-CE MULHOUSE

Autre établissement : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE INDUSTRIES TEXTILES

UMR n° 7189, intitulée Laboratoire de physique et mécanique textiles

Directeur : M. Jean-Yves DREAN, professeur

Sections d'évaluation : 9, 10

Art. 4. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2006 - 2009 :

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

Etablissement principal: UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE PARIS I

UMR n $^\circ$ 8153, intitulée Institut d'esthétique des arts contemporains

Directeur : M. Costin MIEREANU, professeur Directeur-adjoint : M. Olivier LUSSAC, professeur

Section d'évaluation : 35

Art. 5. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2007 - 2010 :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : UNIVERSITE CHAMBERY

UMR n° 5025, intitulée Laboratoire de géodynamique des chaines alpines

Directeur : M. Olivier VIDAL, directeur de recherche

Directeur-adjoint par intérim : M. Pieter VAN DER BEEK, maître de conférences

Directeur-adjoint par intérim : M. Thierry VILLEMIN, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18

UMR n $^{\circ}$ 5109, intitulée Laboratoire de planétologie de Grenoble

Directrice : Mme Odile DUTUIT, directrice de recherche Sections d'évaluation : 17, 13

UMR n° 5183, intitulée Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement

Directeur: M. Michel FILY, professeur

Directeur-adjoint : M. Jérome CHAPPELAZ, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 19, 9

UMR n° 5493, intitulée Physique et modélisation des milieux condensés

Directeur : M. Frank HEKKING, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 6, 15

Autres établissements : LAB. CENTRAL PONTS ET CHAUSSEES, IRD, UNIVERSITE CHAMBERY

UMR n° 5559, intitulée Laboratoire de géophysique interne et tectonophysique

Directeur: M. Fabrice COTTON, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Anne PAUL, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. François RENARD, maître de conférences

Directeur-adjoint par intérim : M. David MARSAN, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 18, 20

Autres établissements : INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE, IRD

UMR n° 5564, intitulée Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement

Directeur : M. Jean-Dominique CREUTIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Paul LAURENT, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrick PIERSON, professeur

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 20, 19

UMR n° 5571, intitulée Laboratoire d'astrophysique de

Directeur : M. Jean-Louis MONIN, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 17

UMR n° 5582, intitulée Institut Fourier

 ${\sf Directeur}: {\sf M.\ Michel\ BRION,\ directeur\ de\ recherche}$

Section d'évaluation : 1

UMR n° 5588, intitulée Laboratoire de spectrométrie physique

Directeur: M. Benoît BOULANGER, professeur

Directeur-adjoint : M. Serge TATARENKO, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 5, 4, 6, 11, 8

Autre établissement : CEA

UMR n $^{\circ}$ 5819, intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires

Directeur : M. Jean-Pierre TRAVERS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Olivier DIAT, chercheur du CEA Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 11, 6, 13

Autre établissement : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMR n° 5821, intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie

Directeur: M. Serge KOX, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 3

Etablissement principal: UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n $^{\circ}$ 5108, intitulée Laboratoire d'Annecy-le-vieux de physique théorique

Directeur : M. Patrick AURENCHE, directeur de recherche Section d'évaluation : 2

UMR n° 5127, intitulée Laboratoire de mathématiques

Directeur: M. Laurent VUILLON, professeur

Section d'évaluation : 1

UMR n $^{\circ}$ 5814, intitulée Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules

Directeur : M. Jean KARYOTAKIS, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 3

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Autre établissement : CEA

UMR n° 5107, intitulée Centre des lasers intenses et applications

Directeur : M. Philippe BALCOU, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Henri BACHAU, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 8

UMR n° 5797, intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan

Directeur: M. Bernard HAAS, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 3, 2, 47, 22

UMR n $^{\circ}$ 5798, intitulée Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

Directeur: M. Eric FREYSZ, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 2, 5

UMR n° 5804, intitulée Laboratoire d'astrodynamique, d'astrophysique et d'aéronomie de Bordeaux

Directeur: M. Thierry JACQ, astronome

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 17

UMR n° 5805, intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques

Directeur : M. Philippe BERTRAND, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Jacques GIRAUDEAU, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation: 19, 18, 20, 29

Etablissement principal : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n $^{\circ}$ 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications

Directeur: M. Mohamed AMARA, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 1, 10

Autre établissement : TOTAL SA

UMR n° 5212, intitulée Modélisation et Imagerie en Géosciences - Pau

Geosciences - Pau

Directeur : M. Dimitri KOMATITSCH, professeur Directeur-adjoint : M. Yves HERVOUET, professeur

Section d'évaluation : 18

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n° 5584, intitulée Institut de mathématiques de Bourgogne

 ${\sf Directrice: Mme\ Lucy\ MOSER-JAUSLIN,\ professeur}$

Section d'évaluation : 1

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n $^{\circ}$ 5024, intitulée Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

Directrice : Mlle Agnès LEBRE, astronome Directeur-adjoint : M. Bertrand PLEZ, professeur

Section d'évaluation : 17

UMR n° 5149, intitulée Institut de mathématiques et de modélisation de Montpellier

Directeur : M. Claude CIBILS, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 1

UMR n° 5587, intitulée Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

Directeur: M. Walter KOB, professeur

Directeur-adjoint : M. Grégoire PORTE, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Section d'évaluation : 5

UMR n° 5650, intitulée Groupe d'étude des semiconducteurs

Directeur : M. Bernard GIL, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 8

Etablissement principal : UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

UMR n° 5110, intitulée Centre de formation et de recherche sur l'environnement marin

Directeur : M. Serge HEUSSNER, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 19

Etablissement principal : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 2 UMR $\rm n^\circ$ 5207, intitulée Laboratoire de physique théorique et astroparticules

Directeur : M. Alain FALVARD, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Philippe ROCHE, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 2, 3

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Autre établissement : INSA TOULOUSE

UMR n $^{\circ}$ 5147, intitulée Laboratoire national des champs magnétiques pulsés

Directeur : M. Geert RIKKEN, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Oliver PORTUGALL, ingénieur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 4

UMR n° 5152, intitulée Laboratoire de physique théorique Directeur : M. Clément SIRE, directeur de recherche Sections d'évaluation : 2, 6, 4

UMR n° 5187, intitulée Centre d'étude spatiale des rayonnements

Directeur : M. Jean-André SAUVAUD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation: 17, 18, 3, 13

UMR n° 5560, intitulée Laboratoire d'aérologie

Directeur: M. Frank ROUX, professeur

Directeur-adjoint : M. Serge PRIEUR, ingénieur de

recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Pierre CAMMAS, physicien Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 19

UMR n° 5562, intitulée Dynamique terrestre et planétaire

Directeur : M. Alexis RIGO, chargé de recherche

Départements scientifiques secondaires : Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 18, 17

Autre établissement : IRD

UMR n $^{\circ}$ 5563, intitulée Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

Directeur: M. Jean-Marc MONTEL, professeur

Directeur-adjoint : M. Gérard HERAIL, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 18, 20

Autres établissements : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, IRD

UMR n° 5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

Directeurpar intérim : M. Yves MENARD, directeur de recherche

Directrice-adjointe par intérim : Mme Catherine JEAN-DEL, directrice de recherche

Directeur-adjoint par intérim : M. Yves DU PENHOAT, directeur de recherche

 $\label{lem:def} D\'{e}partement scientifique secondaire: Environnement et d\'{e}veloppement durable$

Sections d'évaluation : 19, 20

UMR n° 5572, intitulée Laboratoire d'astrophysique de Toulouse et Tarbes

Directrice : Mme Sylvie ROQUES, directrice de recherche Sections d'évaluation : 17, 7

UMR n° 5589, intitulée Laboratoire collisions, agrégats, réactivité

Directeur : M. Bertrand GIRARD, professeur

Sections d'évaluation : 4, 13

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n° 5125, intitulée PaléoEnvironnements et Paléo-bioSphère

Directeur: M. Christophe LECUYER, professeur

Directeur-adjoint : M. Serge LEGENDRE, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 18, 29

Autres établissements : ECOLE CENTRALE DE LYON, INSA LYON

UMR n° 5208, intitulée Institut Camille Jordan

Directeur: M. Thierry FACK, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 1

Autre établissement : ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

UMR n° 5574, intitulée Centre de recherche astronomique de Lyon

Directeur : M. Bruno GUIDERDONI, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Hervé WOZNIAK, astronome

Section d'évaluation : 17

UMR n° 5579, intitulée Spectrométrie ionique et moléculaire

Directeur : M. Christian BORDAS, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 4, 13

UMR n° 5586, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures

Directeur : M. Alain PEREZ, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 6

UMR n° 5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon

Directeur : M. Bernard ILLE, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie Section d'évaluation : 3

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n $^{\circ}$ 5570, intitulée Laboratoire des sciences de la Terre

Directeur : M. Bruno REYNARD, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Pascal ALLEMAND, professeur Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 18

UMR n° 5669, intitulée Unité de mathématiques pures et appliquées

Directeur : M. Damien GABORIAU, directeur de recherche Section d'évaluation : 1

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5672, intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon

Directeur : M. Jean-François PINTON, directeur de

recherche

Sections d'évaluation : 2, 11, 7, 5

Département de rattachement : Chimie

Délégation Alpes

Etablissement principal: UNIVERSITE JOSEPH FOU-

RIER GRENOBLE 1

UMR n° 5063, intitulée Département de pharmacochi-

mie moléculaire

Directeur : M. Jean-Luc DECOUT, professeur Directeur-adjoint : M. Eric PEYRIN, professeur

Sections d'évaluation : 16, 13

Etablissement principal : INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE – INPG

UMR n° 5628, intitulée Matériaux et génie physique

Directeur : M. Bernard CHENEVIER, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. François WEISS, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 8

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMR n° 5631, intitulée Laboratoire d'électrochimie et de

physico-chimie des matériaux et des interfaces Directeur : M. Eric VIEIL, chercheur du CEA

Section d'évaluation : 14

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

UMR n° 5084, intitulée Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

Directeur : M. Bernard-Dominique LAVIELLE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 13

Autre établissement : ENSCP BORDEAUX

UMR n $^{\circ}$ 5629, intitulée Chimie des polymères organiques

Directeur : M. Yves GNANOU, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Henri CRAMAIL, professeur

Section d'évaluation : 11

Autres établissements : CEA , SNECMA

UMR n° 5801, intitulée Laboratoire des composites ther-

mostructuraux

Directeur: M. Alain GUETTE, professeur

Section d'évaluation : 15

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal : UNIVERSITE MONTPELLIER 1 Autres établissements : INSERM, UNIVERSITE

MONTPELLIER 2

UMR n° 5048, intitulée Centre de biochimie structurale Directrice : Mme Catherine ROYER, directrice de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 16, 21

Etablissement principal: ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE MONTPELLIER

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 2 UMR n° 5635, intitulée Institut européen des membranes

Directeur : M. Gérald POURCELLY, professeur Directeur-adjoint : M. André AYRAL, professeur

Départements scientifiques secondaires : Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingéniesie

gies de l'information et de l'ingénierie Sections d'évaluation : 15, 14, 10, 12, 11

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n° 5068, intitulée Synthèse et physico-chimie de molécules d'intérêt biologique

Directeur : M. Michel BALTAS, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 12, 21

UMR n° 5069, intitulée Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée

Directeur : M. José-Antoine BACEIREDO, directeur de recherche

Section d'évaluation : 12

Autre établissement : INP TOULOUSE

UMR n° 5085, intitulée Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

Directeur : M. Francis MAURY, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 11, 8, 9, 14, 30

UMR n° 5623, intitulée Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

Directrice : Mme Monique MAUZAC, directrice de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 11, 12, 16

UMR n° 5626, intitulée Laboratoire de chimie et physique quantique

Directeur: M. Fernand SPIEGELMANN, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 13, 4

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal: UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n° 5041, intitulée Laboratoire matériaux organiques à propriétés spécifiques

Directeur : M. Régis MERCIER, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 11

Etablissement principal : UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE

UMR n° 5156, intitulée Laboratoire de rhéologie des matières plastiques

Directeur: M. Jacques GUILLET, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 11

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BER-NARD LYON 1

Autres établissements : SOC. NAT. POUDRES EXPLOSIFS, SA ISOCHEM

UMR n° 5179, intitulée Hydrazines et procédés

Directeur: M. Henri DELALU, directeur de recherche

Section d'évaluation : 15

UMR n° 5180, intitulée Sciences analytiques

Directeur: M. Pierre LANTERI, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis ROCCA, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 13, 16

UMR n° 5615, intitulée Multimatériaux et interfaces

Directeur : M. Philippe MIELE, professeur

Section d'évaluation : 15

UMR n° 5620, intitulée Laboratoire de physico-chimie des matériaux luminescents

Directrice : Mme Marie-France JOUBERT, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 15, 4, 18

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEU-RE LYON

UMR n° 5182, intitulée Laboratoire de chimie

Directeur : M. Philippe SAUTET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 12, 13, 14

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5627, intitulée Ingénierie des matériaux polymères

Directeur : M. Jean-François GERARD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 11

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Alpes

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : CEA

UMR n° 5075, intitulée Institut de biologie structurale Directrice : Mme Eva PEBAY-PEYROULA, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation: 16, 21, 23, 24

Autre établissement : CEA

UMR n° 5092, intitulée Biochimie et biophysique des systèmes intégrés

Directeur : M. François BOULAY, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 23, 24

UMR n° 5163, intitulée Adaptation et pathogénie des micro-organismes

Directrice : Mme Marie-France CESBRON, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 23, 22

Autres établissements : CEA GRENOBLE, INRA

UMR n° 5168, intitulée Laboratoire de physiologie cellulaire végétale

 ${\sf Directrice:Mlle\;Marylin\,VANTARD,directrice\,de\,recher}$

Section d'évaluation : 28

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

Autre établissement : UNIVERSITE CHAMBERY

UMR n° 5105, intitulée Laboratoire de psychologie et neurocognition

Directrice: Mme Sylviane VALDOIS, directrice de recherche Départements scientifiques secondaires: Sciences humaines et sociales; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 27

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal : UNIVERSITE VICTOR SEGALEN BORDEAUX 2

UMR n° 5091, intitulée Physiologie cellulaire de la synanse

Directeur : M. Christophe MULLE, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Daniel CHOQUET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 24, 23, 25

UMR n° 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires

Directeur: M. Jean VELOURS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 23, 21, 22, 28

UMR n° 5164, intitulée Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

Directeur : M. Jean-François MOREAU, professeur des universités - praticien hospitalier

Directrice-adjointe : Mme Julie MERVILLE-DECHANET,

directrice de recherche

Sections d'évaluation : 24, 22, 23, 26, 30

UMR n° 5200, intitulée Laboratoire de biogenèse mem-

Directeur : M. René LESSIRE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 28

UMR n° 5536, intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques

Directeur : M. Jean-Michel FRANCONI, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 30.

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UMR n° 5022, intitulée Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD)

Directeur: M. Emmanuel BIGAND, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

nes et sociates

Section d'évaluation : 27

Autre établissement : INRA

UMR n° 5170, intitulée Centre des sciences du goût (CSG)

 ${\sf Directeur}: {\sf M.\ Benoist\ SCHAAL,\ directeur\ de\ recherche}$

Sections d'évaluation : 27, 25

Autre établissement : INRA

UMR n $^{\circ}$ 5184, intitulée Plante, microbe, environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

Directrice : Mme Vivienne GIANINAZZI, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain PUGIN, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 28, 29

UMR n° 5548, intitulée Développement et communication chimique chez les insectes

Directeur : M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 29

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autres établissements : INRA, ENSA MONTPELLIER UMR n° 5004, intitulée Biologie et physiologie moléculaire des plantes

Directeur : M. Jean-François BRIAT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Hervé SENTENAC, directeur de

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 28

Autre établissement : UNIVERSITE MONTPELLIER 1 UMR n° 5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier

Directeur: M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Marc PIECHACZYK, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 23, 24, 30

Etablissement principal: UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Autre établissement : IRD

UMR n° 5096, intitulée Laboratoire génome et développement des plantes

Directeur: M. Manuel ECHEVERRIA, professeur

Section d'évaluation : 28

Etablissement principal: UNIVERSITE MONTPELLIER 1 établissements : INSERM, UNIVERSITE MONTPELLIER 2

UMR n° 5203, intitulée Institut de génomique fonction-

Directeur : M. Joël BOCKAERT, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Joël NARGEOT, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie Sections d'évaluation : 24, 21, 30, 25, 26

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

UMR n° 5088, intitulée Biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

Directeur: M. Bernard DUCOMMUN, professeur des universités - praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 23, 30, 22

UMR n° 5089, intitulée Institut de pharmacologie et de biologie structurale

Directeur: M. François AMALRIC, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Philippe GIRARD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 30, 16

UMR n° 5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire des eucaryotes

Directrice: Mme Michèle FERRER, directrice de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 22, 24

UMR n° 5100, intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaires

Directeur: M. Claude GUTIERREZ, professeur

Directeur-adjoint: M. Olivier FAYET, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 22, 21

UMR n° 5165, intitulée Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoide (UDEAR)

Directeur : M. Guy SERRE, professeur des universités praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 24, 22

UMR n° 5169, intitulée Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)

Directeur: M. Martin GIURFA, professeur

Section d'évaluation : 27

UMR n° 5546, intitulée Surfaces cellulaires et signalisation chez les végétaux

Directeur : M. Guillaume BECARD, professeur

Section d'évaluation : 28

UMR n° 5547, intitulée Centre de biologie du développement

Directeur: M. Marc HAENLIN, directeur de recherche Sections d'évaluation : 26, 22, 24

UMR n° 5549, intitulée Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)

Directrice : Mme Michèle FABRE THORPE, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 27, 25

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal: UNIVERSITE CLAUDE BER-NARD LYON 1

UMR n° 5020, intitulée Neurosciences sensorielles, comportement, cognition

Directeur : M. Rémi GERVAIS, professeur

Section d'évaluation : 27

UMR n° 5086, intitulée Institut de biologie et chimie des protéines

Directeur: M. Gilbert DELEAGE, professeur

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Chimie

Sections d'évaluation : 21, 23, 30, 26

UMR n° 5123, intitulée Physiologie intégrative, cellulaire et moléculaire

Directeur: M. Bruno ALLARD, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 25

UMR n° 5167, intitulée Physiopathologie des réseaux neuronaux du cycle veille-sommeil

Directeur : M. Pierre-Hervé LUPPI, directeur de recherche Sections d'évaluation : 25, 27

UMR n° 5201, intitulée Génétique moléculaire, signalisation et cancer

Directeur : M. Marc BILLAUD, directeur de recherche Section d'évaluation : 22

UMR n° 5534, intitulée Centre de génétique moléculaire et cellulaire

Directeur : M. Pierre COUBLE, directeur de recherche Sections d'évaluation : 22. 23. 26

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Autres établissements : INRA, UNIVERSITE LYON 1 UMR n° 5667, intitulée Reproduction et développement des plantes

Directeur : M. Jan TRAAS, directeur de recherche

Section d'évaluation : 28

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Etablissement principal : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES GRENOBLE

Autres établissements : UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE GRENOBLE 2

UMR n° 5194, intitulée Politiques publiques, actions politiques, territoires

Directeur : M. Martin VANIER, professeur Directeur-adjoint : M. Olivier IHL, professeur Directeur-adjoint : M. Bernard DENNI, professeur Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 40, 39

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES PIERRE MENDES FRANCE GRENOBLE 2

UMR n $^{\circ}$ 5820, intitulée Centre d'études et de recherches appliquées a la gestion

Directeur : M. Jean-Pierre BOISSIN, professeur agrégé Directeur-adjoint : M. Jean-Claude CASTAGNOS, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

UMR n° 5060, intitulée Institut de recherche sur les archéomatériaux

Directeur : M. Bernard GRATUZE, chargé de recherche Directeur-adjoint : M. Philippe FLUZIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation: 32, 5, 31, 19

Autre établissement : UNIVERSITE BORDEAUX 2

UMR n° 5185, intitulée Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés

Directeur: M. Guy DI MEO, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable

Sections d'évaluation : 39, 31

Autre établissement : UNIVERSITE PAU

UMR n $^{\circ}$ 5478, intitulée Centre de recherches sur la lanque et les textes basques

Directeur : M. Bernard OYHARCABAL, directeur de recherche

Section d'évaluation : 34

UMR n° 5607, intitulée Ausonius : Institut de recherche

sur l'Antiquité et le Moyen Age

Directeur: M. Raymond DESCAT, professeur

Section d'évaluation : 32

Etablissement principal : UNIVERSITE MONTESQUIEU RORDFAUX 4

UMR n° 5113, intitulée Groupe de recherche en analyse et politiques économiques

Directeur: M. Murat YILDIZOGLU, professeur

Directeur-adjoint : M. Marc-Alexandre SENEGAS, professeur

iesseui

Section d'évaluation : 37

UMR n $^{\circ}$ 5114, intitulée centre de droit comparé du travail et de la securité sociale

Directeur : M. Philippe AUVERGNON, directeur de recherche

Section d'évaluation : 36

Etablissement principal : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Autre établissement : UNIVERSITE BORDEAUX 4

UMR n° 5115, intitulée Centre d'études d'Afrique noire. Politique, sociétés, relations internationales au Sud.

Directeur : M. René OTAYEK, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel CAHEN, chargé de recherche

Section d'évaluation : 40

UMR n° 5116, intitulée Pouvoir, action publique, territoire Directeur : M. Vincent HOFFMANN MARTINOT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 40

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNOLOGIES BORDEAUX 1

Autres établissements : MINISTERE CULTURE ET COM-MUNICATION, INRAP PARIS

UMR n° 5199, intitulée De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

Directeur: M. Jacques JAUBERT, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Anne DELAGNES, chargée de

recherche

Directeur-adjoint : M. Bruno MAUREILLE, chargé de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 31

Etablissement principal : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UMR n° 5603, intitulée Société, environnement, territoire Directeur : M. Jacques LOLIVE, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 39

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n° 5118, intitulée Laboratoire d'économie et de gestion

Directrice : Mme Catherine BAUMONT, professeur Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 37, 39

Autre établissement : MINISTERE CULTURE ET COM-

UMR n° 5594, intitulée Archéologie, cultures et sociétés

Directeur: M. Daniel RUSSO, professeur

Directeur-adjoint : M. Luc BARAY, chargé de recherche Directeur-adjoint : M. Jean-Pierre GARCIA, professeur

Sections d'évaluation : 31, 32

UMR n° 5598, intitulée Centre de recherche sur le droit des marches et des investissements internationaux

Directeur: M. Eric LOQUIN, professeur

Section d'évaluation : 36

UMR n° 5605, intitulée Centre Georges Chevrier. Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés

Directeur: M. Pierre BODINEAU, professeur

Sections d'évaluation : 36, 33

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal : UNIVERSITE MONTPELLIER 1 UMR $\,\mathrm{n}^\circ$ 5112, intitulée Centre d'études politiques de l'Europe du Sud

Directeur: M. Hubert PERES, professeur

Directeur-adjoint : M. Pierre VALARIE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 40

Autres établissements : INRA, ENSA MONTPELLIER UMR n° 5474, intitulée Laboratoire Montpellierain d'économie théorique et appliquée

Directeur: M. Marc WILLINGER, professeur

Directeur-adjoint : M. Charles FIGUIERES, chargé de

recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 37 UMR n° 5815, intitulée Dynamiques du droit

Directeur: M. Jean-Louis BILON, directeur de recherche

Section d'évaluation : 36

Etablissement principal : UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

Autres établissements : MINISTERE CULTURE ET COM-MUNICATION, INRAP PARIS

UMR n° 5140, intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes

Directeur: M. Pierre GARMY, conservateur

Directeur-adjoint : M. Claude RAYNAUD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 31, 32

UMR n° 5186, intitulée Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age Classique, et les Lumières

Directeur: M. Charles WHITWORTH, professeur

Section d'évaluation : 35

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: UNIVERSITE LE MIRAIL TOULOUSE 2

UMR n° 5044, intitulée Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir

Directeur : M. Jens TH0EMMES, chargée de recherche

Section d'évaluation : 40

UMR n° 5136, intitulée France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen Age à l'époque contemporaine

Directeur : M. Jean-Marc OLIVIER, maître de conférences Sections d'évaluation : 32, 33

UMR n° 5193, intitulée Centre interdisciplinaire de recherches urbaines et sociologiques

Directrice : Mlle Marie-Christine JAILLET, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 39, 36, 38

UMR n° 5602, intitulée Géographie de l'environnement

Directeur : M. Jean-Paul METAILIE, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 39

Autre établissement : MINISTERE CULTURE ET COM-MUNICATION

UMR n $^{\circ}$ 5608, intitulée Unite toulousaine d'archéologie et d'histoire

Directeur: M. Michel BARBAZA, professeur

Sections d'évaluation : 32, 31

Etablissement principal: UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE TOULOUSE 1

Autre établissement : INRA

UMR n° 5604, intitulée Groupe de recherche en écono-

mie mathématique et quantitative

Directeur : M. Michel LE BRETON, professeur Directeur-adjoint : M. Gilles SAINT PAUL, ingénieur

Sections d'évaluation : 37, 1

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEU-RE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES LYON

Autres établissements : UNIVERSITE ST-ETIENNE, UNIVERSITE LYON 2, UNIVERSITE CLERMONT-FERRAND 2 UMR n° 5037, intitulée Institut d'histoire de la pensée classique

 ${\sf Directeur}: {\sf M.\ Pierre-François\ MOREAU,\ professeur}$

Section d'évaluation : 35

Autres établissements : UNIVERSITE LYON 2, IEP LYON UMR n° 5062, intitulée Institut d'Asie orientale Directeur : M. Eric SEIZELET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 33, 36, 39

Autres établissements : UNIVERSITE LYON 2, IEP LYON

UMR n° 5206, intitulée Triangle

Directeur: M. Didier RENARD, professeur

Section d'évaluation: 40

Etablissement principal : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 Autre établissement : ENS LSH

UMR n° 5040, intitulée Groupe de recherche sur la socialisation

Directeur: M. Bernard LAHIRE, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Yves AUTHIER, professeur

Section d'évaluation : 36

UMR n° 5133, intitulée Archéorient - Environnements et sociétés de l'Orient ancien

Directeur : M. Pierre LOMBARD, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 31, 32

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5138, intitulée Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologies des matériaux

Directrice : Mlle Anne SCHMITT, chargée de recherche Directeur-adjoint : M. Nicolas REVEYRON, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 32, 31

UMR n° 5189, intitulée Histoire et sources des mondes antigues

Directeur : M. Jean-Claude DECOURT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Noël GUINOT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Maurice SARTRE, professeur

Section d'évaluation : 32

Autres établissements : UNIVERSITE GRENOBLE 2, ENS LSH , UNIVERSITE LYON 3

UMR n $^{\circ}$ 5190, intitulée Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

Directeur: M. Jean-Luc PINOL, professeur

Section d'évaluation : 33

Autres établissements : ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, INSTITUT NATIONAL RECHERCHE PEDAGOGIQUE

UMR n° 5191, intitulée Interactions, corpus, apprentissage, représentations

Directrice: Mme Lorenza MONDADA, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Kristine LUND, ingénieur de

recherche

Section d'évaluation : 34

Autre établissement : IEP LYON

UMR n° 5195, intitulée Groupe de recherches et d'études

sur la Méditerranée et le Moyen Orient

Directeur : M. Yves GONZALEZ-QUIJANO, maître de con-

férences

Directrice-adjointe : Mlle Sylvie CHIFFOLEAU, chargée

de recherche

Sections d'évaluation : 39, 33, 38, 40

Autre établissement : ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ETAT LYON

UMR n° 5593, intitulée Laboratoire d'économie des transports

Directeur: M. Yves CROZET, professeur

Sections d'évaluation : 37, 39

UMR n° 5596, intitulée Dynamique du langage

Directeur : M. François PELLEGRINO, chargé de recherche Directrice-adjointe : Mme Harriet JISA, professeur Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Section d'évaluation : 34

Autre établissement : EHESS PARIS

UMR n $^{\circ}$ 5648, intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux

Directeur: M. Denis MENJOT, professeur

Section d'évaluation : 32

Autre établissement : ENS LSH

UMR n° 5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique

Directeur: M. Jean-Louis RULLIERE, professeur

Section d'évaluation : 37

Etablissement principal: UNIVERSITE JEAN MONNET

UMR n° 5137, intitulée Centre de recherches critiques

Directeur : M. Pascal ANCEL, professeur

Section d'évaluation : 36

sur le droit

Etablissement principal: UNIVERSITE JEAN-MOULIN LYON 3

Autres établissements : UNIVERSITE LYON 2, UNIVERSITE ST-ETIENNE, INSA LYON, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS ETAT LYON, ENS LSH

UMR n° 5600, intitulée Environnement, ville, société

Directeur : M. Paul ARNOULD, professeur

 ${\sf Directeur-adjoint:M.\ Bernard\ BRET\ ,\ professeur}$

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Sections d'évaluation : 39, 31

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Alpes

Etablissement principal: UNIVERSITE DE SAVOIE CHAMBERY

UMR n $^{\circ}$ 5204, intitulée Environnements, dynamiques et territoires de la montagne

Directeur : M. Jean-Jacques DELANNOY, professeur Département scientifique secondaire : Sciences humai-

nes et sociales

Section d'évaluation : 31

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : UNIVERSITE CHAMBERY

UMR n $^{\circ}$ 5553, intitulée Laboratoire d'écologie alpine (LECA)

Directeur : M. Pierre TABERLET, directeur de recherche Directrice-adjointe : Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 29, 20

Délégation Centre-Est

Etablissement principal : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n° 5210, intitulée Centre de recherches de climatologie

Directeur : M. Bernard FONTAINE, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Pierre CAMBERLIN, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation: 19, 31

UMR n° 5561, intitulée Biogéosciences-Dijon

Directeur : M. Pascal NEIGE, professeur

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 29, 18

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

Autre établissement : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS

UMR n° 5059, intitulée Centre de bio-archéologie et d'écologie

Directeur : M. Christopher CARCAILLET, directeur d'études Directeur-adjoint : M. Jean-Frédéric TERRAL, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 31, 20

Autre établissement : IFREMER

UMR n° 5119, intitulée Ecosystèmes lagunaires

Directeur : M. Marc TROUSSELLIER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Thang DO CHI, professeur Départements scientifiques secondaires : Mathémati-

ques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 20, 29, 19

Autres établissements : INRA, CIRAD, IRD

UMR n° 5120, intitulée Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)

Directeur: M. Daniel BARTHELEMY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Daniel AUCLAIR, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant Sections d'évaluation : 29, 7

Autres établissements : UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, ENSA MONTPELLIER, CIRAD, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS

UMR n° 5175, intitulée Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

Directeur : M. Jean-Dominique LEBRETON, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe JARNE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Gilles PINAY, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences humaines et sociales

UMR n° 5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier

Sections d'évaluation: 29, 20, 27, 39

Directeur : M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Rachid CHEDDADI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre BOURSOT, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant Sections d'évaluation : 29, 20, 19, 18

Autres établissements : IRD, UNIVERSITE MONTPELLIER 1 UMR n° 5569, intitulée Hydrosciences Montpellier Directeur : M. Eric SERVAT, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 20

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: UNIVERSITE PAUL SABATIER

Autre établissement : ECOLE NATIONALE FORMATION AGRONOMIQUE

UMR n° 5174, intitulée Evolution et diversité biologique Directrice : Mme Brigitte CROUAU-ROY, professeur Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Section d'évaluation : 29

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n $^{\circ}$ 5023, intitulée Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux

Directeur: M. Pierre JOLY, professeur

Directeur-adjoint : M. Sylvain DOLEDEC, professeur Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 20, 29

Autres établissements : INRA, ENV LYON UMR n° 5557, intitulée Ecologie microbienne Directeur : M. René BALLY, directeur de recherche Directeur-adjoint : M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 29, 20

UMR n° 5558, intitulée Biométrie et biologie évolutive Directrice : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant Sections d'évaluation : 29, 22, 7

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Alpes

Etablissement principal : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1

Autre établissement : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMR n° 5104, intitulée Verimag

Directeur: M. Nicolas HALBWACHS, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 7

Autre établissement : STMICROELECTRONICS

UMR n° 5129, intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique

Directeur : M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 8 Autre établissement : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE

UMR n° 5519, intitulée Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels

Directeur : M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 10, 19, 20

UMR n° 5525, intitulée Techniques en imagerie, modélisation et cognition

Directeur: M. Jacques DEMONGEOT, professeur des universités - praticien hospitalier

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 7, 30

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE – INPG

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMR n° 5130, intitulée Institut de microélectronique, électromagnétisme et photonique

Directeur : M. Pierre BENECH, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 8

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMR n° 5159, intitulée Technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs

Directeur : M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 7

Autres établissements : CTR TECH DU PAPIER, EFPG UMR n° 5518, intitulée Laboratoire génie des procédés papetiers

Directeur : M. Naceur BELGACEM, professeur

Section d'évaluation : 10

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1 UMR n° 5520, intitulée Laboratoire de rhéologie Directeur : M. Albert MAGNIN, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 10, 9, 11

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1 UMR n° 5521, intitulée Sols, solides, structures - risques

Directeur : M. Jacky MAZARS, professeur

Section d'évaluation : 9

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET

TECHNOLOGIES BORDEAUX 1 Autre établissement : INRA

UMR n $^{\circ}$ 5103, intitulée Unité sciences du bois et des biopolymères

Directeur : M. Patrick CASTERA, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 9

UMR n° 5469, intitulée Laboratoire de mécanique physique

Directeur: M. Marc DESCHAMPS, directeur de recherche Section d'évaluation : 9

Autre établissement : ENSEIR BORDEAUX

UMR n° 5800, intitulée Laboratoire bordelais de recher-

che en informatique

Directrice: Mme Marie-Pierre DELEST, professeur Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers

Section d'évaluation : 7

Etablissement principal: UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Autre établissement : ELF AQUITAINE - SNEA

UMR n° 5150, intitulée Thermodynamique et énergétique des fluides complexes

Directeur: M. Alain GRACIAA, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 10

Délégation Centre-Est

Etablissement principal: UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n° 5158, intitulée Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image

Directeur: M. Jean-Marie BILBAULT, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation: 7,8

Délégation Languedoc-Roussillon

Etablissement principal: UNIVERSITE SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER 2

UMR n° 5506, intitulée Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

Directeur: M. Michel ROBERT, professeur

Directeur-adjoint: M. Stefano A. CERRI, professeur Directeur-adjoint: M. Francois PIERROT, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 7, 8, 22

UMR n° 5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil

Directeur: M. Pierre ALART, professeur

Section d'évaluation : 9

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL POLY-

TECHNIQUE TOULOUSE

Autre établissement : UNIVERSITE TOULOUSE 3

UMR n° 5502, intitulée Institut de mécanique des fluides de Toulouse

Directeur: M. Jacques MAGNAUDET, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 10, 20

Autre établissement : UNIVERSITE TOULOUSE 3 UMR n° 5503, intitulée Laboratoire de génie chimique Directeur : M. Joël BERTRAND, directeur de recherche Directeur-adjoint: M. Pierre AIMAR, directeur de recherche

Section d'évaluation : 10

Etablissement principal: INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES TOULOUSE

Autre établissement : INRA TOULOUSE

UMR n° 5504, intitulée Ingénierie des systèmes biologiques et des procédés

Directeur: M. Nicholas David LINDLEY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain LINE, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 30, 10, 21

Etablissement principal: UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE 3

Autres établissements : INP TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE 1

UMR n° 5505, intitulée Institut de recherche en informatique de Toulouse

Directeur : M. Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de recherche

Directeur-adjoint: M. Claude CHRISMENT, professeur Directeur-adjoint: M. Michel DAYDE, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 7.34

Délégation Rhône-Auvergne

Etablissement principal: ECOLE CENTRALE DE LYON Autres établissements : INSA LYON, UNIVERSITE LYON 1 UMR n° 5005, intitulée Laboratoire Ampère

Directeur : M. Laurent NICOLAS, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 8, 7, 29

Autres établissements : UNIVERSITE LYON 1, INSA LYON UMR n° 5509, intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique

Directeur: M. Michel LANCE, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9

Autre établissement : UNIVERSITE GRENOBLE 1 UMR n° 5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes

Directeur: M. Denis MAZUYER, professeur

Section d'évaluation : 9

Etablissement principal : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

UMR n $^{\circ}$ 5007, intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés

Directeur: M. Hatem FESSI, professeur

Sections d'évaluation : 10, 7

Etablissement principal : INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES LYON

Autre établissement : UNIVERSITE LYON 1

UMR n° 5008, intitulée Centre de thermique de Lyon Directrice : Mme Danièle ESCUDIE, directrice de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 10

Autres établissements : ECOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITE LYON 1, UNIVERSITE LYON 2

UMR n° 5205, intitulée Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information

Directeur: M. Bernard PEROCHE, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Section d'évaluation : 7

UMR n° 5510, intitulée Matériaux, ingénierie et sciences Directeur : M. Joël COURBON, professeur

Sections d'évaluation : 9, 11, 15

Etablissement principal: ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES ST-ETIENNE

UMR n $^{\circ}$ 5146, intitulée Laboratoire de plasticité, endommagement et corrosion des matériaux

Directrice : Mme Anna FRACZKIEWICZ, maître de recherche

Section d'évaluation : 9

UMR n° 5148, intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires

Directeur : M. Christophe PIJOLAT, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9

Etablissement principal : UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE

UMR n° 5516, intitulée Laboratoire Hubert Curien

Directeur: M. Florent PIGEON, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 8, 4, 7

Etablissement principal : ECOLE NORMALE SUPERIEU-

Autres établissements : UNIVERSITE LYON 1, INRIA UMR n° 5668, intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme

Directeur : M. Frédéric DESPREZ, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 7

Art. 6. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4, 5 prend effet au 1er janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 060025SING du 22 décembre 2006 portant modification de la décision n° 06A017DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A017DSI du 20-11-2006.

Art. 1^{er}. - L'article 5 de la décision susvisée est modifiée comme suit :

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Pour l'UMR n° 5159 intitulée Technique de l'informatique et de la microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs,

Remplacer:

Directeur: M. Bernard COURTOIS, directeur de recherche

Par:

Directrice : Mme Dominique BORRIONE, professeur Directeurs adjoints : M. Régis LEVEUGLE, professeur -M. Salvador MIR, chargé de recherche

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 060022SCVI du 8 décembre 2006 portant création de l'UMR n° 7180 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; accord de l'organisme partenaire; sur proposition du directeur du département sciences du vivant.

Art. 1er. - Est créée à compter du 1er janvier 2007 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement de l'université Paris VI (du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008), l'unité mixte de recherche (UMR) suivante, devant faire l'objet d'un avenant à ce même contrat :

Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Paris B

Etablissement principal : Université Paris VI

UMR n° 7180 intitulée Physiologie cellulaire et molécu-

laire des plantes

Directeur : Alain ZACHOWSKI Section d'évaluation : 28

Art. 2. – Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour la durée prévue dans ce même article.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 060023SCVI du 8 décembre 2006 portant création de l'UMR n° 8186 - Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 04-07-1992 mod.; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; accord de l'organisme partenaire; sur proposition du directeur du département sciences du vivant.

Art. 1er - Est créée à compter du 1er janvier 2007 et jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement de l'Ecole Normale Supérieure (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2009), l'unité mixte de recherche (UMR) suivante, devant faire l'objet d'un avenant à ce même contrat :

Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant

Délégation : Paris B

Etablissement principal : Ecole Normale Supérieure UMR n° 8186 intitulée Biologie moléculaire des organismes photosynthétiques

Directeur : Christopher BOWLER Sections d'évaluation : 28, 22

Art. 2. - Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour la durée prévue dans ce même article.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 060024SCVI du 8 décembre 2006 portant fermeture de l'UMR n° 2847 – Physiologie des plantes et des champignons lors de l'infection

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 04A003DSI du 03-11-2004, not. la création de l'UMR n° 2847; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par émis par le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités; accord des organismes partenaires; sur proposition du directeur du département sciences du vivant.

Art. 1er. - Est supprimée au 31 décembre 2006 l'UMR mentionnée ci-dessus, gérée sous le code n° C2847.

Art. 2. - Il est mis fin, à la même date, au mandat de M. Dominique JOB, directeur de cette UMR.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A016DSI du 20 novembre 2006 portant création des unités mixtes internationales

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé l'unité mixte internationale quivante.

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Paris A

Partenaire : UNIVERSITE EINDHOVEN UMI n° 3022, intitulée EURANDOM Directeur : M. Onno BOXMA, professeur

Section d'évaluation : 1

Art. 2. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A005DSI du 31 octobre 2006 portant création des unités de recherche associées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1er. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé l'unité de recherche associée suivante :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire: INSTITUT PASTEUR URA n° 3015, intitulée Virologie

Directeur : M. Félix REY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Simon WAIN-HOBSON, professeur Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Section d'évaluation : 23

Art. 2. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A018DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités de recherche associées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé l'unité de recherche associée suivante :

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire: INSTITUT PASTEUR

URA n° 3012, intitulée Hôtes, vecteurs et agents infec-

tieux : biologie et dynamique

Directeur : M. Hugues BEDOUELLE, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du

vivant

Sections d'évaluation : 29, 21

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé les unités de recherche associées suivantes :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire: CERFACS

URA n° 1875, intitulée Sciences de l'univers au CERFACS

Directeur : M. Laurent TERRAY, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable

Section d'évaluation : 19

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

URA n° 1961, intitulée Activation, relaxation et homéos-

tase du système immunitaire

Directeur : M. Antonio FREITAS, professeur

Sections d'évaluation : 24, 23

URA n° 2578, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement

Directrice : Mme Margaret BUCKINGHAM, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Philip AVNER, directeur de

recherche

Sections d'évaluation : 26, 22

URA n° 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote

Directeur: M. Artur SCHERF, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe BASTIN, chargé de

recherche

Sections d'évaluation : 23, 22

URA n° 2582, intitulée Interactions et dynamique cellulaires

Directeur: M. Alain ISRAEL, directeur de recherche Directeur-adjoint: M. Jean-Christophe OLIVO-MARIN, chef de Jaboratoire

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 23, 22

Art. 3. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A007DSI du 31 octobre 2006 portant création des fédérations de recherche

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée la fédération de recherche suivante :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

Partenaire : UNIVERSITE CHAMBERY

FR n° 2914, intitulée Modélisation, simulation, interac-

tions fondamentales

Directeur : M. Paul SORBA, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 2, 1

Art. 2. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de recherche - RMLR: 2721

Décision n° 06A014DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés; accord des partenaires.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée les fédérations de recherche suivantes :

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE ANGERS, ECOLE CENTRALE NANTES

FR n° 2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire

 ${\tt Directeur: M.\ Christoph\ SORGER,\ professeur}$

Section d'évaluation : 1

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaires : ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE NANCY 1

FR n° 3029, intitulée Fédération de recherche fusion par confinement magnétique

Directrice : Mme Pascale HENNEQUIN, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre BERTRAND, professeur Directeur-adjoint : M. Roland STAMM, professeur

Sections d'évaluation : 4, 10

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE VALEN-CIENNES, UNIVERSITE D'ARTOIS, ISEN

FR n° 3024, intitulée Institut recherche sur composants logiciels matériels pour l'information et la communication

 ${\sf Directeur}: {\sf M.\ Paul-Alain\ ROLLAND,\ professeur}$

Sections d'évaluation : 8, 7, 4, 6

Département de rattachement : Environnement et développement durable

Délégation Paris B

Partenaires: UNIVERSITE PARIS VI, INRA, IRD, MUSEUM NATIONAL HISTOIRE NATURELLE, CEMAGREF ANTONY

FR n° 3020, intitulée Fédération Ile-de-France de recherche sur l'environnement (FIRE)

Directrice : Mme Josette GARNIER, directrice de recherche Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers

Section d'évaluation : 20

Département de rattachement : Chimie

Délégation Rhône-Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE LYON 1, INSA LYON, ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, CPE LYON, UNIVERSITE ST-ETIENNE

FR n° 3023, intitulée Institut de chimie de Lyon

Directeur : M. Philippe SAUTET, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 14, 11, 12, 13, 15, 16, 10, 21, 30

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée les fédérations de recherche suivantes :

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Alpes

Partenaires: INSA LYON, INSTITUT NATIONAL POLY-TECHNIQUE GRENOBLE, ECOLE NATIONALE SUPE-RIEURE MINES ST-ETIENNE, ECOLE CENTRALE DE LYON

FR n° 2145, intitulée Matériaux de structure et propriétés d'usage

Directeur : M. Michel SUERY, directeur de recherche Départements scientifiques secondaires : Mathémati-

ques, physique, planète et univers ; Chimie Sections d'évaluation : 9, 5, 10, 11, 15

Partenaires: INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE GRENOBLE, UNIVERSITE GRENOBLE 1, ECOLE CENTRALE DE LYON, INSA LYON, CEA

FR n° 2542, intitulée Fédération micro - et nano - technologies

Directeur : M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche Sections d'évaluation : 8, 6, 15

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Alpes

Partenaire : UNIVERSITE GRENOBLE 1 FR n° 2601, intitulée Nanosciences Directeur : M. Laurent LEVY, professeur

 $\label{eq:decomposition} \mbox{Directeur-adjoint}: \mbox{ M. Jean-Claude } \mbox{ MOUTET, directeur de recherche}$

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 4, 5, 7, 8, 10, 14, 15, 23

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires: CEA, UNIVERSITE BORDEAUX 1, ECOLE POLYTECHNIQUE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE TECHNIQUES AVANCEES, UNIVERSITE PARIS XI, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE LYON 1, OBSERVATOIRE DE PARIS

FR n° 2707, intitulée Institut Lasers et plasmas - recherche

Directeur : M. Jean-Pierre CHIEZE, directeur de recherche Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 4, 10

Partenaire: UNIVERSITE PAU

FR n° 2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier Directeur : M. Jean-Louis GOUT, professeur

Sections d'évaluation : 1, 10, 18

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaire: UNIVERSITE MONTPELLIER 2

FR n° 2851, intitulée Institut de physique de Montpellier Directeur : M. Jean-Paul LASCARAY, directeur de

recherche

Sections d'évaluation: 5, 2, 3, 6, 11

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire: UNIVERSITE TOULOUSE 3

FR n° 2568, intitulée Fédération de recherche de physi-

que et chimie fondamentales

Directeur : M. Pierre LABASTIE, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 2, 4, 5, 13

Département de rattachement : Chimie

Délégation Alpes

Partenaire: UNIVERSITE GRENOBLE 1

FR n° 2607, intitulée Institut de Chimie moléculaire de

Grenoble

Directeur : M. Alain DERONZIER, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 16

Délégation Centre-Est

Partenaires: UNIVERSITE DIJON, CEA

FR n° 2604, intitulée Caractérisation et technologie de la

matière

Directeur: M. Gilles BERTRAND, professeur

Directeur-adjoint : M. Bruno LAVOREL, directeur de

recherche

Sections d'évaluation : 14, 4

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : UNIVERSITE TOULOUSE 3, INP TOULOUSE FR n° 2599, intitulée Structure fédérative toulousaine en

chimie moléculaire

Directeur : M. Philippe KALCK, professeur

Directrice-adjointe : Mme Isabelle RICO-LATTES, direc-

trice de recherche

Sections d'évaluation : 14, 12

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Rhône-Auvergne

Partenaire: UNIVERSITE LYON 2

FR n° 538, intitulée Maison de l'Orient et de la

Méditerranée - Jean Pouilloux

Directeur : M. Bernard GEYER, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 32, 31, 39

Art. 3. - Est renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée la fédération de recherche suivante :

Département de rattachement : Chimie

Délégation Rhône-Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE LYON 1, CPE LYON FR n° 2112, intitulée Institut de chimie analytique

Directrice : Mme Marie-Florence GRENIER, directrice de

recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Section d'évaluation : 13

Art. 4. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans.

Art. 5. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 3 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée d'un an

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR: 2723

Décision n° 06A008DSI du 31 octobre 2006 portant création des formations de recherche en évolution

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les formations de recherche en évolution suivantes :

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Alpes

FRE n° 3028, intitulée Laboratoire G-SCOP

Responsable : M. Yannick FREIN, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et tech-

nologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation: 7, 9, 1

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Languedoc-Roussillon

FRE n° 3009, intitulée Modélisation et ingéniérie des systèmes complexes pour le diagnostic

Responsable : M. Franck MOLINA, chargé de recherche Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 30, 7

Art. 2. - Le mandat des responsables à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de deux ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR: 2723

Décision n° 06A015DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 19-01-2006; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1^{er}. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les formations de recherche en évolution suivantes :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Alpes

FRE n° 3017, intitulée Plastes et différenciation cellulaire

Responsable: M. Michel HERZOG, professeur

Section d'évaluation : 28

Délégation Rhône-Auvergne

FRE n° 3006, intitulée Pharmacologie et imagerie de la neurotransmission sérotoninergique

Responsable : M. Luc ZIMMER, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 30

FRE n° 3011, intitulée Virologie et pathologie humaine "VirPath"

Responsable : M. Bruno LINA, professeur des universités - praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 23, 21

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Languedoc-Roussillon

FRE n° 3016, intitulée Etats, sociétés, idéologies, défense (XVI°-XX° siècles)

Responsable : M. Frédéric ROUSSEAU, professeur

Section d'évaluation : 33

FRE n° 3027, intitulée Mutations des territoires en Europe Responsable : Mme Geneviève CORTES, maître de conférences

Section d'évaluation : 39

Délégation Midi-Pyrénées

FRE n° 3032, intitulée Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi

Responsable : Mlle Brigitte REYNES, maître de conférences

Sections d'évaluation : 37, 36

Département de rattachement : Chimie

Délégation Rhône-Auvergne

FRE n° 3008, intitulée Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon

Responsable : M. Pierre TOULHOAT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 13

Art. 2. - Sont créées pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 les formations de recherche en évolution suivantes :

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Languedoc-Roussillon

FRE n° 3013, intitulée Biologie moléculaire, biologie cellulaire et biodiversité des protozoaires parasites

Responsable : M. Jean-Pierre DEDET, professeur hospitalo universitaire

Section d'évaluation : 23

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Rhône-Auvergne

FRE n° 2938, intitulée Centre de recherches économiques de l'université de Saint-Etienne

Responsable : M. Michel BELLET, professeur

Section d'évaluation : 37

Art. 3. - Sont renouvelées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les formations de recherche en évolution suivantes :

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Côte d'Azur

FRE n° 2660, intitulée Systèmes de communications Responsable : M. Bernard MERIALDO, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers

Section d'évaluation : 7

Délégation Ile-de-France Est

FRE n° 2861, intitulée Centre d'énergétique de l'école des mines de Paris

Responsable : M. Renaud GICQUEL, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable Sections d'évaluation : 10, 7, 19

Délégation Paris B

FRE n° 2507, intitulée Institut des systèmes intelligents

et robotiques (ISIR)

Responsable : M. Philippe BIDAUD, professeur

Section d'évaluation: 7

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2857, intitulée Biologie du développement et reproduction

Responsable : M. Jean-Paul RENARD, directeur de

recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humai-

nes et sociales

Sections d'évaluation : 26, 27

Délégation Paris B

FRE n° 2852, intitulée Protéines : biochimie structurale

et fonctionnelle

Responsable : M. Pierre NICOLAS, professeur Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 21, 26

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Midi-Pyrénées

FRE n° 2960, intitulée Laboratoire d'anthropobiologie

Responsable : M. Eric CRUBEZY, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et

développement durable

Sections d'évaluation : 31, 29

Art. 4. - Sont renouvelées pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 les formations de recherche en évolution suivantes :

Département de rattachement : Chimie

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FRE n° 2485, intitulée Laboratoire de physico-chimie des interfaces et applications

Responsable : M. Eric MONFLIER, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques,

physique, planète et univers Sections d'évaluation : 11, 4

Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FRE n° 2733, intitulée Laboratoire de recherche en informatique d'Amiens

Responsable : M. Gilles KASSEL, professeur

Section d'évaluation : 7

Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

FRE n° 2951, intitulée Techniques et culture

Responsable : Mlle Aliette GEISTDOERFER, directrice de

recherche

Section d'évaluation : 38

Département de rattachement : Sciences du vivant

Délégation Provence et Corse

FRE n° 2738, intitulée Biochimie des interactions moléculaires et cellulaires

Responsable : M. Pierre-Edouard BOUGIS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 24, 23

Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

Délégation Provence et Corse

FRE n° 2761, intitulée Géologie des systèmes carbonatés

Responsable : M. Jean BORGOMANO, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18

Art. 5. - Le mandat des responsables aux articles 1, 3 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de deux ans.

Art. 6. - Le mandat des responsables aux articles 2, 4 prend effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée d'un an.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* oficiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 novembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 060318DAJ du 6 décembre 2006 portant modification de la décision n° 050003SCHS du 1er février 2005 portant création de l'UPS n° 2916 -Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS)

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050003SCHS du 01-02-2005.

Art. 1er. – A l'article 5 de la décision n° 050003SCHS susvisée, les termes : « - 4 membres CNRS : le directeur du département scientifique SHS ou son représentant, le directeur du département scientifique STIC ou son représentant, le directeur de la Délégation à l'Information Scientifique et Technique (DIST), le délégué régional ou son représentant » sont remplacés par les termes : « - 4 membres CNRS nommés par le directeur général du CNRS ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Unités de service - RMLR: 2741

Décision n° 060319DAJ du 6 décembre 2006 portant nomination des membres CNRS du comité de pilotage de l'UPS n° 2916 - Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS) Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050003SCHS du 01-02-2005 mod.

Art. 1er. – Sont nommés membres du comité de pilotage de l'unité propre de service (UPS) n° 2916 - Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS), à compter du 1er décembre 2006 :

- Mme Nathalie GODET, directrice de l'UPS « Très grands équipements et infrastructures de recherche » :
- Mme Véronique DONZEAU-GOUGE, directrice scientifique adjointe au département scientifique « Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie » ;
- Mme Isabelle de LAMBERTERIE, directrice scientifique adjointe au département scientifique « Sciences humaines et sociales »;
- Mme Isabelle ALECI, contrôleuse de gestion à la direction des finances

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Relations et échanges avec l'extérieur

Associations et fondations - RMLR: 304

Décret du 20 décembre 2006 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR: MENR0603126D - J0 du 21-12-2006, p. 19234, texte n° 40

Par décret en date du 20 décembre 2006, sont approuvés les statuts^[1] de la fondation de coopération scientifique dite « Ecole d'économie de Paris », dont le siège est dans l'académie de Paris.

Associations et fondations - RMLR: 304

Décret du 20 décembre 2006 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR: MENR0603127D - JO du 21-12-2006, p. 19234, texte p° 41

Par décret en date du 20 décembre 2006, sont approuvés les statuts^[1] de la fondation de coopération scientifique dite « Réseau thématique de recherche avancée en sciences mathématiques », dont le siège est dans l'académie de Paris.

¹ Les statuts peuvent être consultés au rectorat de l'académie de Paris.

Questions administratives et juridiques générales

Présentation des documents - RMLR: 431

Vocabulaire de l'informatique

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0609725X - JO du 03-01-2007, p. 96, texte n° 147

pavé tactile

Domaine: Informatique.

Définition : Dispositif de pointage et de navigation, qui comporte une surface plane sur laquelle on déplace le doint

Équivalent étranger : touch pad, track pad.

Présentation des documents - RMLR: 431

Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0609728X - JO du 28-12-200, p. 19785, texte n° 109

I. - Termes et définitions

bibande, adj. ou n.m.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Se dit d'un téléphone mobile qui peut fonctionner dans l'une ou l'autre de deux bandes de fréquences.

Note: En Europe, il s'agit en particulier des bandes du système GSM autour de 900 et 1 800 MHz.

Voir aussi : multibande. Équivalent étranger : dual band.

bimode, adj. ou n.m.

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications. Définition : Se dit d'un terminal de télécommunication qui peut utiliser l'un ou l'autre de deux protocoles

différents.

Note: Par exemple, un téléphone bimode peut être compatible avec les systèmes GSM et UMTS.

Équivalent étranger : dual mode.

centre de commutation du service des mobiles

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications. Synonyme : commutateur du service des mobiles

(CSM)

Définition: Commutateur chargé d'établir et de gérer les communications entre les usagers d'un réseau de téléphonie mobile, ainsi que celles impliquant un autre réseau de téléphonie mobile ou fixe.

Note: On trouve aussi dans le langage professionnel l'expression « centre de commutation du service mobile », qui n'est pas recommandée.

Voir aussi: service des mobiles.

Équivalent étranger : mobile switching centre (MSC).

commutateur du service des mobiles

Abréviation: CSM.

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications. Voir : centre de commutation du service des mobiles.

descendant, -e, adj.

Domaine: Informatique-Télécommunications/Réseaux. Définition: Se dit de la voie de transmission et des informations transmises, d'une station spatiale vers une station terrienne, d'un ordinateur central vers une station de données, d'un serveur vers un utilisateur, ou encore d'une station de base vers une station mobile.

Voir aussi : liaison descendante, montant. Équivalent étranger : downstream.

diffusion ciblée

Domaine: Télécommunications/Réseaux-Internet.

Synonyme : envoi ciblé.

Définition: Envoi des mêmes informations à une catégorie particulière de destinataires sans qu'ils soient identifiés individuallement

identifiés individuellement.

Équivalent étranger : narrowcast, narrowcasting.

diffusion générale

Forme abrégée : diffusion, n.f.

Domaine : Télécommunications/Réseaux-Internet.

Définition : Envoi des mêmes informations à quiconque

dispose du terminal approprié.

Équivalent étranger : broadcast, broadcasting.

diffusion groupée

Domaine: Télécommunications/Réseaux-Internet.

Synonyme: distribution, n.f.

Définition: Envoi des mêmes informations à tous les membres d'un groupe de destinataires, identifiés individuellement

Note : En radiocommunication, une diffusion groupée utilise une liaison point à multipoint.

Voir aussi: envoi individuel.

Équivalent étranger : multicast, multicasting.

distribution, n.f.

Domaine : Télécommunications/Réseaux-Internet.

Voir : diffusion groupée.

envoi à la cantonade

Domaine: Télécommunications/Réseaux-Internet.

Définition : Envoi des mêmes informations à un groupe de destinataires dans l'intention d'obtenir une réponse de l'un d'entre eux.

Équivalent étranger : anycast, anycasting.

envoi ciblé

Domaine: Télécommunications/Réseaux-Internet.

Voir : diffusion ciblée.

envoi individuel

Domaine: Télécommunications/Réseaux-Internet.

Définition : Envoi d'informations à un seul destinataire

identifie.

Note: En radiocommunication, un envoi individuel utilise une liaison point à point.

Voir aussi : diffusion groupée.

Équivalent étranger : unicast, unicasting.

fibre en réserve

Domaine: Télécommunications/Réseaux.

Voir: fibre noire.

fibre inactive

Domaine: Télécommunications/Réseaux.

Voir: fibre noire.

fibre noire

Domaine : Télécommunications/Réseaux. Synonyme : fibre en réserve, fibre inactive.

Définition : Dans un câble à fibres optiques installé, fibre dépourvue d'organes d'émission et de réception des signaux optiques.

Note: On trouve aussi en ce sens l'expression « fibre nue », qui désigne plus couramment une fibre non encore insérée dans un câble.

Équivalent étranger : dark fiber (EU), dark fibre (GB).

liaison descendante

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications. Définition : Liaison de télécommunication d'une station spatiale vers une station terrienne ou d'une station de

base vers une station mobile.

Voir aussi: descendant, liaison montante.

Équivalent étranger : downlink.

liaison montante

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Liaison de télécommunication d'une station terrienne vers une station spatiale ou d'une station mobile vers une station de base.

Voir aussi: liaison descendante, montant.

Équivalent étranger : uplink.

messagerie instantanée

Domaine: Télécommunications/Services.

Définition : Service de télécommunication qui permet aux membres d'un groupe de transmettre à tour de rôle des messages à tous les correspondants à l'écoute.

Voir aussi : conférence téléphonique, messagerie instantanée vocale.

Équivalent étranger : instant messaging.

messagerie instantanée vocale

Abréviation : MIV.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications-

Services.

Définition : Messagerie instantanée dans laquelle des messages vocaux sont transmis dans un réseau de radiocommunication avec les mobiles.

Note: Chaque correspondant appuie sur un bouton pour prendre la parole et le relâche une fois son intervention terminée.

Voir aussi : conférence téléphonique, messagerie instantanée.

Équivalent étranger : push-to-talk (PTT), push-to-talk over cellular (POC), walkie-talkie service.

montant, -e, adj.

Domaine: Informatique-Télécommunications/Réseaux. Définition: Se dit de la voie de transmission et des informations transmises, d'une station terrienne vers une station spatiale, d'une station de données vers un ordinateur central, d'un utilisateur vers un serveur, ou encore d'une station mobile vers une station de base.

Voir aussi: descendant, liaison montante.

Équivalent étranger : upstream.

multibande, adj. ou n.m.

Domaine: Télécommunications/Radiocommunications. Définition: Se dit d'un téléphone mobile qui peut fonctionner dans plusieurs bandes de fréquences.

Note: Il existe des téléphones bibandes ou tribandes qui utilisent des bandes de fréquences autour de 900, 1800 et 1 900 MHz.

Voir aussi: bibande.

Équivalent étranger : multiband.

porteuse, n.f.

Domaine: Télécommunications/Techniques.

Définition: Oscillation périodique dont on fait varier une grandeur caractéristique suivant les informations à transmettre.

Note: La grandeur caractéristique est en général l'amplitude, la phase ou la fréquence.

Équivalent étranger : carrier.

radiodiffusion de données de service

Abréviation: RDS.

Domaine : Automobile-Télécommunications/Radio-communications.

Définition: Système radioélectrique de diffusion de données offrant des services qui viennent en complément d'un programme de radiodiffusion.

Note :

1. Ce système, dont sont fréquemment équipés les autoradios, assure notamment la recherche automatique des émetteurs pour un programme choisi et fournit des informations relatives au programme en cours ou à la circulation routière, qui s'affichent éventuellement sur un écran. Il permet en particulier l'écoute continue d'une station tout au long du trajet d'un véhicule

2. Le système est appliqué aux émetteurs de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence.

Équivalent étranger : radio data system (RDS).

réseau privé virtuel

Abréviation : RPV.

Domaine: Informatique-Télécommunications/Réseaux.

Définition: Réseau de télécommunication constitué à partir des ressources d'un ou plusieurs réseaux publics pour les besoins internes d'un groupe fermé d'usagers; le complément de service offrant cette possibilité.

Note: Par exemple, une entreprise possédant plusieurs établissements peut préférer utiliser les réseaux téléphoniques publics ou l'internet en bénéficiant de son propre plan de numérotation ou d'adressage, plutôt que de se doter d'autocommutateurs privés et de moyens propres de transmission.

Voir aussi : complément de service, groupe fermé d'usagers.

Équivalent étranger : virtual private network (VPN).

technique des courants porteurs en ligne

Abréviation : CPL.

Forme abrégée : courants porteurs en ligne. Domaine : Télécommunications/Techniques.

Définition : Technique permettant de transmettre sur un réseau d'énergie électrique des signaux numéri-

ques à des fréquences porteuses très supérieures à celle du courant alternatif à basse fréquence.

Note: Cette technique permet notamment de constituer un réseau local à l'intérieur d'un bâtiment ou un réseau d'accès à un réseau d'infrastructure.

Équivalent étranger : powerline carrier (PLC), powerline communication (PLC).

trame, n.f.

Domaine: Informatique-Télécommunications/Techniques.

Définition : Ensemble structuré d'éléments numériques consécutifs, spécifié par un protocole de communication

Note: En multiplexage dans le temps, une trame est un cycle du signal multiplex, constitué par les éléments numériques insérés dans les créneaux temporels d'un ensemble répétitif de créneaux temporels consécutifs. Dans la procédure HDLC de transmission de données, une trame comporte des champs de commande de longueur fixe qui encadrent un champ de données de longueur variable.

Voir aussi : multiplexage dans le temps, relais de trames

Équivalent étranger : frame.

II. - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
anycast, anycasting.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	envoi à la cantonade.
broadcast, broadcasting.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	diffusion générale, diffusion, n.f.
carrier.	Télécommunications/Techniques.	porteuse, n.f.
dark fiber (EU), dark fibre (GB).	Télécommunications/Réseaux.	fibre noire, fibre en réserve, fibre inactive.
downlink.	Télécommunications/ Radiocommunications.	liaison descendante.
downstream.	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	descendant, -e, adj.
dual band.	Télécommunications/ Radiocommunications.	bibande, adj. ou n.m.
dual mode.	Télécommunications/ Radiocommunications.	bimode, adj. ou n.m.
frame.	Informatique-Télécommunications/ Techniques.	trame, n.f.
instant messaging.	Télécommunications/Services.	messagerie instantanée.
mobile switching centre (MSC).	Télécommunications/ Radiocommunications.	centre de commutation du service des mobiles, commutateur du service des mobiles (CSM).
multiband.	Télécommunications/ Radiocommunications.	multibande, adj. ou n.m.
multicast, multicasting.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	diffusion groupée, distribution, n.f.
narrowcast, narrowcasting.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	diffusion ciblée, envoi ciblé.
powerline carrier (PLC), powerline communication (PLC).	Télécommunications/Techniques.	technique des courants porteurs en ligne (CPL), courants porteurs en ligne.
push-to-talk (PTT), push-to-talk over cellular (POC), walkie-talkie service.	Télécommunications/ Radiocommunications-Services.	messagerie instantanée vocale (MIV).

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
radio data system (RDS).	Automobile-Télécommunications/ Radiocommunications.	radiodiffusion de données de service (RDS).
unicast, unicasting.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	envoi individuel.
uplink.	Télécommunications/ Radiocommunications.	liaison montante.
upstream.	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	montant, -e, adj.
virtual private network (VPN).	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	réseau privé virtuel (RPV).
walkie-talkie service, push-to-talk (PTT), pushto-talk over cellular (POC).	Télécommunications/ Radiocommunications-Services.	messagerie instantanée vocale (MIV).
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf ment	ion contraire.	

B - Termes français

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
bibande, adj. ou n.m.	Télécommunications/ Radiocommunications.	dual band.
bimode, adj. ou n.m.	Télécommunications/ Radiocommunications.	dual mode.
centre de commutation du service des mobiles, commutateur du service des mobiles (CSM).	Télécommunications/ Radiocommunications.	mobile switching centre (MSC).
courants porteurs en ligne, technique des courants porteurs en ligne (CPL).	Télécommunications/Techniques.	powerline carrier (PLC), powerline communication (PLC).
descendant, -e, adj.	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	downstream.
diffusion, n.f., diffusion générale.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	broadcast, broadcasting.
diffusion ciblée, envoi ciblé.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	narrowcast, narrowcasting.
diffusion générale, diffusion, n.f.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	broadcast, broadcasting.
diffusion groupée, distribution, n.f.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	multicast, multicasting.
envoi à la cantonade.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	anycast, anycasting.
envoi ciblé, diffusion ciblée.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	narrowcast, narrowcasting.
envoi individuel.	Télécommunications/Réseaux-Internet.	unicast, unicasting.
fibre noire, fibre en réserve, fibre inactive.	Télécommunications/Réseaux.	dark fiber (EU), dark fibre (GB).
liaison descendante.	Télécommunications/ Radiocommunications.	downlink.
liaison montante.	Télécommunications/ Radiocommunications.	uplink.
messagerie instantanée.	Télécommunications/Services.	instant messaging.
messagerie instantanée vocale (MIV).	Télécommunications/ Radiocommunications-Services.	push-to-talk (PTT), push-to-talk over cellular (POC), walkie-talkie service.
montant, -e, adj.	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	upstream.
multibande, adj. ou n.m.	Télécommunications/ Radiocommunications.	multiband.
porteuse, n.f.	Télécommunications/Techniques.	carrier.
radiodiffusion de données de service (RDS).	Automobile-Télécommunications/ Radiocommunications.	radio data system (RDS).
réseau privé virtuel (RPV).	Informatique-Télécommunications/ Réseaux.	virtual private network (VPN).
technique des courants porteurs en ligne (CPL), courants porteurs en ligne.	Télécommunications/Techniques.	powerline carrier (PLC), powerline communication (PLC).
trame, n.f.	Informatique-Télécommunications/ Techniques.	frame.

⁽²⁾ Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire

⁽²⁾ Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

Les personnels du CNRS

Statut général des fonctionnaires - RMLR: 5111

Arrêté du 8 décembre 2006 fixant la liste des professions prises en compte pour le classement dans les corps relevant du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de catégorie B

Fonction publique – NOR : FPPA0609776A - J0 du 22-12-2006, texte n° 75

Vu code du travail ; D. n $^{\circ}$ 94-1016 du 18-11-1994 mod., not. art. 4-1.

Art. 1er. - Sont prises en compte pour l'application de l'article 4-1 du décret du 18 novembre 1994 susvisé les périodes de travail effectif dans l'exercice de l'une des professions relevant des rubriques ci-après, ou dans l'exercice de professions assimilées, sous réserve qu'elles n'aient pas été exercées sous un statut de fonctionnaire ou d'agent public. Pour apprécier la correspondance du ou des emplois tenus avec l'une de ces professions, l'administration se réfère au descriptif des professions de la Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003:

Code de la nomenclature	Intitulé de la profession
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise).
31	Professions libérales (exercées sous statut de salarié).
34	Professeurs, professions scientifiques.
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles.
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises.
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises.
42	Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées.
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social.
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.
47	Techniciens (sauf techniciens tertiaires).
48	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue).

Sont également prises en compte les périodes de travail effectif dans l'exercice de professions comparables dans d'autres Etats.

Art. 2. - L'agent qui demande à bénéficier des dispositions de l'article 4-1 du décret du 18 novembre 1994 susvisé doit fournir à l'appui de sa demande, et pour toute période dont il demande la prise en compte, un descriptif

détaillé de l'emploi tenu, portant notamment sur le domaine d'activité, le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, le niveau de qualification nécessaire, les principales fonctions attachées à cet emploi.

Il doit en outre produire :

- une copie du contrat de travail;
- pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L. 122-16 du code du travail

A défaut des documents mentionnés aux deux précédents alinéas, il peut produire tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, il en produit une traduction certifiée par un traducteur agréé.

L'administration a la possibilité de demander la production de tout ou partie des bulletins de paie correspondant aux périodes travaillées.

Elle peut demander la présentation des documents originaux ; ces documents ne peuvent être conservés par l'administration que pour le temps nécessaire à leur vérification et doivent en tout état de cause être restitués à leur possesseur dans un délai de quinze jours.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'administration et de la fonction publique, P. PENY

Dispositions statutaires communes aux corps des EPST - RMLR : 5112

Décret n° 2006-1636 du 19 décembre 2006 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENF0602651D - JO du 21-12-2006, texte n° 39

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod.; D. n° 48-1108 du 10-07-1948 mod.; D. n° 2006-1635 du 19-12-2006 ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 28-02-2006.

Art. 1er. - Les tableaux annexés au décret du 10 juillet 1948 susvisé sont modifiés conformément à celui annexé au présent décret.

Art. 2. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'éducation nationale, de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Gilles de ROBIEN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Thierry BRETON

Le ministre de la fonction publique,

Christian JACOB

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat,

porte-parole du Gouvernement,

Jean-François COPÉ

ANNEXE

Dispositions prenant effet à la date d'entrée en vigueur des dispositions statutaires ou aux dates particulières indiquées dans la colonne « Observations »

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT hiérarchique (indices bruts ou échelle)	OBSERVATIONS
ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE		
III. – Université de France		
G. – Administration académique et universitaire		
Avant les mentions :		
« Secrétaire général d'académie	841-HEB »	
Insérer les mentions :		
« Directeur de l'académie de Paris	HEC-HED »	

Indemnités de résidence - RMLR: 5312-31

Arrêté du 22 décembre 2006 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

Affaires étrangères - NOR : MAEA0620523A - J0 du 27-12-2006, texte n° 12

Vu code du service national, not. art. L. 122-12 ; D. n° 67-290 du 28-03-1967 mod., not. art. 2 et 5 ; D. n° 2000-1159 du 03-11-2000, not. art. 46 ; D. n° 2002-22 du 04-01-2002 mod., not. art. 4 (A, d).

- Art. 1^{er}. Les groupes Nauru, Samoa occidentales, Tonga et Tuvalu sont supprimés ; le groupe Vanuatu est renommé Vanuatu et autres Etats du Pacifique.
- Art. 2. Les montants annuels de l'indemnité de résidence à l'étranger, de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité supplémentaire attribuée aux volontaires civils affectés à l'étranger, applicables aux anciens groupes Nauru, Samoa occidentales, Tonga et Tuvalu, sont indexés sur ceux afférents au groupe Vanuatu et autres Etats du Pacifique.
- Art. 3. Les montants annuels de l'indemnité de résidence à l'étranger sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

- Art. 4. Les montants annuels de l'indemnité d'expatriation sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.
- Art. 5. Les montants mensuels de l'indemnité supplémentaire attribuée aux volontaires civils affectés à l'étranger sont modifiés conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.
- Art. 6. Le directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères et le directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2007 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 2006.

Le ministre des affaires étrangères, Pour le ministre et par délégation : Le directeur des affaires financières,

J.-F. DESMAZIERES

Le ministre l'économie, des finances et de l'industrie : Pour le ministre et par délégation : Le chef de service,

H. BIED-CHARRETON

ANNEXE

PAYS	POURCENTAGE
Afghanistan	- 3,04
Afrique du Sud (autres)	- 12,29
Afrique du Sud (Johannesburg,	
Pretoria	- 12,29
Albanie	- 9,65
Algérie	- 2,40
Algérie (Annaba)	- 2,40
Allemagne	2,47
Andorre	1,24
Angola	- 4,80
Antigua-et-Barbuda	2,79
Arabie saoudite	1,10
Argentine	0,29
Arménie	- 8,83
Australie	·
	9,43
Autriche	4,79
Azerbaïdjan	- 3,40
Bahamas	3,88
Bahrein	- 0,80
Bangladesh	- 1,47
Barbade	- 3,48
Belarus	- 8,28
Belgique	5,74
Belize	5,00
Bénin	- 0,48
Bhoutan	- 3,58
Birmanie	- 4,66
Bolivie	- 2,85
Bosnie-Herzégovine	- 6,13
Botswana	- 11,00
Brésil (autres villes)	- 5,00
Brésil (Brasilia)	- 5,00
Brésil (Rio de Janeiro)	- 5,00
Brésil (Sao Paulo)	- 5,00
Brunei	- 1,62
Bulgarie	0,12
Burkina	- 0,84
Burundi	- 6,12
Cambodge	- 4,85
Cameroun (autres villes)	- 4,83 - 0,84
Cameroun (Douala, Garoua)	
Canada (autres villes)	- 0,84 1,69
	·
Canada (Toronto, Vancouver)	1,69
Cap-Vert	- 0,68
Centrafricaine (République)	3,01
Chili	- 8,98
Chine (autres villes)	- 4,46
Chine (Hong Kong)	2,40
Chine (Pékin)	- 4,46
Chine (Shanghai)	- 4,46
Chypre	- 1,08
Colombie	- 10,65
Comores	- 1,19
Congo	- 4,21
<u> </u>	•

PAYS	POURCENTAGE
Congo (République démocratique)	- 7,05
Corée	- 4,88
Costa Rica	2,06
Croatie	1,55
Cuba	1,93
Danemark	3,27
Djibouti	- 4,77
Dominicaine (République)	3,88
Dominique (île de la)	- 4,82
Egypte	- 5,17
El Salvador	- 8,80
Emirats arabes unis (Abou Dhabi)	2,38
Emirats arabes unis (autres villes)	4,31
Equateur	- 7,50
Erythrée	- 3,23
Espagne	4,40
Estonie	- 0,52
Etats-Unis (Atlanta, Houston, La	
Nouvelle-Orléans et autres villes)	- 2,34
Etats-Unis (Boston, Miami,	
Minneapolis, Gaithersburg, Philadelphie, Tallahassee,	
Washington	- 2,34
Etats-Unis (Chicago, Hawaï, Los	_,-,-
Angeles, San Francisco)	- 2,34
Etats-Unis (New York)	- 2,34
Etats-Unis (Porto Rico)	- 2,34
Ethiopie	- 3,11
Fidji	- 6,39
Gabon	1,26
Gambie	6,63
Géorgie	- 9,64
Ghana	- 10,25
Grèce	4,01
Grenade	- 4,82
Guatemala	- 3,01
Guinée	5,58
Guinée équatoriale	0,56
Guinée-Bissau	- 6,51
Guyana	- 3,48
Haïti	3,30
Honduras	- 8,58
Hongrie	- 4,53
Inde (autres villes)	- 4,77
Inde (Bombay	- 4,77
Indonésie	- 2,24
Irak	10,00
Iran	- 4,36
Irlande	1,33
Islande	- 3,92
Israël	- 0,96
Italie	4,00
Jamaïque	- 3,50
Japon (autres villes)	- 3,86
Japon (Tokyo)	- 3,86
Jérusalem	- 0,96
Jordanie	1,16

PAYS	POURCENTAGE
Kazakhstan	1,71
Kenya	- 3,71
Kirghizistan	- 8,13
Koweït	- 1,14
Laos	- 9,56
Lesotho	- 10,00
Lettonie	0,22
Liban (groupes 1 à 13)	4,48
Liban (groupes 14 à 30)	6,38
Libye	- 0,18
Lituanie	- 1,30
Luxembourg	6,56
Macédoine	- 7,02
Madagascar	- 4,83
Malaisie	- 1,34
Malawi	- 11,80
Maldives (îles)	2,57
Mali	- 0,42
Malte	6,61
Maroc	5,74
Maurice	3,38
Mauritanie	- 7,75
Mexique	- 1,87
Moldavie	- 4,21
Monaco	8,00
Mongolie	- 4 , 51
Monténégro	- 0,22
Mozambique	- 10,00
Namibie	- 12,23
Népal	- 4,59
Nicaragua	- 5,17
Niger	- 0,95
Nigeria	- 3,73
Norvège	- 2,40
Nouvelle-Zélande	- 3,97
Oman	- 6,47
Ouganda	- 8,52
Ouzbékistan	- 8,98
Pakistan (autres villes)	- 4,12
Pakistan (Karachi)	- 4,12
Panama	3,74
Papouasie-Nouvelle-Guinée	- 6,04
	2,16
Paraguay Pays-Bas.	4,16
Pérou	- 3,53
Philippines	- 3,93 - 3,93
Pologne	- 1,94
Portugal	3,00
Qatar	- 3,31
République tchèque	- 0,67
republique telleque	- 0,07

PAYS	POURCENTAGE
Roumanie	7,80
Royaume-Uni (autres villes)	2,15
Royaume-Uni (Londres)	6,23
Royaume-Uni (Sainte-Hélène)	2,32
Russie (autres villes)	2,65
Russie (Moscou)	8,69
	•
Rwanda	- 6,48
Salomon (îles)	- 3,14
Sao Tomé et Príncipe	- 2,86
Sénégal	4,26
Serbie	- 0,22
Serbie/Kosovo	- 1,62
Seychelles (îles)	- 6,20
Singapour	- 2,83
Slovaquie	- 0,87
Slovénie	0,59
Somalie	6,00
Soudan	- 12,41
Sri Lanka	- 4,14
Sainte-Lucie	- 4,82
Saint-Kitts-et-Nevis	- 4,82
Saint-Siège	4,00
Saint-Vincent	
	- 4,82
Suède	0,72
Suisse	5,07
Surinam	- 1,66
Swaziland	- 10,00
Syrie	4,63
Tadjikistan	- 4,19
Taïwan	- 2,39
Tanzanie	- 0,21
Tchad	- 0,62
Thaïlande	- 0,48
Timor-Oriental (Rép. dém.)	- 7,98
Togo	0,80
Trinité-et-Tobago	4,24
Tunisie	3,20
Turkménistan	- 2,80
Turquie (Ankara)	- 7,67
Turquie (autres villes)	- 7,67
Ukraine	- 3,67
Uruguay	- 8,68
Vanuatu et autres Etats du	- 8,75
Pacifique Venezuela	- 3,14
	·
Vietnam	- 4,49
Yémen	1,38
Yémen (Aden)	1,38

Primes et indemnités - Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-de-France

Fonction publique - NOR : FPPA0600142D - J0 du 23-12-2006, texte n° 68

Vu L. n° 82-684 du 04-08-1982, not. art. 5- 1 ; L. n° 82-1153 du 30-12-1982 ; D. n° 98-360 du 06-05-1998, not. annexe II.

Art. 1er. - En application de l'article 5-1 de la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains, les personnels des administrations de l'Etat et de ses établissements publics administratifs dont la résidence administrative est située en dehors de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens bénéficient, à compter du 1er janvier 2007, de la prise en charge partielle du coût du ou des titres de transport correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Art. 2. - Les titres admis à la prise en charge partielle prévue à l'article $1^{\rm er}$ sont :

- les cartes et abonnements annuels, ou à renouvellement tacite, à nombre de voyages illimités délivrés par les entreprises de transport et les régies mentionnées à l'article 7 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs. Toutefois, si ces titres ne figurent pas dans l'offre du transporteur, sont admis aux mêmes conditions les cartes et abonnements mensuels à nombre de voyages illimités;
- les cartes et les abonnements mensuels, ou à renouvellement tacite, à nombre de voyages limités délivrés par les entreprises de transport et les régies mentionnées à l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 susvisée.

Cette prise en charge partielle concerne le ou les titres de transport permettant aux agents d'effectuer le trajet entre leur domicile, entendu comme leur résidence habituelle la plus proche de leur lieu de travail, et leur lieu de travail.

Lorsque le titre utilisé correspond à un trajet supérieur au trajet nécessaire pour se rendre de la résidence habituelle au lieu de travail, la prise en charge se fait sur la base du prix de l'abonnement qui permet strictement de faire ce dernier trajet.

Art. 3. - La participation de l'administration employeur à la prise en charge se fait sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transports ou la régie mentionnée à l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 susvisée.

Cette participation ne peut dépasser un montant par agent fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé des transports. Ce montant est révisé pour tenir compte de l'augmentation des tarifs des cartes et abonnements.

Les titres énumérés à l'article 2 peuvent faire l'objet d'un marquage ou d'une identification spécifique dans les conditions définies par l'autorité organisatrice des transports compétente.

Art. 4. - Quelles que soient les conditions de prise en charge prévues par le présent décret et les modalités de financement du remboursement, la part restant à la charge de l'agent est égale à 50 % du coût du titre, sans que la participation dont il bénéficie excède le plafond mentionné à l'article 3.

Cette prise en charge partielle par l'employeur est subordonnée à la remise ou, à défaut, à la présentation du ou des titres par l'agent ou tout autre mode de contrôle défini en accord avec le transporteur. Ces contrôles sont systématiques ou aléatoires.

Les titres dont la période de validité est annuelle font l'objet d'une prise en charge répartie mensuellement pendant la période d'utilisation.

Art. 5. - Pour être admis à la prise en charge partielle, les titres doivent être nominatifs et conformes aux règles de validité définies par l'entreprise de transport ou la régie mentionnée à l'article 7 de la loi du 30 décembre 1982 susvisée, qui les a émis.

Art. 6. - Dans les deux ans à compter de la date de publication du présent décret, les administrations situées dans le ressort d'une agglomération de plus de 100 000 habitants doivent élaborer un plan de mobilité. La liste des agglomérations de plus de 100 000 habitants figure à l'annexe II du décret du 6 mai 1998 susvisé.

Art. 7. - Le présent décret n'est pas applicable :

- lorsque l'agent perçoit déjà des indemnités représentatives de frais pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son ou ses lieux de travail;
- lorsque l'agent bénéficie d'un logement de fonction dans des conditions telles qu'il ne supporte aucun frais de transport pour se rendre à son lieu de travail;
- lorsque l'agent bénéficie d'un véhicule de fonction ;
- lorsque l'agent bénéficie d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail;
- lorsque l'agent est transporté gratuitement par son employeur :
- lorsque l'agent bénéficie pour le même trajet des modalités de prise en charge et de remboursement au titre des frais de déplacements temporaires.

Art. 8. - Lorsque l'agent exerce ses missions à temps partiel ou à temps incomplet pour un nombre d'heures égal ou supérieur à la moitié de la durée légale ou réglementaire, il bénéficie de la prise en charge partielle dans les mêmes conditions que s'il travaillait à temps plein.

Lorsque le nombre d'heures travaillées est inférieur à la moitié de la durée légale ou réglementaire, la prise en charge partielle est réduite de moitié par rapport à la situation de l'agent travaillant à temps plein.

Art. 9. - Les agents relevant d'un même employeur et ayant plusieurs lieux de travail peuvent bénéficier de la prise en charge partielle du ou des titres de transport leur permettant d'effectuer l'ensemble des déplacements entre leur résidence habituelle et leurs différents lieux de travail.

Art. 10. - Lorsque l'agent a plusieurs employeurs parmi ceux mentionnés à l'article 1 er, il peut prétendre à la prise en charge partielle par son employeur principal du ou des titres de transport lui permettant d'effectuer l'ensemble des déplacements qui lui sont imposés entre sa résidence habituelle et le lieu de travail de son employeur principal.

Art. 11. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 2006.

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la fonction publique,

Christian JACOB

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Thierry BRETON

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Dominique PERBEN

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Jean-François COPÉ

Primes et indemnités - Autres indemnités - RMLR : 5312-35

Arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administration employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors lle-de-France

Fonction publique - NOR : FPPA0600143A - J0 du 23-12-2006, texte n° 70 $\,$

Vu D. n° 2006-1663 du 22-12-2006.

Art. 1^{er}. - Le montant maximum mensuel de la participation de l'administration employeur, mentionné à l'article 3 du décret du 22 décembre 2006 susvisé, est fixé à 51,75 euros.

Art. 2. - Le présent arrêté, publié au *Journal officiel* de la République française, prend effet au 1^{er} janvier 2007.

Fait à Paris, le 22 décembre 2006.

Le ministre de la fonction publique, Christian JACOB

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Thierry BRETON

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Dominique PERBEN

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Jean-François COPÉ

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Régime budgétaire, financier et comptable - RMLR : 61

Arrêté du 5 décembre 2006 relatif au régime budgétaire, financier et comptable du Centre national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR: MENR0603111A - JO du 29-12-2006, p. 19840, texte n° 45

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 mod. ; A. du 26-12-2005.

Art. 1er. - En application des dispositions du décret du 22 février 2002 susvisé, et notamment de son article 8, le budget du Centre national de la recherche scientifique est présenté selon la nomenclature des destinations de dépenses et des lignes de recettes précisées aux articles suivants.

Art. 2. - La nomenclature des destinations de dépenses comprend trois agrégats :

1° Le premier agrégat se rapporte à l'activité conduite par les unités de recherche. Au sein de cet agrégat, les dépenses sont présentées selon une double ventilation :

- par groupes de disciplines correspondant aux grandes orientations scientifiques de l'établissement;
- par unités de recherche agrégées par regroupements géographiques (groupes de délégations régionales), cette deuxième ventilation constituant le support de l'exécution du budget;
- les dotations à répartir du premier agrégat correspondent aux moyens du premier agrégat dont la répartition par lignes de destination de dépenses ne peut être prévue au stade de la présentation du budget.
- 2° Le deuxième agrégat se rapporte aux actions communes de l'établissement. Ces actions comprennent :
 - l'animation scientifique et l'évaluation de la recherche;
 - les très grandes infrastructures de recherche ;
 - les équipements nationaux ;
 - la valorisation de la recherche ;
 - les échanges internationaux ;
 - l'information scientifique et technique ;
 - la communication;
 - la formation permanente ;
 - les autres actions communes.

Il est également prévu des dotations à répartir correspondant aux moyens du deuxième agrégat dont la répartition par lignes de destination de dépenses ne peut être prévue au stade de la présentation du budget.

- 3° Le troisième agrégat se rapporte aux fonctions support. Ces fonctions comprennent :
 - l'action sociale ;
 - les moyens informatiques communs ;
 - les opérations immobilières ;

- les moyens généraux des services territoriaux ;
- les moyens généraux des services centraux ;
- les opérations financières ;
- les autres dépenses générales.

Il est également prévu des dotations à répartir correspondant aux moyens du troisième agrégat dont la répartition par lignes de destination de dépenses ne peut être prévue au stade de la présentation du budget.

- 4° Hors agrégats, est prévue une dotation à répartir correspondant notamment aux contreparties de recettes et aux dépenses de personnel dont la répartition entre agrégats ne peut être précisée au moment de la présentation du budget ou mises en réserve pour hausse de rémunérations.
- Art. 3. La nomenclature des dépenses comprend quatre catégories, réparties par nature :
- 1° Les dépenses de personnel, parmi lesquelles sont distinguées les dépenses de personnel limitatives, financées en totalité ou en partie sur subvention pour charges de service public et les autres dépenses de personnel non limitatives, intégralement financées sur les autres catégories de recettes ;
 - 2° Les dépenses de fonctionnement ;
 - 3° Les dépenses d'investissement non programmées ;
- 4° Les opérations d'investissement programmées et autres opérations en capital. Les destinations de dépenses pouvant comporter des autorisations d'engagement sont les suivantes :
 - pour l'agrégat se rapportant aux actions communes :
 - les très grandes infrastructures de recherche ;
 - les équipements nationaux ;
 - pour l'agrégat se rapportant aux fonctions support :
 - les moyens informatiques communs ;
 - les opérations immobilières ;
 - les opérations financières.
- Art. 4. La nomenclature des lignes de recettes comprend :
- 1° Au titre de la catégorie des subventions pour charges de service public :
 - les subventions pour charges de service public ;
- 2° Au titre de la catégorie des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche, les recettes suivantes :
 - les contrats de recherche avec les tiers publics ou privés;
 - les subventions de fonctionnement sur projet ou programme de recherche;
 - les subventions d'investissement sur projet ou programme de recherche;
 - les dons et legs affectés ;

- 3° Au titre de la catégorie des produits valorisés de l'activité de recherche et des prestations de services, les recettes suivantes :
 - les redevances pour brevets et licences ;
 - les prestations de services ;
 - les ventes de produits ;
- 4° Au titre de la catégorie des autres subventions et produits, les recettes suivantes :
 - les autres produits de gestion courante ;
 - les produits financiers et produits exceptionnels ;
 - les opérations financières et les immobilisations ;
 - les dons et legs non affectés ;
 - les autres subventions.
- Art. 5. En application du dernier alinéa de l'article 5 du décret du 22 février 2002 susvisé, l'établissement est autorisé à ne procéder à la ventilation de la catégorie des contrats de recherche et autres soutiens finalisés à l'activité de recherche par groupes d'unités qu'au stade de l'exécution du budget.
- Art. 6. Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 2006.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de la recherche et de l'innovation, G. BLOCH

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Pour le ministre et par délégation : Le sous-directeur,

G. GAUBERT

Budget - RMLR: 6151

Note n° 06B146DFI du 4 décembre 2006 relative aux coûts moyen budgétaires 2007

Direction des finances

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs de département scientifique, les responsables de programmes, les directeurs d'entités fonctionnelles, Messieurs les directeurs des instituts nationaux, Mesdames et Messieurs les délégués régionaux et délégués régionaux adjoints, Madame la directrice des ressources humaines.

Objet: coûts moyens budgétaires 2007 (valeur du point: 54,2269 euros)

Vous trouverez ci-après, à toutes fins utiles, les coûts moyens budgétaires des personnels titulaires, retenus pour la préparation du budget 2007 (ces coûts incluent désormais la taxe sur les salaires) :

CHERCHEURS	Indice moyen budgétaire	Coût moyen
DR Cl except.	1241	116 553
DR 1 ^e Cl.	992	93 475
DR 2 ^e Cl.	810	76 639
CR 1 ^e Cl.	648	61 650
CR 2 ^e Cl.	508	48 494

ITA	Indice moyen budgétaire	Coût moyen
IR Hors Cl.	789	81 971
IR 1 ^e Cl.	701	73 129
IR 2 ^e Cl.	562	58 295
IE Hors Cl.	739	73 925
IE 1 ^e Cl.	613	61 318
IE 2 ^e Cl.	494	50 098
Al	444	44 395
T Cl. except.	445	44 222
T Cl. supérieure	420	41 561
T Cl. normale	379	37 704
AJT principaux	376	37 038
AJT E5	329	32 616
AGT princip.E4	315	30 595
AGT E3	308	29 937

Fait à Paris, le 4 décembre 2006.

La directrice des finances, Françoise SEVIN

Tarifs - RMLR: 6334

Décision n° 06R025DFI du 7 décembre 2006 relative aux tarifs d'abonnement aux Cahiers élisabéthains -UMR n° 5186 - Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL)

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. $\rm n^\circ$ 060030DAJ du 26-01-2006.

Art. 1er. - Les tarifs d'un abonnement annuel aux Cahiers Elisabéthains, publication proposée par l'Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL, UMR 5186) sont les suivants :

Tarifs HT d'un abonnement annuel aux Cahiers Elisabéthains.

Les tarifs HT sont à majorer, selon la réglementation, du taux de TVA en vigueur (actuellement 5,5 %).

Destination	FRANCE et UNION EUROPEENNE	AUTRES PAYS
Tarif général	37,41 € *	41,86 €
Tarif étudiant	28,06 € **	26,25€

^{*} soit 39,47 € TTC

^{**} soit 29,60 € TTC

Art. 2. - Les tarifs d'un numéro individuel des Cahiers Elisabéthains sont les suivants :

Tarifs HT d'un numéro individuel des Cahiers Elisabéthains Les tarifs HT sont à majorer, selon la réglementation, du taux de TVA en vigueur (actuellement 5,5 %).			
Destination	FRANCE et UNION EUROPEENNE	AUTRES PAYS	
Tarif général	19,14 € *	21,53 €	

^{*} soit 20,19 € TTC

Art. 3. - Les frais d'envoi sont facturés en sus.

Art. 4. - Cette tarification prend effet à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2007.

Fait à Paris, le 7 décembre 2006.

La directrice des finances, Françoise SEVIN

Tarifs - RMLR: 6334

Décision n° 060119DR11 du $1^{\rm er}$ décembre 2006 relative aux tarifs des prestations de service de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses

Direction des finances

Vu délibération du CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060019DAJ du 10-01-2006 ; DEC. n° 060058DAJ du 01-02-2006 ; NOT. n° 06R044DFI du 02-03-2006.

Art. 1er. - Les tarifs d'hébergement journalier des chambres d'hôtes du laboratoire des Champs Magnétiques Intenses UPR 5021 (LCMI) est fixé à :

- 20.00 Euros HT, pour une personne en chambre simple et pour une personne seule en chambre double
- 16.00 Euros HT, par personne pour une chambre double occupée par 2 personnes.

Ces tarifs sont exonérés de TVA.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du $1^{\rm er}$ novembre 2006.

Fait à Grenoble, le 1^{er} décembre 2006.

Pour le directeur général : Le délégué régional Alpes, Younis HERMES

Mesures particulières

Concours

Nomination d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME FRAGASSI	ANNIE		01/12/2005

Concours

Nomination d'ITA en 2006 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2006, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe			
MR CAILLIER	PATRICK	2	01/12/2006
MME JACQUIER	MAGALI	1	01/12/2006
MR LABURTE	MARC	5	01/12/2006
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe			
MR AUBRY	CYRIL	28	01/12/2006
MR AUGUSTE	JEAN-LOUIS	444	01/12/2006
MR AYRAULT	FREDERIC	53	01/12/2006
MR BECHETOILLE	EDOUARD	35	01/12/2006
MLE BERNARD	ROZENN	17	01/12/2006
MME BERTHIER D'HONT	SOPHIE	42	01/12/2006
MR BERTORELLE	FRANCK	14	01/12/2006
MR BOUCHER DE CREVECOEUR	ERIK	43	01/12/2006
MR BOUCHIGNY	SYLVAIN	23	01/12/2006
MR BOULET	PASCAL	16	01/12/2006
MR BOYRIE	FABRICE	444	01/12/2006
MLE BRESSY	CELINE	40	01/12/2006
MR BUISSON	LIONEL	19	01/12/2006
MR CAPET	FREDERIC	15	01/12/2006
MLE CASABIANCA	ANNE	39	01/12/2006
MLE CAYTAN	ELSA	12	01/12/2006
MME COTTE	NATHALIE	29	01/12/2006
MR DANIS	FRANCOIS	19	01/12/2006
MR DEMONCHY	CHARLES EDOUARD	27	01/12/2006
MR DESERT	MICHEL	47	01/12/2006
MR DEVOTO	PIERRE	37	01/12/2006
MR DHERBOMEZ	GERALD	44	01/12/2006
MME EL YAZGHI	SAKINA	30	01/12/2006
MR FEDE	ERIC	52	01/12/2006
MR FUJII	SHINGO	7	01/12/2006
MR GARVIS	STEVE	7	01/12/2006
MR GENSOLEN	FABRICE	37	01/12/2006
MR GIRARDOT	LAURENT	34	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE GLANC	MARIE	32	01/12/2006
MR GUHA	AMAL	43	01/12/2006
MR GUIGNOT	NICOLAS	23	01/12/2006
MR GUILET	STEPHANE	33	01/12/2006
MR GUILLOT	EMMANUEL	24	01/12/2006
MLE GUIOT	ELVIRE	31	01/12/2006
MLE HENRY	FLORENCE	55	01/12/2006
MR JOLY	CHRISTOPHE	36	01/12/2006
MR JORE	MATTHIEU	38	01/12/2006
MME KLOTZ	EVELYNE	62	01/12/2006
MR LAFAGE	VINCENT	46	01/12/2006
MME LAURENT	FLORENCE		
		20	01/12/2006
MLE LE GUEN	ANNAIG	61	01/12/2006
MR LEBELTEL	OLIVIER	45	01/12/2006
MR LEFEVRE	ROLAND	21	01/12/2006
MR LEGRAND	FRANCOIS	50	01/12/2006
MR LODS	GERARD	444	01/12/2006
MLE LUCAS	MARIE-EMILIE	59	01/12/2006
MLE MAHDI	VIRGINIE	61	01/12/2006
MR MARIN	FREDERIC	37	01/12/2006
MLE MARSAUD	VERONIQUE	11	01/12/2006
MLE MAURY	VIRGINIE	49	01/12/2006
MR MIRIONI	LAURENT	55	01/12/2006
MR MONTIER	LUDOVIC	47	01/12/2006
MR MOREL	FREDERIC	35	01/12/2006
MLE NEMOZ	MAUD	16	01/12/2006
MR NINOT	OLIVIER	41	01/12/2006
MR PERRET	YANNICK	52	01/12/2006
MR RAMAGE	KARIM	47	01/12/2006
MLE RAMIERE	ISABELLE	54	01/12/2006
MR REIN	REGIS	14	01/12/2006
MR RETHORE	FREDERIC	37	01/12/2006
MR SCEMAMA	ANTHONY	57	01/12/2006
MME SIX	CATHERINE	22	01/12/2006
MR TABURET	SYLVESTRE	51	01/12/2006
MR TAILLARD	JACQUES	10	01/12/2006
MR TECHER	JEAN-DENIS	37	01/12/2006
MLE TEXIER	DELPHINE	60	01/10/2006
MR TOURAINE	DAMIEN	45	01/12/2006
MLE TRIBALAT	LAURE	13	01/12/2006
MR ULYSSE	CHRISTIAN	18	01/12/2006
MR VACHIER	FREDERIC	18 55	
MR VALLIERES	XAVIER		01/12/2006
MR VIBERT		47	01/12/2006
	LAURENT	4	01/12/2006
MR VOMIR Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe	MIRCEA	22	01/12/2006
<u> </u>	CAROLINE	100	01/10/0007
MLE ABELA	CAROLINE	129	01/12/2006
MLE ALEM	LUCIA	141	01/12/2006
MR ANGOT	JULIEN	97	01/12/2006
MLE ARTHEMISE	AURORE	146	01/12/2006
MR ASTIER	PIERRE-LUC	94	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MR BABINOT	JULIEN	81	01/12/2006
MR BAILLY	MICKAEL	80	01/12/2006
MR BAMBERGER	JULIEN	120	01/12/2006
MLE BANSON	SANDRA	125	01/12/2006
MR BELLVERT	FLORIAN	66	01/12/2006
MR BERTOLONE	GREGORY	95	01/12/2006
MR BOSARO	CEDRIC	139	01/12/2006
MR BOUTEILLY	ANTOINE	137	01/12/2006
MR BOUYER	GUILLAUME	67	01/12/2006
MR BOZON	BRUNO	112	01/12/2006
MLE BREZARD OUDOT	AURORE	91	01/12/2006
MLE BRUNOUD	GERALDINE	66	01/12/2006
MR CAILLETAUD	REMI	122	01/12/2006
MR CAILLO	ARNAUD	123	01/12/2006
MLE CARCIOFI	ESTELLE	130	01/12/2006
MR CASANOVA	ALEXANDRE	102	01/12/2006
MR CHAUDET	PHILIPPE	88	01/12/2006
MR CONEGGO	FREDERIC		
MLE COQUART	LAURE	98	01/12/2006
MLE CORREC		125	01/12/2006
	GAELLE	78	01/12/2006
MR CUZIN	VINCENT	119	01/12/2006
MR DANG	LAURENT	109	01/12/2006
MR DARIC	VLADIMIR	123	01/12/2006
MLE DE BARROS	CELINE	140	01/12/2006
MR DEGAT	VINCENT	120	01/12/2006
MLE DEMOL	GWENAELLE	112	01/12/2006
MR DENVIL	SEBASTIEN	107	01/12/2006
MLE DEODAT	LAURE	105	01/12/2006
MR DESENFANT	JULIEN	123	01/12/2006
MME DEVEAUX	SOLENNE	124	01/12/2006
MME DI GIOIA	TANIA	137	01/12/2006
MR DIET	ALEXANDRE	76	01/12/2006
MR DOSME	NICOLAS	106	01/12/2006
MR DROUIN	PHILIPPE	132	01/12/2006
MR DUCOS	FABRICE	107	01/12/2006
MLE DUERMAEL	SANDRINE	144	01/12/2006
MR DUMON	JONATHAN	89	01/12/2006
MR DUVEAU	GUILLAUME	136	01/12/2006
MR EL BERNI	ABDELMOWAFAK	95	01/12/2006
MR FAHS	MARWAN	126	01/12/2006
MR FOUMENTEZE	JEAN-EUDES	141	01/12/2006
MR FRANCK DE PREAUMONT	HUGUES	100	01/12/2006
MLE FRANCKHAUSER	CELINE	63	01/12/2006
MR GAIGNARD	ALBAN	108	01/12/2006
MME GANEM-ELBAZ	CARINE	73	01/12/2006
MR GAREL	MARC		01/12/2006
MR GIRARD	BENJAMIN		
		116	01/12/2006
MR GONNOD	LUDOVIC	94	01/12/2006
MR GONON	CYRILLE	140	01/12/2006
MR GREE	SIMON	82	01/12/2006
MR GUEGUEN	LOIC	106	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE HEDIN	SEVERINE	133	01/12/2006
MME HELLE	ANNE-MARIE	138	01/12/2006
MLE HUEBER	JULIETTE	128	01/12/2006
MR IDELKADI	ABDERRAHMANE		01/12/2006
MR ISAC	JEAN-MICHEL	125	
		100	01/12/2006
MR JACOUTOT	ANTOINE	119	01/12/2006
MLE LABRUNE	CELINE	77	01/12/2006
MR LALY	PIERRE	96	01/12/2006
MR LAMOTHE	SYLVAIN	77	01/12/2006
MLE LAMOUROUX	CHRISTINE	76	01/12/2006
MR LEFEVRE	FRANCOIS-XAVIER	84	01/12/2006
MLE LIEB	MICHELE	70	01/12/2006
MR LOISIL	RODRIGUE	100	01/12/2006
MR LOPEZ	COLIN	93	01/12/2006
MLE LORENZO	CORINNE	64	01/12/2006
MR MARSAC	NICOLAS	116	01/12/2006
MME MARTEL	FLORENCE	127	01/12/2006
MLE MARTINEZ	AGATHE	92	01/12/2006
MME MASTRORILLO	LAURENCE	123	01/12/2006
MR MAUDIER	JEREMY	90	01/12/2006
MR MAZOUFFRE	OLIVIER	95	01/12/2006
MLE MILLIAND	MARIE-LAURE	79	01/12/2006
MME MOREAU	MYRIAM	86	01/12/2006
MME MORIAUX	NADINE	145	01/12/2006
MLE MOURET	ISABELLE	143	01/12/2006
MLE NUEZ	ISABELLE	63	01/12/2006
MLE OLLINGER	SANDRINE		
MME ORTEGA MURILLO	SONIA RAQUEL	113	01/12/2006
MLE OSORIO		86	01/12/2006
	NANCY	67	01/12/2006
MR PALENCIA	FABIEN	117	01/12/2006
MME PAVARD	ISABELLE	146	01/12/2006
MR PELLOUX	MICKAEL	101	01/12/2006
MLE PEMONGE	MARIE-HELENE	68	01/12/2006
MR PHILIPPON	GUILLAUME	121	01/12/2006
MLE PICHOT	VALERIE	105	01/12/2006
MLE PLISSON	AURELIE	145	01/12/2006
MLE PLOYON	ESTELLE	103	01/12/2006
MR POPESCU	MIHAI	104	01/12/2006
MR POUSSARD	DENIS	118	01/12/2006
MR PUPP0	REMY	75	01/12/2006
MLE RAFFINI	DAPHNEE	141	01/12/2006
MR RENOU	GILLES	85	01/12/2006
MLE REVET	GAELLE	63	01/12/2006
MR REYNAUD	SYLVAIN	110	01/12/2006
MLE RIBERAIGUA	CAROLINE	131	01/12/2006
MR RICHARD	VINCENT	83	01/12/2006
MME RIGAUT	FABIENNE	71	01/12/2006
MR ROCHE	MATHIEU	100	01/12/2006
MR ROCHET	GUILLAUME	138	01/12/2006
MME SAFFON	NATHALIE	82	
MR SALUT	ROLAND		01/12/2006
INIV DALOI	KULANU	87	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MR SCHAEFFER	JONATHAN	122	01/12/2006
MR SCHLOTTER	MICHEL	241	01/12/2006
MR SENGER	FABRICE	65	01/12/2006
MR SERY	PIERRE	137	01/12/2006
MLE SOLVICHE	JULIE	128	01/12/2006
MR SOW	MAMADOU	119	01/12/2006
MME TAKACS	CECILE	135	01/12/2006
MR TERRONT	DIEGO FERNANDO	115	01/12/2006
MLE TOUATI	NADIA	79	01/12/2006
MR TOURRES	DAMIEN	95	01/12/2006
MR TRAN-MINH	ANK-KIET	111	01/12/2006
MLE VERWAERDE	PATRICIA	137	01/12/2006
MR VINCENT	JULIEN	93	01/12/2006
MR YAHIA	FOUAD	116	01/12/2006
MR ZANON	CHRISTOPHE		
Assistants ingénieurs	CHRISTOFFIL	108	01/12/2006
MR AGE	MAXIME	187	01/12/2006
MME ALBERTINI	MARIA	200	01/12/2006
MME ANTONIO	AURELIE		
		183	01/12/2006
MME APCHER	MURIELLE	198	01/12/2006
MLE BARRE	SOPHIE	159	01/12/2006
MR BAUDOIN	BRUNO	192	01/12/2006
MR BERKOUCHI	HAFID	182	01/12/2006
MR BISSON	MARC	180	01/12/2006
MME BOCHEREL	FRANCOISE	200	01/12/2006
MR BOUCHEZ	GUILLAUME	163	01/12/2006
MR BOUZIT	MEHDI	176	01/12/2006
MME BRIAND MONTPLAISIR	JURGITA	201	01/12/2006
MLE BURLET	NELLY	149	01/12/2006
MR CAP	SEBASTIEN	172	01/12/2006
MLE CERQUEIRA	FREDERIQUE	150	01/12/2006
MR CHANEY	FREDERIC	156	01/12/2006
MME CHAUVAT	MARIE-PIERRE	188	01/12/2006
MR CLEMENTIN	NICOLAS	184	01/12/2006
MR COPPEL	DENIS	181	01/12/2006
MR CORCEIRO	JOSE	196	01/12/2006
MLE CORRE	SOPHIE	186	01/12/2006
MR COURVILLE	AIMERIC	160	01/12/2006
MLE DANIEL	DOROTHEE	147	01/12/2006
MR DAO	TAI	200	01/12/2006
MME DAUNAIS	ADRIANA	201	01/12/2006
MR DEKEIREL	FRANCOIS	175	01/12/2006
MLE DIDELOT	ISABELLE	189	01/12/2006
MME FELS	KARINE	147	01/12/2006
MR FITAMANT	YANNICK	185	01/12/2006
MR FLEITH	GUILLAUME	166	01/12/2006
MR FREROT	FABIEN	173	01/12/2006
MLE GANDOUZI	SOUADE		
		164	01/12/2006
MR GARRIC	ANTOINE	178	01/12/2006
MME GAUTIER	SYLVIE	161	01/12/2006
MLE GUIFFREY	PASCALE	154	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MR GUIHARD	MIKAEL	200	01/12/2006
MLE HANGOUET	MARIE	152	01/12/2006
MR HEBERT	JEAN-GUY	155	01/12/2006
MR HOSSELET	JEROME	166	01/12/2006
MR HUGONNARD-ROCHE	PHILIPPE	170	01/12/2006
MLE JUND	HELENE	174	01/12/2006
MR LABASTE	MATTHIEU	171	01/12/2006
MLE LAMOUR	SYLVIE	200	01/12/2006
MR LIBOUREL	JULIEN	186	01/12/2006
MR LUN KWONG LEON	STEFAN0	177	01/12/2006
MME LY	ISABELLE	157	01/12/2006
MLE MAINARD	STEPHANIE	202	01/10/2006
MME MARCHAND BEAULIEU	FREDERIQUE	178	01/12/2006
MR MARTIN	PIERRE-YVES	153	01/12/2006
MLE MAURICEAU	ANAIS	190	01/12/2006
MLE MEDINA	CAPUCINE	162	01/12/2006
MR MELKA	FABRICE	193	01/12/2006
MLE MENARD	MIROSLAVA	204	01/10/2006
MR MEROT	JEAN-SEBASTIEN	55	01/12/2006
MLE MORLEO	BARBARA	152	01/12/2006
MLE NIANG	MATHILDE	200	01/12/2006
MR NOEL	GUILLAUME	171	01/12/2006
MR OLANIER	LUDOVIC	177	01/12/2006
MR PERRONNEL	JEROME	167	01/12/2006
MR PETIT	SYLVAIN	172	01/12/2006
MLE PIERRE	MELANIE	199	01/12/2006
MR PORCEL	LAURENT	204	01/12/2006
MR RAJARATNAM	NICOLAS	185	01/12/2006
MR REVELLIN-FALCOZ	LAURENT	191	01/12/2006
MR ROJAS HARILLO	AURELIEN	165	01/12/2006
MLE ROMEO	ELODIE	158	01/12/2006
MLE RONGEAT	LUCIE	179	01/12/2006
MR SEGUY	CHRISTIAN	183	01/12/2006
MME SENET	SEVERINE	203	01/12/2006
MME SKORY	VALERIE	147	01/12/2006
MME SOMASOUNDARAM	YAMOUNA	204	01/12/2006
MLE SPEISSER	VIRGINIE	166	01/12/2006
MR TCHILINGUIRIAN	ERIC	194	01/12/2006
MLE ULRYCK	NATHALIE	148	01/12/2006
MLE VIGOUROUX	ARMELLE	148	01/12/2006
MR YILDIZKAYA	TAMER	175	01/12/2006
Techniciens de la recherche de classe normale	IAMEN	1/0	01/12/2006
MME ACHHEB	RADHIA	260	01/12/2006
MR ADAM	RODOLPHE	239	01/12/2006
MLE ALLAIN	ELISABETH	211	01/12/2006
MR AMORRI	TAHAR	223	01/12/2006
MLE ANGOT	MARIE-HELENE	260	01/12/2006
MR BARBAT	JEROME	236	01/12/2006
MLE BARDET	NELLY	253	01/12/2006
MR BARETTE	RUDY	221	01/12/2006
MR BERTEAUX	LIONEL		
MIN DENTEAUX	LIUNEL	210	01/12/2006

NOV	D . (0	
NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME BERTHIER	MYLENE	254	01/12/2006
MLE BIAGIOLI	SIMONA	256	01/12/2006
MLE BIN YOK	RINA	261	01/12/2006
MLE BIONAZ	ANGELIQUE	215	01/12/2006
MME BOCHU	AGNES	260	01/12/2006
MR BORG	ELIE	227	01/12/2006
MLE BOSIO	SANDRA	233	01/12/2006
MLE BOS-SENECHAL	BERENICE	254	01/12/2006
MLE BOTTIN	HELENE	206	01/12/2006
MME BOUISSOU	SANDRINE	260	01/12/2006
MLE BOULANGE	JOAN	254	01/12/2006
MR BOULENGER	JEROME	231	01/12/2006
MME BOUVY	SANDRINE	254	01/12/2006
MLE BRAYE	MELANIE	209	01/12/2006
MR BRUNOUD	FABRICE	250	01/12/2006
MR BUI	JOSEPH	231	01/12/2006
MR CARRE	ALAIN	238	01/12/2006
MME CARREIRA	CHRISTINE	205	01/12/2006
MLE CENTANNI	DANIELE	224	01/12/2006
MLE CHAABNA	NORA	252	01/12/2006
MR CHAPEAU	DENIS	248	01/12/2006
MME CHAPUIS	GERALDINE	256	01/12/2006
MR CHEVALIER	FABIEN	208	01/12/2006
MLE CLAES	AURELIE	208	
MME CLEMENT	MARIE-DOMINIQUE		01/12/2006
MR COUPEZ	CYRILLE	260	01/12/2006
		229	01/12/2006
MR COUTURAS	FABRICE	212	01/12/2006
MME CRAMPE	PATRICIA	262	01/12/2006
MLE CUCHET	MARLENE	259	01/12/2006
MME DAMBO	MARIE-ANNIE	254	01/12/2006
MLE DE GOYON	LAETITIA	260	01/12/2006
MR DEBEAUPUIS	FRANCOIS	245	01/12/2006
MR DEMAURY	EMMANUEL	254	01/12/2006
MR DENECHAUD	DAVID	242	01/12/2006
MLE DESTREBECQ	ELODIE	260	01/12/2006
MLE DIASPARRA	SONIA	207	01/12/2006
MLE DIDOT	AURELIE	257	01/12/2006
MLE DIEMER	FLORENCE	255	01/12/2006
MLE DINNAT	FANNY	241	01/12/2006
MLE DIRAND	CELINE		01/12/2006
MME DURAND	CHRISTINE	259	01/12/2006
MR DUSSAUD	JEAN	224	01/12/2006
MME EVAUX-ARNOULT	VALERIE	252	01/12/2006
MR FARCI	FREDERIC	231	01/12/2006
MLE FARTASSE	KHADIJA	254	01/12/2006
MR FUR	CEDRIC	214	01/12/2006
MR GARNIER	FABIEN	260	01/12/2006
MME GASQUET	NADINE	259	01/12/2006
MLE GELIN	AURORE	208	01/12/2006
MR GENDREAU	CEDRIC	239	01/12/2006
MR GIQUEL	FRANCK		
MIN OIGOLL	ITAINUN	232	01/12/2006

NOM	Prénom	N° concessor	Date d'effet
MLE GOURAUD	SANDRINE	N° concours	
MLE GRANGER	ANNIE-CLAUDE	252	01/12/2006
MME GRANGIER	CAROLE	258	01/12/2006
MME GUIBERT		260	01/12/2006
	SYLVIE	217	01/12/2006
MR GUY	BENOIT	217	01/12/2006
MLE GUY	MARTINE SYLVIE	254	01/12/2006
MLE HILBERT MR HORMIGOS		241	01/12/2006
	STEPHANE	230	01/12/2006
MR IMRE	MIKTAT	231	01/12/2006
MR JARREAU	JULIEN	234	01/12/2006
MLE JEAN-PIERRE	PATRICIA	252	01/12/2006
MME KHELIFA	ANISSA	260	01/12/2006
MLE KREMER	MAROUNIA	241	01/12/2006
MLE LADURANTIE	CAROLINE	207	01/12/2006
MLE LAGORIO	NADEGE	263	01/12/2006
MLE LALLEMAND	PERRINE	207	01/12/2006
MLE LE BOUARD	GWENAELLE	254	01/12/2006
MR LE MOAL	SEBASTIEN	227	01/12/2006
MME LE PAGE	MARIE	252	01/12/2006
MME LEJAY	LISE	260	01/12/2006
MLE LEOST	AMELIE	260	01/12/2006
MME LESGUILLONS	TASSNIM	254	01/12/2006
MLE MARCELLIN	NOELIE	217	01/12/2006
MLE MARGUERITE	MARIE-MARTHE	252	01/12/2006
MR MAROT	VINCENT	249	01/12/2006
MR MARRIAUX	LIONEL	231	01/12/2006
MR MARTINS	ALEXANDRE	240	01/12/2006
MR MATHIEU	MICHEL	222	01/12/2006
MLE MATHIEU	STEPHANIE	254	01/12/2006
MR MORELL	YANN	240	01/12/2006
MLE MOUCHE	CLAIRE	216	01/12/2006
MR NGO	SARAVUTH	208	01/12/2006
MLE NGOV	CHHENG	218	01/12/2006
MME NICAISE	ESTELLE	259	01/12/2006
MR NIVOIX	MARC	235	01/12/2006
MME OBERLE	VIRGINIE	255	01/12/2006
MR ORAIN	YANN	231	01/12/2006
MME ORY	SANDRA	212	01/12/2006
MLE OUDOT	SYLVIE	256	01/12/2006
MLE OUM	RUTH	260	01/12/2006
MR PAGNAT	STEPHANE	260	01/12/2006
MME PENCOAT	EMMANUELLE	220	01/12/2006
MR PERRIGAUD	LAURENT	219	01/12/2006
MME PIGEON	GINETTE GISELE	254	01/12/2006
MME PLA	KIM YEN	256	01/12/2006
MME POLPRE	EMMANUELLE	243	01/12/2006
MR RADIGUET	VINCENT	251	01/12/2006
MLE RAYMOND	CAROLINE	254	01/12/2006
MLE RICHELME	SYLVIE	205	01/12/2006
MLE ROMAIN	EMILIE	241	01/12/2006
MR ROMANO	CHRISTIAN	226	01/12/2006
	0111110111111	220	01/12/2000

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MLE RONOT	PASCALE	218	01/12/2006
MLE SAINT-MARS	LAURE	260	01/12/2006
MR SCHEIBLING	ERIC	246	01/12/2006
MME SUSLEC	ANNIE	259	01/12/2006
MR THEVENON	EMMANUEL	206	01/12/2006
MLE TURLE	PATRICIA	216	01/12/2006
MR VIEIRA	JOSE	231	01/12/2006
MLE VYDELINGUM	SARODIA	252	01/12/2006
MME WEBER	NATHALIE	261	01/12/2006
MLE ZITOUBI	ABDOU ABOUHARIA	252	01/12/2006
Adjoints techniques de la recherche			
MME FRUCHART	ALICE	444	01/12/2006
MR GENELOT	CHRISTOPHER	268	01/12/2006
MR MICHELY	LAURENT	265	01/12/2006
MME NAVARO	DOMINIQUE	275	01/12/2006
MR TATANGELO	DAVID	273	01/12/2006
MME BAYARD	LAURENCE	274	01/12/2006
MR ENGELDINGER	DAMIEN	269	01/12/2006
MLE HEIDMANN	JOSIANE	271	01/12/2006
MME MORRIS JR	NATHALIE	267	01/12/2006
MLE VAR	CHANTAL	274	01/12/2006
MR VENTRICE	ALAIN	270	01/12/2006

Promotions

Nomination d'ITA en 2005

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2005, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet	
CORPS AU CHOIX			
Techniciens de la recherche de classe normale			
MLE ANGELY	MARIE-LISE	01/01/2005	
GRADE AU CHOIX			
Adjoints techniques de la recherche principaux			
MR VALLET	FABRICE	01/01/2005	

Promotions

Nomination d'ITA en 2006

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2006, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet	
CORPS AU CHOIX			
Ingénieurs de recherche de 2 ^{nde} classe			
MR DELAUNAY	BENOIT	01/01/2006	
MR SOULARD	MICHEL	01/01/2006	_
MR VISCOGLIOSI	HENRY	01/01/2006	
Ingénieurs d'études de 2 ^{nde} classe			
MR CAPISANO	FRANCK	01/01/2006	

EDERIQUE EIGITTE LANDE ABELLE IILIPPE SIANE ARIE-ANGE EMI AIN IC IRISTINE EIK EDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE IRISTINE EIRISTINE EILIC EIRISTINE	Date d'effet 01/01/2006
RIGITTE LANDE ABELLE IIILIPPE SIANE ARIE-ANGE EMI AIN IC IRISTINE EIK EEDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE IRISTINE ERISTINE ERISTINE	01/01/2006 01/01/2006
LANDE ABELLE IIILIPPE SIANE ARIE-ANGE IMI AIN IC IRISTINE EIK EEDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE IRISTINE EIRISTINE	01/01/2006 01/01/2006
ABELLE HILIPPE SIANE SIANE ARIE-ANGE HILIPPE ARIE-ANGE HILIPPE ARIE-ANGE HILIPPE ARIE-ANGE HILIPPE ARIE-ANGE HILIPPE AN-MARIE HILIPPE AN-MARIE HILIPPE AN-MICHEL HILIPPE AN-LUC HILETTE AIRE HILIPPE HILIPPE AIRE HI	01/01/2006 01/01/2006
SIANE SIANE ARIE-ANGE SMI AIN IC BRISTINE BIK BEDERIC AN-MARIE ES ERRE BANCOISE AN-MICHEL AN-LUC BLETTE AIRE BIRISTINE	01/01/2006 01/01/2006
SIANE ARIE-ANGE EMI AIN IC IRISTINE EIK EEDERIC AN-MARIE ES EERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
ARIE-ANGE EMI AIN IC IRISTINE EIK EDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
ARIE-ANGE EMI AIN IC IRISTINE EIK EDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
IMI AIN IC IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
IMI AIN IC IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
IMI AIN IC IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
AIN IC IRISTINE IRISTINE IRIK IEDERIC AN-MARIE ES ERRE IANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ILETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
IC IRISTINE IRISTINE IRIK IEDERIC AN-MARIE ES ERRE IANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ILETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
IRISTINE IIK IEDERIC AN-MARIE ES ERRE IANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ILETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
RIK REDERIC AN-MARIE ES ERRE RANCOISE AN-MICHEL AN-LUC RLETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
EDERIC AN-MARIE ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE ERISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
AN-MARIE ES ERRE ANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
ES ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
ERRE EANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE ERISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
ANCOISE AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
AN-MICHEL AN-LUC ELETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
AN-LUC PLETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006 01/01/2006
LETTE AIRE IRISTINE	01/01/2006 01/01/2006
AIRE IRISTINE	01/01/2006
AIRE IRISTINE	01/01/2006
IRISTINE	
	01/01/2006
WILL	01/01/2000
COUES	01/01/2006
	01/01/2006
	01/12/2006
	01/01/2006
	01/01/2000
AN LUC	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
MINIQUE	01/01/2006
	01/01/2006
RGE	01/01/2006
RONIQUE	01/01/2006
LENE	01/01/2006
AUDE	01/01/2006
INIE	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	01/01/2006
	ANTAL RGE RGE RRE AN-LUC NE MY MINIQUE NEVIEVE NIE RARD AN-MICHEL IVIER ROLE MINIQUE RIE-JOSEPHE RGE RONIQUE LENE AUDE NIE RISTOPHE AN-LOUIS CHEL ATRICE

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 13 novembre 2006 portant nomination à une section du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR: MENR0602692A - JO du 20-12-2006, p. 19194, texte n° 61

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 novembre 2006, est nommée membre de la section 24 « Interactions cellulaires » du Comité national de la recherche scientifique au titre de l'article 1er (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur : Mme Anne Feltz, en remplacement de Mlle Bénédicte Dargent.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 23 novembre 2006 portant nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0602826A - JO du 03-01-2007, p. 84, texte n° 56

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 novembre 2006, est nommé membre de la commission interdisciplinaire « gestion de la recherche » du Comité national de la recherche scientifique, créée par l'arrêté du 18 février 1991 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique : M. Vincent Desforges, en remplacement de Mme Christine d'Argouges.

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060004ELEC du 20 décembre 2006 relative à la constitution du bureau de vote spécial pour le renouvellement du comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (1er tour)

Organisations des élections

Vu D. n° 94-360 du 06-05-1994 mod. ; A. du 16-11-2006.

Art. 1er. - En application de l'article 6 de l'arrêté du 16 novembre 2006 susvisé, un bureau de vote spécial est constitué au siège du Centre national de la recherche scientifique. Il est chargé de se prononcer sur toute difficulté touchant aux opérations électorales de la consultation et de procéder au dépouillement du scrutin. Il est responsable du bon déroulement des opérations de vote.

Art. 2. - Sa composition est la suivante :

- Philippe WILLOQUET, président, délégué pour les élections du CNRS
- Yves GERMAIN, premier assesseur
- Marianne DE VERNEJOUL, second assesseur
- Patrick BARTH, représentant mandaté par le SNP-TES-UNSA

- Nadine ELIE, représentante mandatée par le SNTRS-CGT
- Denis JOUAN, représentant mandaté par le SNCS-FSU
- Marie-Christine LAGOUTTE, représentante mandatée par le SNIRS-CGC
- Anne-Lise MILLAN-BRUN, représentante mandatée par SUD RECHERCHE EPST
- Jean-Michel SAVARIAULT, représentant mandaté par le SGEN-CFDT
- Jean-Pascal WALLE, représentant mandaté par le SNPREES-FO

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2006.

Le directeur général, Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060554DR19 du 14 décembre 2006 modifiant la décision n° 060391DR19 du 2 octobre 2006 relative au renouvellement des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie

Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; D. n° 060017DRH du 15-02-2006

Art. 1^{er}. - La composition du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie est modifiée comme suit :

Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives

Pour le SNTRS-CGT

Membre titulaire :

Monsieur Laurent PLAWINSKI, du laboratoire NMST / UMR n° 6185 CNRS – Caen, remplace Monsieur Jacques MILLET

Art. 2. - Le médecin coordonnateur national du CNRS est invité permanent.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin* officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 14 décembre 2006.

Le délégué régional Normandie, Richard VARIN

Nominations

Administration centrale

DG

M. JEAN-PIERRE HENRY

DEC. n° 060021SCVI du 27-11-2006 M. Jean-Pierre HENRY, directeur de recherche de 1ère classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006. Sa mission a pour objet le suivi de l'interface Physique-Vivant.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre HENRY demeure affecté à l'UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion.

culaire de la sécrétion. La décision n° 060008SCVI du 29 mai 2006 [portant nomination de M. Jean-Pierre HENRY] en qualité de chargé de mission est modifiée comme suit :

A compter du 1^{er} mai 2006, M. Jean-Pierre HENRY ne percevra plus l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifiquel

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. PATRICK NETTER

DEC. n° 060332DAJ du 22-12-2006 A compter du 15 décembre 2006, M. Patrick NETTER, professeur des universités – praticien hospitalier, est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général pour le suivi des incubateurs de projets.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DPA

M. ALAIN PEYRAUBE

DEC. n° 060326DAJ du 22-12-2006 M. Alain PEYRAUBE, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique régional pour l'Ile-de-France, au sein de la direction des partenariats, à compter du 15 décembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD

DEC. n° 060336DAJ du 29-12-2006 M. Jean-François BAUMARD, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Chimie » à compter du 1er janvier 2007, en remplacement de M. Patrick HEMERY. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

EDD

MME MARIE-LOUISE CARIOU

DEC. n° 060006EDD du 21-12-2006 Mme Marie-Louise CARIOU, directrice de recherche de 1ère classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général.

Mme Marie-Louise CARIOU sera plus particulièrement chargée d'appuyer le Directeur Scientifique Adjoint du département Environnement et développement durable « Biodiversité, écologie, évolution, paléontologie » dans les domaines de l'Evolution du génome, de la génétique des populations et polymorphisme moléculaire et de la diversité et systématique moléculaire. Elle devra également le seconder dans le suivi des unités dont les travaux de recherche concernent l'évolution et la génétique des populations, du 1er novembre 2006 au 31 décembre 2007.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-Louise CARIOU demeure affectée à l'unité Evolution, génomes et spéciation – UPR n° 9034 – CNRS – Bâtiment 13, avenue de la Terrasse – 91198 GIF sur YVETTE Cedex.

Du 1^{er} novembre 2006 au 31 décembre 2007, Mme Marie-Louise CARIOU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 04 lle-de-France Sud. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

INSII

MME FABIENNE CASOLI

DEC. n° 060014INSU du 13-09-2006 Mme Fabienne CASOLI, astronome à l'UMR n° 8617, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission sera d'assurer le suivi de l'ERA-NET ASTRONET. Elle sera spécifiquement chargée de la bonne exécution du programme de travail, du calendrier et des produits à délivrer, et des interactions avec les responsables des différents « work Packages ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Fabienne CASOLI demeure affectée à l'Institut d'astrophysique spatiale - UMR n° 8617 - Bâtiment 121- 91405 ORSAY Cedex.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSII

M. ERIC EMSELLEM

DEC. n° 060016INSU du 13-09-2006 M. Eric EMSELLEM, astronome adjoint du Commissariat à l'énergie atomique à l'UMR n° 5574, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission est d'assurer le suivi du Programme National Galaxies (PNG).

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric EMSELLEM demeure affecté au Centre de recherche astronomique de Lyon - CRAL - UMR n° 5574, Observatoire de Lyon, 9, avenue Charles André, 69561 ST GENIS LAVAL Cedex.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. JEAN-MARIE FLAUD

DEC. n° 060017INSU du 13-09-2006 Monsieur Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche de classe exceptionnelle à l'UPR n° 3361, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission est de définir les stratégies et d'assurer le suivi du dossier GMES, tout particulièrement des projets « atmosphère », de la mise en place de l'évolution des pôles thématiques, ICARE, ETHER, et des projets spatiaux dans le domaine de l'atmosphère. Il est chargé des relations avec le MEDP (PREVAIR, PRIMEQUAL...) pour la chimie de l'atmosphère.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Marie FLAUD, demeure affecté au Laboratoire de photophysique moléculaire - UPR n° 3361, Université Paris Sud [Paris XI], Bâtiment 210 - 91405 ORSAY Cedex.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. DANIEL GUEDALIA

DEC. n° 060019INSU du 13-09-2006 M. Daniel GUEDALIA, directeur de recherche de 1^{ère} classe à l'UMR n° 5560, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission est d'assurer le suivi du comité scientifique de l'INSU, des services d'observation, du CNAP et des OSU.

Pour l'exercice de cette mission, M. Daniel GUEDALIA demeure affecté au Laboratoire d'aérologie - UMR n° 5560 - Université Paul Sabatier (Toulouse III), 14 avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse.

31400 Toulouse. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. JEAN-PIERRE LASOTA

DEC. n° 060021INSU du 13-09-2006 La décision n° 030233INSU du 8 janvier 2004 [nommant M. Jean-Pierre LASOTA, chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers] est modifiée.

M. Jean-Pierre LASOTA, directeur de recherche de 1ère classe à l'UMR n° 7095, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission est d'assurer le suivi des recherches en physique des objets compacts et des disques d'accrétions, de physique théorique en cosmologie, d'astrophysique des hautes énergies et de l'interface avec les départements SPM, PNC et IN2P3.
Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre LASOTA

demeure affecté à l'Institut d'astrophysique de Paris - UMR n° 7095 - 98 boulevard Arago, 75014 Paris.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

M. PASCAL TARITS

DEC. n° 060026INSU du 13-09-2006 M. Pascal TARITS, professeur des universités de 1ère classe à l'UMR n° 6538, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission sera d'assurer l'expertise pour le spatial en sciences de la terre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal TARITS demeure affecté au Laboratoire domaines Océaniques - Université de Bretagne occidentale (Brest) - UFR Sciences - Bat G - 6, avenue le Gorgeu, BP 809 - 29285 Brest cedex. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

INSU

M. JEAN-PIERRE ROZELOT

DEC. n° 060029INSU du 13-09-2006 M. Jean-Pierre ROZELOT, astronome de 1ère classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut national des sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Sa mission est d'assurer le suivi des sessions de formations spécifiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre ROZELOT demeure affectée à l'UMR n° 6203 à l'observatoire de la Côte d'Azur. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de la communication

M. DOMINIQUE WOLTON

DEC. n° 060327DAJ du 18-12-2006

M. Dominique WOLTON, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général, pour la création et la mise en place de l'institut des sciences de la communication

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAJ

M. LYASID HAMMOUD

DEC. n° 060329DAJ du 22-12-2006 M. Lyasid HAMMOUD, ingénieur d'études au CNRS, chargé des affaires internationales, européennes et de la valorisation au département Sciences du Vivant, est nommé chargé de mission, auprès du directeur général pour la direction des affaires juridiques, du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007, pour le suivi du 7e programme-cadre de recherche et développement (PCRD).

Pour l'exercice de cette mission, M. Lyasid HAMMOUD demeure affecté au département Sciences du Vivant.

Du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2007, M. Lyasid HAM-MOUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par le décret du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du CNRS et pris en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR03 – Ile-de-France Est

M. Louis AVIGDOR

DEC. n° 060069DR03 du 03-11-2006 M. Louis AVIGDOR, ingénieur d'études, est nommé adjoint au responsable du service partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Est à compter du 1er décembre 2006. Signé : Pour le directeur général et par délégation : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est par intérim

DR03 - Ile-de-France Est

M. BRICE KERBER

DEC. n° 060330DAJ du 29-12-2006 A compter du 2 janvier 2007, M. Brice KERBER, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé délégué régional de la circonscription Ile-de-France Est, en remplacement de Mme Annie LECHEVALLIER appelée à d'autres fonctions. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR04 - Ile-de-France Sud

MME ANNE-CÉLINE LAMBALLE

DEC. n° 06A081DR04 du 30-11-2006

Mme Anne-Céline LAMBALLE, ingénieur de recherche, est nommée responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Sud à compter du 21 novembre 2006, en remplacement de Mme Elisabeth KOHI FR

La décision n° 05A044DR04 du 7 juin 2005 est abrogée.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

DR12 - Provence et Corse

MME MORGANE JOLIFF

DEC. n° 061170DR12 du 22-12-2006 Mme Morgane JOLIFF, TCS, est nommée, à compter du 1^{er} janvier 2007, correspondante formation pour la délégation Provence et Corse.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

MMF VALÉRIE ROCH

DEC. n° 070003DR17 du 02-01-2007 Mme Valérie ROCH, agent contratuel, est nommée responsable du développement des ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire, à compter du 1er janvier

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

MME EDITH LECOURT

DEC. n° 070004DR17 du 02-01-2007 Mme Edith LECOURT, ingénieur d'études, est nommée responsable de la gestion des ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire, à compter du 1^{er} janvier

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

Laboratoires

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie (SATIE)

M. PASCAL LARZABAL

DEC. n° 060023SING du 20-12-2006 M. Pascal LARZABAL, Professeur des Universités de

1ère classe, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8029, à compter du 1er janvier 2007 en remplacement de M. Sylvain ALLANO appelé à d'autres fonctions.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

M. XAVIER SIMOES

DEC. n° 060070DR03 du 20-12-2006 M. Xavier SIMOES, adjoint technique principal, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2259, à compter du 18 septembre 2006 pour la durée du mandat de la directrice de

M. Xavier SIMOES exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier SIMOES est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité. Signé : Isabelle PASTOR-SOROKINE, directrice de l'UPS n° 2259

UMR n $^\circ$ 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique

M. BENOÎT LECOMTÉ

DEC. n° 060070DR05 du 20-10-2006 M. Benoît LECOMTE, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8112, à compter du 16 septembre 2006. M. Benoît LECOMTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Benoît LECOMTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jean-Michel LAMARRE, directeur de l'UMR n° 8112

UMS n° 844 - Archéologie et éthnologie

M. DIDIER HATAT

DEC. n° 060068DR05 du 20-10-2006 M. Didier HATAT, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 844, à compter du 27 janvier 2006.

M. Didier HATAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Didier HATAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Pierre ROUILLARD, directeur de l'UMS n° 844

UPR n° 2589 - Information génomique et structurale

MLLE AUDREY LARTIGUE

DEC. n° 061169DR12 du 24-10-2006 Mlle Audrey LARTIGUE, IR2, est nommée agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2589, à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2007.

Mlle Audrey LARTIGUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Audrey LARTI-GUE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'UPR n° 2589

UMR n° 6216 - Institut de biologie du développement de Marseille Luminy (IBDML)

M. FRÉDÉRIC LEROY

DEC. n° 061172DR12 du 09-06-2006

M. Frédéric LEROY est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6216, à compter du 1^{er} novembre 2006. M. Frédéric LEROY exerce sa mission conformément aux

M. Frédéric LEROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric LEROY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Signé: Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6216

Fin de fonctions

Administration centrale

DG

M. PATRICK NETTER

DEC. n° 060332DAJ du 22-12-2006

Il est mis fin aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général pour les questions relatives à l'interdisciplinarité de M. Patrick NETTER, à compter du 15 décembre 2006. Signé: Arnold MIGUS, directeur général

D0

M. PIERRE GLORIEUX

DEC. n° 060333DAJ du 21-12-2006 Il est mis fin aux fonctions de chargé de mission auprès du directeur général pour la direction interrégionale Ile-de-France de M. Pierre GLORIEUX, à compter du 15 décembre 2006. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

M. BRICE KERBER

DEC. n° 060330DAJ du 29-12-2006 Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'IN2P3 du CNRS de M. Brice KERBER, à compter du 2 janvier

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPR n° 2589 - Information génomique et structurale Mme Chantal ABERGEL

DEC. n° 061168DR12 du 24-10-2006

Il est mis fin à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Chantal ABERGEL dans l'UPR n° 2589.

Signé : Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'UPR n° 2589

Délégations de signature

Administration centrale

DG

M. JEAN-PAUL CARESSA

DEC. n° 060334DAJ du 29-12-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Paul CARESSA, délégué régional pour la circonscription lle-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la convention donnant mandat à la présidente de l'université de Paris Sud XI aux fins de gérer, pour son compte, une partie des crédits attribués à l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire (LAL) », selon un programme de

dépenses décidé par le CNRS. Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

M. JEAN-PAUL CARESSA

DEC. n° 060335DAJ du 29-12-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Paul CARESSA, délégué régional pour la circonscription lle-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, la convention de coopération scientifique, entre le CNRS et la société Synchrotron Soleil, relative à l'utilisation du diffractomètre à détecteur de surface pour la cristallographie des protéines avec rayonnement synchrotron.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR03 - Ile-de-France Est

M. BRICE KERBER MME PATRICIA SCHUH MME MARIE-MADELEINE GAUSSIN

DEC. n° 060331DAJ du 29-12-2006 Délégation permanente est donnée à M. Brice KERBER, délé-

gué régional pour la circonscription Ile-de-France Est, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

a) Gestion des personnels

notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition;
 les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifiques ou résidents;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de
- -les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription;
- les conventions d'adhésion à des associations, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- · les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscrip-

d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

el Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnementl:
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en applica-tion de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicalel.
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules.

fl Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

g) Tarification, facturation et budgétisation de ventes de pro-

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER, délégué régional, délégation est donnée à Mme Patricia SCHUH, adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice KERBER et de Mme Patricia SCHUH, délégation est donnée à Mme Marie-Madeleine GAUSSIN, chargée des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Signé: Arnold MIGUS, directeur général

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

MME JOSETTE ROGER
M. THIERRY ARTUSO
M. ROGER FRETY

MME ROSE-MARIE CIROTTEAU

DEC. n° 060325DAJ du 11-12-2006 L'article 3 de la décision n° 060043DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à Mme Josette ROGER, déléguée régionale pour la circonscription du Centre Poitou-Charentes] est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3 – 3.1 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER et de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à M. Roger FRETY, chargé de mission, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

3. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Josette ROGER, de M. Thierry ARTUSO et de M. Roger FRETY, délégation est donnée à Mme Rose-Marie CIROTTEAU, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Laboratoires

DR01 - Paris A

UPR n° 2228 - Régulation de la transcription et maladies génétiques

M. PHILIPPE DJIAN
M. ARA HOVANESSIAN
MME ELIETTE BONNEFOY

DEC. n° 060145DR01 du 11-10-2006

Délégation est donnée à M. Philippe DJIAN, directeur de l'UPR n° 2228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, Suisse, Russie, Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DJIAN, délégation de signature est donnée à M. Ara HOVANESSIAN, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DJIAN et M. Ara HOVANESSIAN, délégation de signature est donnée à Mme Eliette BONNEFOY, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050025DR01 du 28 avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 2706 - Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

M. PATRICK JOLY

MME ANNE-SOPHIE BONNET-BEN DHIA

DEC. n° 060092DR01 du 30-08-2006 Délégation est donnée à M. Patrick JOLY, directeur de l'UMR n° 2706, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, Suisse, Russie, Etats-

Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BON-NET-BEN DHIA, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

M. JEAN-DANIEL BRION MME MONIQUE SEVERAC M. MOUAD ALAMI

DEC. n° 06A079DR04 du 25-10-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Daniel BRION, directeur de l'UMR n° 8076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Daniel BRION, délégation de signature est également donnée à Mme Monique SEVERAC, ingénieur d'études, M. Mouad ALA-MI, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A212DR04 du 1^{er} novembre 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

MME MONIQUE SEVERAC M. MOUAD ALAMI

DEC. n° 06A080DR04 du 25-10-2006

Délégation est donnée à Mme Monique SEVERAC, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SEVE-RAC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mouad ALAMI, directeur de recherche, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A213DR04 du $1^{\rm er}$ novembre 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Daniel BRION, directeur de l'UMR n° 8076

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7055 - Préhistoire et technologie

MME HÉLÈNE ROCHE **MME CHANTAL THOMAS**

DEC. n° 060075DR05 du 06-11-2006

Délégation est donnée à Mme Hélène ROCHE, directrice de l'UMR n° 7055, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Chantal THOMAS, TCN, secrétaire-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050005DR05 du 3 février 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7055 – Préhistoire et technologie

MME CHANTAL THOMAS

DEC. n° 060074DR05 du 28-09-2006

Délégation est donnée à Mme Chantal THOMAS, technicienne, secrétaire-gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];
- 2 tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène ROCHE, directrice de l'UMR n° 7055

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz M. YVES LASZLO

DEC. n° 060082DR05 du 11-12-2006

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, professeur, enseignant-chercheur à l'UMR n $^\circ$ 7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz M. YVES LASZLO

DEC. n° 060081DR05 du 11-12-2006

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n $^\circ$ 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]:

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude VITERBO, directeur de l'UMR n° 7640

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories (HTU I)

M. JEAN-MICHEL ALIMI MME HÉLÈNE SOL **MME CLAIRE MICHAUT**

DEC. n° 060078DR05 du 18-12-2006 Délégation est donnée à M. Jean-Michel ALIMI, directeur de l'UMR $\rm n^{\circ}$ 8102, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel ALI-MI, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène SOL, directrice de recherche, chercheur et Claire MICHAUT, chargée de recherche, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 050020DR05 du 14 février 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michèle SAUMON, déléquée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8102 - Laboratoire de l'univers et de ses théories (LUTH)

MME HÉLÈNE SOL MME CLAIRE MICHAUT

DEC. n° 060077DR05 du 18-12-2006

Délégation est donnée à Mme Hélène SOL, directrice de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SOL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Claire MICHAUT, chargée de recherche, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050019DR05 du 14 février 2005 est abrogée. Signé : Jean-Michel ALIMI, directeur de l'UMR n° 8102

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

M. Noël DIMARCQ
M. JEAN SOUCHAY
M. PHILIP TUCKEY
M. PIERRE COULOUMY

DEC. n° 060059DR05 du 06-12-2006 Délégation est donnée à M. Noël DIMARCQ, directeur par intérim de l'UMR n° 8630, à l'effet de signer, au nom de la

déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

ment et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DIMARCQ,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Noël DIMARCQ, délégation de signature est donnée à MM. Jean SOUCHAY et Philip TUCKEY, astronomes, directeurs-adjoints par intérim de l'unité et à M. Pierre COULOUMY, AARP2, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050158DR05 du 19 octobre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8630 - Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

M. JEAN SOUCHAY M. PHILIP TUCKEY M. PIERRE COULOUMY

DEC. n° 060058DR05 du 31-10-2006

Délégation est donnée à MM. Jean SOUCHAY, astronome et Philip TUCKEY, astronome, directeurs-adjoints par intérim de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean SOUCHAY et Philip TUCKEY, délégation de signature est donnée à

M. Pierre COULOUMY, AARP2, administrateur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Noël DIMARCQ, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 8630

UPS n° 2841 - CNRS Images

M. ARNAUD BENEDETTI MME CATHERINE BALLADUR

DEC. n° 060076DR05 du 28-11-2006

Délégation est donnée à M. Arnaud BENEDETTI, directeur de l'UPS n° 2841, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud BENEDET-TI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine BAL-LADUR, ingénieur d'études, directrice adjointe de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Nord-Est

UMR n° 7554 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

M. ETIENNE PATOOR M. ANDRÉ EBERHARDT MME VÉRONIQUE JEANCLAUDE MME CHRISTELLE SOLIMAN

DEC. n° 060105DR06 du 01-01-2006

Délégation est donnée à M. Etienne PATOOR, directeur de l'UMR n° 7554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne PATOOR, délégation de signature est donnée à M. André EBERHARDT, professeur des universités relevant de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz ainsi qu'à Mmes Véronique JEAN-CLAUDE, maître de conférence relevant de l'Université de Metz et Christelle SOLIMAN, assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040139DR06 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

M. DOMINIQUE RIGHI MME SABINE PETIT

DEC. n° 060106DR08 du 24-11-2006

Délégation est donnée à M. Dominique RIGHI, directeur de l'UMR n° 6532, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande,
- 2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risque (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RIGHI, délégation de signature est donnée à Mme Sabine PETIT, directrice adjointe aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prendra effet au 1^{er} novembre 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

MME SABINE PETIT

DEC. n° 060107DR08 du 24-11-2006

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

- 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
- 2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

La présente décision prendra effet au 1^{er} novembre 2006.

Signé : Dominique RIGHI, directeur de l'UMR n $^{\circ}$ 6532

DR16 - Paris Michel-Ange

URA n $^{\circ}$ 1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs de lymphocytes T

M. ANTONIO FREITAS
M. PIERRE MARMONNIER

DEC. n° 060075DR16 du 19-12-2006

Délégation est donnée à M. Antonio FREITAS, directeur de l'URA n° 1961, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande,
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonio FREITAS, délégation est également donnée à M. Pierre MARMONNIER, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

GDR n° 2865 - Structure de la turbulence et mélange

M. PHILIPPE PETITJEANS

DEC. n° 060073DR16 du 05-12-2006

Délégation est donnée à M. Philippe PETITJEANS, directeur du GDR n° 2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GDR :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande,
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 3030 - Indicateurs, programmation, allocation des moyens (IPAM)

M. SERGE BAUIN
M. EMILE CHAMOUN

DEC. n° 060074DR16 du 15-12-2006

Délégation est donnée à M. Serge BAUIN, directeur de l'UPS n° 3030, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à $4\,000 \in HT$ soit $4\,784 \in TTC$ à la date de la signature de la commande ;
- 2. Les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAUIN, délégation est donnée à M. Emile CHAMOUN, technicien, secrétaire gestionnaire de l'IPAM, aux fins mentionnées cidessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique

M. CHRISTOPHE SOTIN

M. ERIC HUMLER

M. OLIVIER GRASSET

DEC. n° 070001DR17 du 02-01-2007

Délégation est donnée à M. Christophe SOTIN, directeur de l'UMR n° 6112, à l'effet de signer, au nom du délégué, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- 1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 \in HT à la date de la signature de la commande.
- 2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et Pays étrangers [en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque]), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SOTIN, délégation de signature est donnée à M. Eric HUMLER, Professeur et à M. Olivier GRASSET, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes

M. ERIC HUMLER M. ANTOINE MOCQUET

DEC. n° 060040DR17 du 04-12-2006

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, professeur et à M. Antoine MOCQUET, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique];

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité. Signé : Christophe SOTIN, de l'UMR n° 6112

Informations générales

Textes signalés

Président de la République

Loi n $^{\circ}$ 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

JO du 31-12-2006, p. 20285, texte n° 3

Premier ministre

Arrêté du 28 novembre 2006 portant nomination à la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

JO du 07-12-2006, texte n° 60

M. Yves Le Breton, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de l'administration générale et de l'équipement du ministère de la justice, est nommé membre titulaire de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, en qualité de représentant de l'administration, en remplacement de M. Fernand Egea.

Arrêté du 22 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques.

JO du 23 -12-2006, p. 19514, texte n° 78

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques : au titre de la 3º catégorie : M. Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat ; M. Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'inspection générale des finances. Au titre de la 4º catégorie : Mme Marion Guillou, présidente-directrice générale de l'Institut national de la recherche agronomique ; M. François Chérèque, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail ; M. Marc Ladreit de Lacharrière, président de FIMALAC ; M. Pierre Gadonneix, président d'Electricité de France.

Arrêté du 23 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 27 novembre 2001 relatif à l'organisation de la Documentation française en sous-directions et départements.

JO du 31-12-2006, texte n° 8

Arrêté du 23 décembre 2006 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction des Journaux officiels.

JO du 31-12-2006, p. 20332, texte n° 9

Avis de vacance d'un poste de chargé de mission pour les technologies de l'information et de la communication (secrétariats généraux pour les affaires régionales, préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

J0 du 24-12-2006, texte n° 68

Les chargés de mission TIC sont en principe ingénieurs des télécommunications. A défaut, le profil recherché peut être celui d'un agent appartenant, notamment, à un des corps issus de l'Ecole nationale d'administration, de l'Ecole polytechnique ou à un corps de niveau équivalent. Un contractuel, cadre A, peut être éventuellement recruté. Les candidatures devront être transmises, accompagnées de l'avis des autorités hiérarchiques, au préfet de région. Les renseignements complémentaires devront être demandés au secrétariat général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de la Documentation française).

JO du 06-12-2006, p. 18358, texte n° 83

Guide pratique du droit du travail. Entièrement mise à jour et complétée par les dispositions issues des lois les plus récentes, la 8e édition de ce guide intègre notamment les apports des lois les plus récentes : les nouveaux contrats « aidés », le CESU et les services à la personne, le dispositif de « soutien à l'emploi des jeunes en entreprises », le contrat « nouvelles embauches », la mise en place de l'apprentissage junior, une présentation détaillée des dispositifs destinés à faciliter le reclassement des salariés, l'ensemble des nouveaux droits reconnus aux travailleurs handicapés. La DF 2006, coll. « Les Indispensables », 800 p. ISBN: 2-11-006339-4; La France en transition: 1993-2005. CERC. L'étude porte successivement sur les secteurs suivants : l'emploi, le chômage et les revenus, les facteurs affectant la cohésion sociale, le bilan. Nombreuses comparaisons avec les évolutions observées dans les pays de l'Union européenne. Ce document constitue l'un des documents de base de la Conférence sur l'emploi et les revenus prévue en décembre 2006. La DF 2006, coll. « Rapport du CERC n° 7 », 244 p. ISBN: 2-11-006387-4; Pour une école plus proche et plus équitable. Rapport annuel des inspections générales (de l'éducation nationale de l'administration de l'éducation nationale). Rapporteurs: Philippe Dulac et Mark Sherringham (IGEN), Alain-Marie Bassy et Alain Dilot (IGAENR): Comment assurer un meilleur service aux usagers de l'école ? Comment privilégier une gestion de proximité? Comment mieux garantir l'égalité des chances à l'école ? Comment réduire les fractures sociale, territoriale, numérique? Favoriser la prise en charge et l'accompagnement des élèves et des étudiants ? Améliorer les dispositifs destinés à réduire l'échec ou à lui offrir un substitut ? La DF 2006, $232\ p.\ ISBN: 2\text{-}11\text{-}006171\text{-}5$; Le Contrat de travail à durée déterminée et le Travail temporaire. Ce guide a pour but d'aider à mieux comprendre les principes généraux du CDD et du CTT, et à les mettre en application dans le respect des règles légales et conventionnelles. L'ouvrage est complété utilement par des fiches détaillées permettant de faire le point sur des questions particulières. La DF 2006, coll. « Transparences », 86 p. ISBN: 2-11-006065-4; Les Institutions représentatives du personnel. Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du loge-

ment. La DF 2006, coll. « Transparences », 184 p. ISBN: 2-11-006046-8 ; Une Région de projets : l'avenir de Paris. Un espace central recomposé, enjeu d'un pari métropolitain. Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Paul Chemetov et Frédéric Gilli. Cette étude, novatrice dans ses conclusions, suscitera sans doute interrogations et débats en raison notamment du changement d'échelle territoriale de raisonnement auquel les auteurs nous conduisent. La DF 2006, coll. « Travaux n° 2 », 80 p., cartes, ISBN : 2-11-006287-8 ; Les Comptes de la sécurité sociale. Rapport à la commission des comptes de la sécurité sociale. Rapport de septembre 2006. Résultats 2005. Prévisions 2006 et 2007. La DF 2006, 516 p. ISBN: 2-11-096691-9; Le Courrier des pays de l'Est n° 1057. Politique, économie et société. Asie centrale, un enjeu géostratégique. La DF septembre-octobre 2006, 104 p. Réf.: 3 303330 210574; Les Etudes de la Documentation française n° 5243. Travail et emploi en France. Etat des lieux et perspectives, sous la direction de Jacques Freyssinet. 144 p. Réf. : 3 303331 952435.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n $^\circ$ 2006-1543 du 7 décembre 2006 relatif au statut de l'Etablissement public du campus de Jussieu.

JO du 08-12-2006, p. 18576, texte n° 24

L'Etablissement public du campus de Jussieu est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il a pour mission d'assurer tout ou partie des missions de maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'Etat.

Décret du 6 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration du recherches géologiques et minières (BRGM) - M. Michel (Laurent).

JO du 08-12-2006, p. 18626, texte n° 86

M. Laurent Michel est nommé membre titulaire du conseil d'administration du BRGM, en qualité de représentant du ministre chargé de l'environnement, en remplacement de M. Thierry Trouvé.

Décret du 14 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

JO du 16-12-2006, p.19020, texte n° 63

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, en tant que représentants de l'Etat, désignés par le ministre chargé de la recherche : M. Bernard Commère, en remplacement de M. Jean-Jacques Gagnepain, en qualité de titulaire ; Mme Claudie Carnec, en remplacement de M. Bernard Commère, en qualité de suppléante.

Décret du 22 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

JO du 24-12-2006, p. 19621, texte n° 51

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, en tant que représentants de l'Etat, désignés par le ministre chargé des transports et du domaine public maritimes: M. Pierre Valla, en remplacement de M. François Perdrizet, en qualité de titulaire; M. Jean-Loup Petit, en remplacement de M. Patrice Chamaillard, en qualité de suppléant.

Arrêté du 11 octobre 2006 portant nomination du président du conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure de Lyon.

JO du 28-12-2006, p. 19774, texte n° 81

M. Jean-François Joanny, professeur des universités, physique, institut Curie université Paris - VI, est nommé président du conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure de Lyon.

Arrêté du 11 octobre 2006 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure de Lyon.

JO du 28-12-2006, p.19774, texte n° 80

Sont nommées, pour une période de trois ans, membres du conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure de Lyon les personnalités dont les noms suivent : Personnalités désignées ès qualités : M. Pierre Berard, mathématiques, professeur des universités à l'université Grenoble-I; Mme Catherine Cesarsky, astronomie-astrophysique, directrice générale de l'European Southern Observatory; Mme Annick Harel-Bellan, biologie, oncologie et développement, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; M. Jean-François Mornex, biologie-virologie, professeur des universités-praticien hospitalier, faculté de médecine Grange Blanche, Lyon; Mme Eva Pebay-Peyroula, physique, directrice de l'institut de biologie structurale de l'université Grenoble-I; M. Jean-Christophe Yoccoz, mathématiques, professeur au Collège de France. Personnalités désignées librement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur : M. Paul Acker, physique des matériaux, directeur scientifique du centre de recherche du groupe Lafarge; M. Bernard Bigot, chimie, professeur des universités, haut-commissaire à l'énergie atomique ; M. Marc Chaussidon, sciences de la Terre, directeur de recherche CNRS au centre de recherches pétrographiques et géochimiques ; M. Jacques Courtieu, chimie-RMN, professeur des universités, institut de chimie moléculaire et des matériaux, université Paris-XI; M. Roland Douce, biologie végétale, professeur des universités, institut de biologie structurale, université Grenoble -I ; M. Bernard Espiau, informatique, directeur de l'unité de recherche INRIA, Rhône-Alpes ; M. Jean-François Joanny, physique, professeur des universités, institut Curie, Paris-VI.

Arrêté du 24 novembre 2006 portant nomination du directeur de l'Observatoire, institut d'astrophysique de Paris, université Paris-VI

J0 du 07-12-2006, p. 18469, texte n° 73

M. Laurent Vigroux est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire, institut d'astrophysique de Paris, université Paris-VI, pour une durée de cinq ans.

Arrêté du 30 novembre 2006 portant nomination au Conseil national des universités.

JO du 07-12-2006, p. 18469, texte n° 75

Ce texte donne la liste des membres nommés au Conseil national des universités au titre de l'article 4 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 dans les collèges 1 et 2 avec la répartition par sections.

Arrêté du 6 décembre 2006 portant nomination du directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées.

JO du 19-12-2006, p. 19117, texte n° 33

M. Bernard Dupre, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées.

Arrêté du 15 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques.

JO du 02-01-2007, p. 38, texte n° 48

Ce texte donne la liste des membres nommés dont Mme Agnès Van Zanten, sociologue, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique

Arrêté du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 18 février 2004 fixant les modalités d'attribution et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation allouée à certains fonctionnaires de l'éducation nationale.

JO du 21-12-2006, texte n° 43

Arrêté du 19 décembre 2006 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre.

JO du 21-12-2006, texte n° 112

Il est mis fin aux fonctions de M. Roger Chudeau en qualité de conseiller technique au cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 20 décembre 2006 fixant le contenu des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme initial de langue française.

JO du 30-12-2006, p. 20078, texte n $^\circ$ 55

Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Arrêté du 8 novembre 2006 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur "biotechnologies".

J0 du 15-12-2006, p. 18953, texte n $^{\circ}$ 20

Arrêté du 24 novembre 2006 portant règlement de l'édition 2007 du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

JO du 16-12-2006, p. 19002, texte n° 31

Arrêté du 1^{er} décembre 2006 relatif au comité scientifique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

JO du 16-12-2006, p. 19004, texte n° 32

Arrêté du 13 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2002 portant institution d'une régie d'avances auprès du cabinet du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

JO du 21-12-2006, texte n° 47

A l'article 2 de l'arrêté du 7 octobre 2002 susvisé, les mots : « payeur général du Trésor » sont remplacés par les mots : « comptable assignataire ».

Budget et réforme de l'État

Décret n° 2006-1530 du 6 décembre 2006 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

JO du 07-12-2006, texte n° 10

Décret n° 2006-1531 du 6 décembre 2006 portant transfert de crédits.

J0 du 07-12-2006, texte n° 12

Rapport relatif au décret n° 2006-1531 du 6 décembre 2006 portant transfert de crédits.

JO du 07-12-2006, texte n° 11

Ces textes indiquent notamment les montants alloués aux programmes 185 (Rayonnement culturel et scientifique), 186 (Recherche culturelle et culture scientifique), 188 (Recherche dans le domaine de l'énergie), 192 (Recherche industrielle). Les programmes concernant la fonction publique (148) et le soutien à la politique de l'éducation nationale (214) sont aussi concernés.

Arrêté du 11 décembre 2006 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 06-01-2007, texte n° 36

M. Pierre Lentz, inspecteur du Trésor public, détaché auprès du Centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace », est réintégré dans son corps d'origine avec effet du 1^{er} ctobre 2006.

Arrêté du 13 décembre 2006 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours pour le recrutement de directeurs de recherche de $2^{\rm e}$ classe (femmes et hommes) à l'Institut national de la recherche agronomique.

JO du 23-12-2006, texte n° 41

Les inscriptions sont ouvertes à compter du mercredi 24 janvier 2007. La date limite de dépôt des candidatures et des dossiers scientifiques est fixée au mercredi 16 mai 2007. Les candidats pourront envoyer leur dossier de candidature par voie postale, avant minuit (le cachet de la poste faisant foi), ou le déposer, avant 17 heures, à l'INRA, 147, rue de l'Université, 75338 Paris Cedex 07. Pour tous renseignements, les candidats devront s'adresser à concours_dr@paris.inra.fr.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Décret du 22 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme Agence pour la diffusion de l'information technologique.

JO du 24-12-2006, p. 19620, texte n° 36

Sont nommés en qualité de représentants de l'Etat au conseil d'administration de la société anonyme Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT): M. Geoffroy Mannoury La Cour, administrateur civil à l'Agence des participations de l'Etat à la direction générale du Trésor et de la politique économique, en remplacement de M. Corso Bavagnoli; M. Cyril Bouyeure, administrateur civil hors classe, chef du service de coordination à l'intelligence économique au secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en remplacement de M. Gilles Vernet; Mme Laure Reinhart, directrice de la stratégie au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de M. Jacques Serris.

Arrêté du 12 décembre 2006 complétant l'arrêté du 25 avril 2006 fixant les installations soumises au code de l'environnement gérées par le recherches géologiques et minières (BRGM) au titre du 9 (a) de l'article 1er du décret n° 2006-402 du 4 avril 2006 modifiant le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches géologiques et minières et portant dispositions transitoires relatives à Charbonnages de France

JO du 30-12-2006, p. 20028, texte n $^\circ$ 49

Arrêté du 19 décembre 2006 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 04-01-2007, texte n° 49

M. Alain Teissier, ingénieur en chef des mines, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées.

Arrêté du 20 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

JO du 02-01-2007, p. 37, texte n° 42

M. Yguel (Francis), délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Pays de la Loire, est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, en remplacement de M. Pradère (Jean-Paul).

Ministère de la fonction publique

Décret du 8 décembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat - M. Le Breton (Yves).

JO du 09-12-2006, p. 18698, texte n° 81

M. Le Breton (Yves), sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de l'administration générale et de l'équipement du ministère de la justice, est nommé membre suppléant du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en qualité de représentant de l'administration, en remplacement de M. Egéa (Fernand).

Arrêté du 22 novembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

JO du 30-12-2006, p. 20176, texte n° 153

Arrêté du 23 novembre 2006 portant nomination au comité technique paritaire central de l'Ecole nationale d'administration.

JO du 21-12-2006, texte n° 117

Sont désignées représentants du personnel au comité technique paritaire central de l'Ecole nationale d'administration, en qualité de représentants suppléants du syndicat national CFDT: Mmes Véronique Charléty et Aline Vacca Araneda, en remplacement de Mmes Isabelle Caillaux et Isabelle Le Berre.

Ministère de la défense

Décret du 6 décembre 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

JO du 07-12-2006, p. 18468, texte n° 66

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales : en qualité de représentant de l'Etat, sur proposition du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : M. Stéphan (Jean-François), en remplacement de M. Serris (Jacques) ; en qualité de personnalité appartenant à l'industrie aérospatiale, sur proposition conjointe de la ministre de la défense, du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer : M. Botti (Jean), en remplacement de M. Deviller (Daniel).

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Arrêté du 17 novembre 2006 fixant le nombre d'emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et du deuxième groupe au sein des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 07-12-2006, texte n° 25

Le nombre total d'emplois est fixé à 12 pour les services placés sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Arrêté du 17 novembre 2006 fixant la liste des emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et du deuxième groupe au sein des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 07-12-2006, texte n° 31

Arrêté du 17 novembre 2006 relatif à l'affectation au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat servant en position d'activité.

JO du 07-12-2006, texte n° 36

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat affectés au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour y occuper des emplois de leur grade rémunérés sur le budget de ce ministère sont placés en position d'activité.

Ministère de la santé et des solidarités

Décret n° 2006-1754 du 23 décembre 2006 revalorisant la base mensuelle de calcul des prestations familiales à compter du 1^{er} janvier 2007.

JO du 30-12-2006, p. 20107, texte n° 90

En application de l'article L. 551-1 du code de la sécurité sociale, la base mensuelle de calcul des prestations familiales est fixée à 374,12 € à compter du 1er janvier 2007.

Arrêté du 13 novembre 2006 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du dossier de demande d'autorisation de recherche biomédicale portant sur un tissu ou un organe d'origine humaine ou animale.

JO du 08-12-2006, p. 18594, texte n° 37

Arrêté du 13 novembre 2006 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du dossier de demande d'autorisation de recherche biomédicale portant sur les préparations de thérapie cellulaire mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 1243-1 du code de la santé publique.

JO du 08-12-2006, p. 18597, texte n° 38

Arrêté du 13 novembre 2006 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du dossier de demande d'autorisation de recherche biomédicale portant sur un produit sanguin labile.

JO du 08-12-2006, p. 18600, texte n° 39

Ministère de l'agriculture et de la pêche

Décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006 portant création du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro).

JO du 14-12-2006, p. 18900, texte n° 29

Ministère de la culture et de la communication

Décret du 6 décembre 2006 portant nomination de la directrice générale de l'Institut national de recherches archéologiques préventives - Mme Pot (Nicole).

JO du 07-12-2006, p. 18472, texte n° 93

Mme Pot (Nicole) est nommée directrice générale de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Décret n° 2006-1763 du 23 décembre 2006 relatif à la répression pénale de certaines atteintes portées au droit d'auteur et aux droits voisins.

JO du 30-12-2006, p. 20161, texte n° 118

Décret n° 2006-1828 du 23 décembre 2006 modifiant le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques.

JO du 31-12-2006, p. 20416, texte n° 125

Décret n° 2006-1829 du 23 décembre 2006 portant modification du décret n° 2004-532 du 10 juin 2004 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de l'audiovisuel.

JO du 31-12-2006, p. 20417, texte n° 126

Arrêté du 28 novembre 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service « patrimoine et archéologie » de la communauté de communes Nord du bassin de Thau.

JO du 27-12-2006, p. 19704, texte n° 46

Arrêté du 12 décembre 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la communauté d'agglomération de Bourges (Bourges Plus).

JO du 27-12-2006, p. 19704, texte n° 47

Arrêté du 28 novembre 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la SARL Iker Archéologie.

JO du 23-12-2006, p. 19509, texte n° 71

Arrêté du 28 novembre 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du pôle d'archéologie interdépartemental rhénan (PAIR).

JO du 23-12-2006, p. 19509, texte n° 72

Arrêté du 24 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 25 mars 2002 relatif à l'organisation de la direction des Archives de France.

JO du 31-12-2006, texte n° 127

Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale.

JO du 31-12-2006, texte n° 128

Commission de terminologie et de néologie

Vocabulaire général (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 27-12-2006, p. 19715, texte n° 100

Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 28-12-2006, p. 19781, texte n° 108

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'université de Nanterre - Paris X, années 2005 - 2008.

CON060014DPA du 14-12-2006

UMR n° 7074 - Centre de théorie et analyse du droit

Partenaires : CNRS/Université de Nanterre - Paris X

A compter du 1^{er} septembre 2006, Monsieur Olivier CAYLA, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7074 - Centre de théorie et analyse du droit, pour une période d'un an.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES - DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 – télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE - DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 - téléphone : 03 88 10 63 01 - télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN - DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 – télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE - DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex - téléphone : 02 99 28 68 68 - télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES - DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00 télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR - DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22 télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST - DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex - téléphone : 01 56 70 76 00 - télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD - DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD - DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON - DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 - téléphone : 04 67 61 34 34 - télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES - DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00 télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE - DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00 télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE - DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A - DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS - téléphone : 01 42 34 94 00 - télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 - téléphone : 04 91 16 40 00 - télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE - DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00 télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902 31319 LABÈGE CEDEX Tél.: 05 62 24 25 00 Fax: 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M. Bernard ADANS
M. Bernard ADANS
M. Nathalie ARLAUD
M. Véronique BRISSET-FONTANA
M. Isabelle DE ANGELIS
M. Pascale BUKHARI
M. Catherine DELPECH
M. Pascale DIENG
M. Martine JALLUT-ROUSSEL
M. Philippe WILLOQUET
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION M^{II®} Stéphanie DELAGUETTE M^{II®} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER Bulletin officiel du CNRS CNRS-DSI BP 21902 31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÉL buloff@dsi.cnrs.fr Pour consulter le BO et ses archives: http://www.dsi.cnrs.fr/bo

Dépôt légal à parution Impression: BIALEC (Nancy) D.P. n° 66433 - 02-2007

ISSN 1148-4853















www.cnrs.fr











































































































CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90



